

REPUBLIQUE DU CONGO



PND

2022-2026

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

Une économie forte, diversifiée et
résiliente pour une croissance
inclusive et un développement
durable irréversible

**CADRE STRATEGIQUE DE
DEVELOPPEMENT (CSD)**

Document principal

Ref : Loi n°3 – 2022 du 14 janvier 2022

Préface

A la suite du scrutin présidentiel du 20 mars 2016, notre pays s'est résolument lancé dans la marche vers le développement qui poursuit de nos jours. Celle-ci continuera de se déployer, en toute vraisemblance, pendant encore une dizaine d'années pour permettre au Congo de rejoindre le cercle des pays émergents. Et, peut-être, dix autres années supplémentaires seront requises pour arrimer le Congo à la sphère du développement. Cette longue marche exige une planification des actions, conçues comme un processus volontariste de définition d'objectifs à atteindre dans le temps et sous tendu par une définition pertinente des stratégies, une mobilisation conséquente et une allocation optimale des ressources.

De ce fait, le Plan national de développement (PND) 2022-2026, qui résulte du projet de société partagé par une large majorité des congolais à la faveur de l'élection présidentielle du 21 mars 2021, est un outil important de référence, dédié à la poursuite de notre marche vers le développement.

Au regard des expériences antérieures de planification, notamment des PND 2012-2016 et 2018-2022, des choix stratégiques se sont révélés nécessaires. Le PND 2022-2026 n'a pas échappé à cette règle. Le premier choix opéré est celui du paradigme du développement : le tout économique pour le tout social. En d'autres termes, il faut, avant tout, bâtir une économie solide pour prétendre satisfaire, au mieux, les attentes sociales. C'est cette économie, que nous voulons forte, diversifiées et résiliente, qui sera au service du progrès social pour tout.

La deuxième option retenue concerne la priorité donnée à six secteurs, à savoir l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière, qui constituent les piliers de la construction d'une économie forte, diversifiée et résiliente, dans le cadre de notre PND.

Il reste qu'une telle entreprise ne peut prospérer, de manière pérenne, sans la paix, l'unité nationale, la sécurité pour tous et la stabilité des institutions. De même, le développement durable ne serait qu'une vaine incantation sans la bonne gouvernance, l'amélioration du climat des affaires, l'accompagnement efficace et l'essor du secteur privé ainsi que la protection de l'environnement.

Pour une économie prospère et dynamique, engendrée par la mise en œuvre du PND 2022-2026, il s'agit d'améliorer la qualité du capital humain, la santé et la protection sociale pour tous, la desserte des ménages en eau et électricité, l'assainissement des sites de vie, la circulation aisée des personnes et des biens, en tant que dividende social de l'opérationnalisation du plan national du développement.

De ce plan, on attend, de façon plus globale, une croissance annuelle moyenne du PIB de plus 4% et de 7% pour les activités hors pétrole. Il en résultera aussi une diminution du niveau de pauvreté et une forte réduction du taux de chômage (6.5% en 2026 contre 11.4% en 2021).

Aujourd'hui, le monde est incertain. Plusieurs risques tendent à hypothéquer la stabilité économique mondiale. Les mêmes menaces pèsent sur l'évolution de l'économie nationale. Le PND 2022-2026 offre l'avantage de cerner les appréhensions perceptibles et de prévoir les mesures de leur atténuation.

Au-delà de tout, le succès du PND dépend de la capacité du pays à mobiliser les financements tant au niveau national qu'international et à mettre en œuvre, avec rigueur, l'ensemble des programmes et projets retenus.

Il importe, en conséquence, de communiquer largement, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, sur les ambitions poursuivies dans le cadre du PND et d'assurer, avec minutie, le suivi évaluation de l'exécution de tous les programmes et projets de ce plan de développement.

Ensemble, poursuivons la marche vers le développement, avec une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive, un développement durable et irréversible.

Puisse notre peuple se mobiliser encore davantage et persévérer, plus qu'à l'accoutumée, dans son engagement en vue de la mise en œuvre adéquate et fructueuse du PND 2022-2026, gage de lendemains meilleurs et plus prometteurs.

Brazzaville, le 14 JAN 2022

Denis SASSOU N'GUESSO.-

*Président de la République du Congo,
Chef de l'Etat.*

Avant-propos

Le 21 mars 2021, le peuple congolais a renouvelé sa confiance au Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, à l'issue de l'élection présidentielle, avec un taux de participation de 67,55% et 88,40% des suffrages.

Par ce vote, le peuple congolais a adhéré au projet de société du Président de la République, intitulé « Ensemble, poursuivons la marche ». Ce projet de société s'articule autour de neuf axes, eux-mêmes structurés en trois pôles de gouvernance, à savoir : la gouvernance institutionnelle et systémique ; la gouvernance économique et financière attractive ; et la gouvernance sociale et solidaire.

Fort de cela, dans son discours d'investiture, le 16 avril 2021, le Président de la République, Chef de l'Etat, a prescrit au Gouvernement de transformer en programme d'action, la vision et les engagements contenus dans son projet de société. Dans la même veine, le Chef de l'Etat a instruit le Gouvernement de soumettre au Parlement un nouveau plan de développement d'une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2022, en adéquation avec le projet de société approuvé par le peuple.

Le PND 2022-2026, qui tire les leçons de la mise en œuvre des deux derniers PND (2012-2016 et 2018-2022), traduit les orientations du Président de la République sur la gouvernance économique et financière de notre pays et la diversification de l'économie congolaise, nécessaire à l'émergence d'un secteur industriel hors pétrole. Il tient également compte des recommandations contenues dans le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) sur la transformation structurelle des économies nationales.

L'objectif visé est de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente. Pour cela, le nouveau PND s'appuie sur six piliers constituant des activités porteuses de croissance que sont : l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier.

La mise en œuvre efficace du PND 2022-2026 nécessite des infrastructures de base de qualité. Nonobstant les progrès déjà réalisés dans ce domaine, l'eau, l'électricité et les routes feront l'objet d'une attention particulière, et feront par ce biais partie du dividende social attendu du PND. Il en est de même de l'environnement des affaires et de la bonne gouvernance, qui constituent des facteurs déterminants de l'attractivité et la compétitivité de notre économie. A cet égard, les réformes institutionnelles engagées par le Gouvernement au cours de ces dernières années ont permis à notre pays de disposer d'un arsenal de veille de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Les réformes structurelles initiées seront menées de pair avec le développement du capital humain qui constitue la première richesse de la Nation. A cet effet, un effort important sera effectué afin d'améliorer la qualité de notre système éducatif et de nos services de santé sur toute l'étendue du territoire national.

La crise sanitaire induite par la pandémie de la Covid-19, survenue en 2020, domine encore le contexte international au moment de l'adoption de ce PND. Au plan national, le PND 2022-2026 intervient dans un contexte de reprise progressive des activités économiques et de rétablissement de relations de confiance avec nos principaux créanciers publics et privés. Les efforts déployés pour assainir et consolider les finances publiques, et la perspective de la signature d'un accord avec le Fonds monétaire International (FMI) pour l'accès à une facilité élargie de crédit devant soutenir le programme économique et financier du Gouvernement constituent des éléments favorables à la mise en œuvre du PND.

En définitive, le PND 2022-2026 constitue le cadre programmatique de référence de l'action gouvernementale pour poursuivre la marche vers le développement.

Dans un monde en pleine mutation et entouré de nombreuses incertitudes, le succès du PND 2022-2026 dépend avant tout et, dans une large mesure, de notre capacité à travailler ensemble dans l'union, la discipline et la paix.

J'exhorte donc tous les acteurs concernés, particulièrement les administrations publiques, les élus du peuple, le secteur privé national et étranger, la société civile et les partenaires au développement à s'impliquer effectivement dans la mise œuvre du nouveau plan, en vue de garantir son plein succès et réaliser l'émergence du Congo.



Anatole Collinet MAKOSSO
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Préambule

Lorsque le Président de la République, Chef de l'Etat, a annoncé dans son discours solennel d'investiture à la magistrature suprême du 16 avril 2021, devant le Parlement, la réalisation d'un nouveau Plan National de Développement (PND) 2022-2026 en rapport avec son engagement politique contenu dans son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », il revenait à l'équipe gouvernementale installée, quelques semaines plus tard, de se mettre à la tâche.

C'est alors que, dans le cadre d'une procédure particulière, a été mise en place, par décret 2021-347 du 6 juillet 2021, une structure nouvelle « la Task-force des politiques économiques et sociales ».

Présidée par le représentant personnel du Président de la République, nommé par décret n°2021-304 du 25 mai 2021, la Task-force a fait bénéficier de ses orientations, l'ensemble des administrations qui ont élaboré, sous la coordination du ministre en charge du plan, le nouveau PND.

Il sied de relever, et c'est aussi un fait nouveau que les travaux techniques ont été conduits exclusivement par des cadres des départements ministériels et experts nationaux.

Une démarche largement participative a été respectée, à travers d'une part, des ateliers thématiques, associant des représentants des institutions tel le Parlement ainsi que ceux des différents organes des conseils consultatifs, des structures de la société civile et du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, et d'autre part, une série de rencontres du ministre du plan avec les premiers responsables des dites entités.

La réflexion a abouti au choix clair et pertinent de bâtir un plan qui, à bien des égards, est différent des précédents, baptisé plan de deuxième génération.

En effet, ce PND se distingue des autres par le fait qu'il ne retient qu'un seul champ de concentration, à savoir la diversification de l'économie construite strictement autour de six piliers stratégiques.

Qui plus est, le caractère novateur de cette approche réside dans sa vocation intégratrice de l'ensemble des préoccupations d'ordre social et environnemental.

Il est enfin affirmé sans ambages que c'est de la création des richesses par diverses activités économiques que le pays va disposer des voies et moyens pour résoudre, au fur et à mesure de l'expansion, les problèmes sociaux qui se posent à la Nation.

Il ne peut en être autrement.

Alors, la croissance comme telle n'a de sens et d'intérêt que si elle est prioritairement dédiée à l'amélioration des conditions de vie du peuple ainsi qu'à la stimulation de l'économie grâce à une qualification progressive des ressources humaines, une constante réduction des disparités sociales et de la pauvreté.

Il ne fait aucun doute que le dynamisme et l'interaction des six piliers stratégiques qui constituent le cœur du PND seront créateurs d'emplois dans tous les secteurs de l'économie.

Il convient de préciser que la mise en œuvre du PND est réservée aux seuls ministères parties prenantes des programmes retenus dans les six piliers porteurs de croissance à travers un schéma de financement précis et réaliste.

Et c'est le lieu d'insister sur le fait que la coordination de la mise en œuvre du PND et la supervision du dispositif de suivi-évaluation sont confiées au Premier ministre, chef du Gouvernement.

Enfin, il n'est pas superflu de souligner le rôle de la Task-Force des politiques économiques et sociales à qui il revient de transmettre un rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND au Premier ministre, chef du Gouvernement et au Président de la République, chef de l'Etat.

De fait, le processus d'élaboration du nouveau plan a été non seulement complexe, mais également intense puisque le résultat attendu devait être produit dans un laps de temps relativement court.

Dans un tel contexte, les cadres et experts congolais ont fait montre d'une efficacité exemplaire dans l'aboutissement en quatre mois de ce travail remarquable.

Somme toute, le PND 2022-2026 est une production intellectuelle et technique, de belle facture, Made in Congo dont on peut être fier.

Par ailleurs, les partenaires au développement qui nous ont apporté un appui logistique et financier appréciable sont assurément à féliciter.

Dès lors, j'adresse mes vifs et sincères remerciements à toutes les parties prenantes pour l'immensité et la qualité du travail accompli et salue l'apport des différents partenaires au développement qui ont contribué significativement à la production, dans les délais requis, du ***PND 2022-2026 « Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible »***.



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS

Ministre de l'économie, du plan,

de la statistique et de l'intégration régionale

Sommaire

Préface	ii
Avant-propos	iv
Préambule	vi
Sommaire	viii
Liste des tableaux	x
Liste des graphiques	xi
Sigles et abréviations	xii
Résumé analytique	xvi
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : REVUE DES RECENTS REFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT ET DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE DU CONGO	6
Chapitre 1 : Evaluation globale des PND 2012-2016 et 2018-2022	7
1.1. Evaluation globale du PND 2012-2016.....	7
1.2. Évaluation globale du PND 2018-2022.....	10
1.3. Recommandations pour l’élaboration et la mise en œuvre du PND 2022-2026	15
Chapitre 2 : Analyse-diagnostic de la situation socio-économique du Congo	18
2.1. Situations démographique et sociale	18
2.2. Situation économique et financière	26
2.3. Défis à relever pour poser les bases d’une économie forte, diversifiée et résiliente.....	36
PARTIE II : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT	38
Chapitre 3 : Orientation stratégique et objectifs du PND 2022-2026	39
3.1. Orientation stratégique	39
3.2. Objectifs du PND	43
Chapitre 4 : Piliers stratégiques du PND 2022-2026	45
4.1. Pilier 1 : Développement de l’agriculture au sens large	45
4.2. Pilier 2 : Développement de l’industrie	49
4.3. Pilier 3 : Développement des zones économiques spéciales	52
4.4. Pilier 4 : Développement du tourisme	54
4.5. Pilier 5 : Développement de l’économie numérique	58
4.6. Pilier 6 : Promotion immobilière	60
Chapitre 5 : Domaines d’accompagnement	64
5.1. Bonne gouvernance	64
5.2. Paix, sécurité et stabilité politique.....	64
5.3. Accompagnement et développement du secteur privé	65
5.4. Environnement et développement durable	67

Chapitre 6 : Dividende social et renforcement des infrastructures de base	69
6.1. Capital humain.....	69
6.2. Renforcement des infrastructures de base	72
PARTIE III : IMPLICATION MACROECONOMIQUE.....	74
Chapitre 7 : Perspectives macroéconomiques	75
7.1. Hypothèse sous-tendant les prévisions	75
7.2. Croissance et taux d'investissement	76
7.3. Evolution de l'inflation.....	77
7.4. Ressources	77
7.5. Evolution du compte courant.....	77
7.6. Evolution de la situation monétaire	78
7.7. Impact de la croissance sur l'emploi et la pauvreté.....	78
Chapitre 8 : Analyse des risques.....	80
8.1. Risques liés à la conjoncture internationale	80
8.2. Risques économiques et financiers.....	80
8.3. Risques environnementaux et climatiques	81
8.4. Risques sanitaires	81
8.5. Risques liés à la faible adhésion des acteurs	81
8.6. Risques et mesures d'atténuation	81
PARTIE IV : OUTILS D'OPERATIONNALISATION DU PND 2022-2026.....	83
Chapitre 9 : Cadre de mise en œuvre	84
9.1. Vue d'ensemble	84
9.2. Cadre de mise en œuvre du PND 2022-2026	85
9.3. Stratégies de mise en œuvre du PND 2022-2026	85
9.4. Structure de coordination de la mise en œuvre.....	86
Chapitre 10 : Schéma de financement et mise en œuvre du budget en mode programme	88
10.1. Schéma de financement.....	88
10.2. Budgétisation en mode programme	95
Chapitre 11 : Suivi et évaluation et stratégie de communication	97
11.1. Suivi et évaluation.....	97
11.2. Stratégie de communication.....	103
CONCLUSION.....	105
Tables des matières	A

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Évolution des indices de pauvreté selon les strates entre 2005 et 2011.....</i>	<i>21</i>
<i>Tableau 2 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle entre 2011-2012 et 2014-2015.</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 3 : Situation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République du Congo.....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 4 : Evolution du taux de croissance annuel du PIB dans le secteur secondaire de 2014 à 2020 (%).</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 5 : Evolution de l'indice de liberté économique et ses composantes</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 6 : Evolution du crédit intérieur des banques (en milliards de FCFA).....</i>	<i>33</i>
<i>Tableau 7 : Croissance (en %) dans le scénario PND.....</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 8 : Taux d'investissement (en %) dans le scénario PND</i>	<i>76</i>
<i>Tableau 9 : Ressources propres dans le scénario PND</i>	<i>77</i>
<i>Tableau 10 : Balance des transactions courantes dans le scénario PND.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 11 : Situation monétaire dans le scénario PND</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 12 : Risques et mesures d'atténuation</i>	<i>81</i>
<i>Tableau 13 : Plan de financement du PND (en milliards de FCFA).....</i>	<i>88</i>

Liste des graphiques

<i>Graphique 1 : Pyramide des âges de la population du Congo 2020.....</i>	<i>18</i>
<i>Graphique 2 : Représentativité des femmes par branches d'activités en 2018.....</i>	<i>20</i>
<i>Graphique 3 : Situation épidémiologique et part des personnes pleinement/partiellement vaccinées.....</i>	<i>24</i>
<i>Graphique 4 : Evolution du taux de croissance du PIB de 2009 à 2020 (%).....</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 5 : Evolution du taux de croissance du PIB (optique offre) de 2014 à 2020.....</i>	<i>27</i>
<i>Graphique 6 : Evolution de la croissance du PIB, optique demande de 2009 à 2020.....</i>	<i>28</i>
<i>Graphique 7 : Evolution de la croissance du PIB du secteur agricole (au sens large) de 2012 à 2020.....</i>	<i>29</i>
<i>Graphique 8 : Evolution du taux de croissance annuel du PIB dans le secteur du tourisme de 2014 à 2016.....</i>	<i>30</i>
<i>Graphique 9 : Evolution annuelle des IDE entrants entre 2015 et 2020 (en millions de dollars EU).....</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 10 : Evolution du taux d'inflation de 2014 à 2020.....</i>	<i>32</i>
<i>Graphique 11 : Evolution annuelle des montants levés sur le marché des titres publics entre 2017 et mai 2021 (en millions de FCFA).....</i>	<i>33</i>
<i>Graphique 12 : Evolution annuelle des montants collectés et des crédits octroyés par les microfinances entre 2017 et 2020 (en milliards de F CFA).....</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 13 : Evolution des recettes et dépenses publiques (en % du PIB).....</i>	<i>34</i>
<i>Graphique 14 : Evolution du taux d'endettement de 2014 à 2021 (en pourcentage).....</i>	<i>35</i>
<i>Graphique 15 : Evolution des indicateurs de la balance des paiements (en % du PIB).....</i>	<i>36</i>
<i>Graphique 16 : Evolution du taux de pauvreté sur la période 2020-2026 selon les scenarios.....</i>	<i>79</i>
<i>Graphique 17 : Evolution du taux de pauvreté sur la période 2020-2026 selon les scenarios.....</i>	<i>79</i>

Sigles et abréviations

AfDB	Banque Africaine de Développement
ACCF	African climate change fund
AE	Autorisation d'engagement
AFD	Agence française de développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANDAE	Agence Nationale de Développement de l'Agriculture et de l'Elevage
ANDPA	Agence Nationale de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
ARPCE	Autorité de régulation des postes et des communications électroniques
AVATT	African vaccine acquisition task team
BADEA	Banque Arabe Pour le Développement Economique en Afrique
BDEAC	Banque de développement des Etats d'Afrique centrale
BEAC	Banque des Etats d'Afrique centrale
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BGFI	Banque gabonaise française internationale
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BSCA	Banque sino-congolaise pour l'Afrique
BTA	Bon du trésor assimilable
BTP	Bâtiments et travaux publics
CADEG	Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance
CAFI	Central African forest investment
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CCA	Caisse congolaise d'amortissement
CCMB	Comité de cadrage macroéconomique et budgétaire
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CEC	Centrale électrique du Congo
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFCO	Chemin de fer Congo océan
CLAC	Centres de lecture et d'animation culturelle
CNE	Conseil national d'évaluation
CNEEPIP	Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public
CNIAF	Centre national d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques
CNUCED	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
COPASOL	Congolaise des panneaux solaires
COFIL	Comité de pilotage
CP	Crédits de paiement
CPIA	Country Policy Institutional Assessment
CSD	Cadre stratégique de développement
CT	Coordination technique

CVM	Chaine de Valeur Mondiale
CVPFLN	Centre de valorisation des Produits forestiers non ligneux
DEP	Direction des études et de la planification
DEPE	Direction des études et prévisions économiques
DESP	Directeur des études et synthèse des projets
DGE	Direction générale de l'économie
DGIFN	Direction générale des institutions financières nationales
DGPD	Direction générale du plan et du développement
DSAE	Direction des synthèses et analyses économiques
DSPD	Direction des stratégies et des politiques de développement
DSSI	Initiative de suspension du service de la dette
E ² C	Energie électrique du Congo
ECOM	Enquête congolaise auprès des ménages
EDSC	Enquête démographique et de santé au Congo
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ESISC	Enquête de séroprévalence et des indicateurs de Sida au Congo
ETVA	Enquête sur la transition vers la vie active
FAGR	Fonds d'appui aux activités génératrices des revenus
FAH	Fonds d'aménagement halieutique
FCFA	Franc de la coopération financière en Afrique centrale
FEC	Facilité élargie de crédit
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FMI	Fonds monétaire international
FONDECO	Fonderie du Congo
FSA	Fonds de soutien à l'agriculture
GAR	Gestion axée sur les résultats
GIE	Groupement d'intérêt économique
GNL	Gaz naturel liquéfié
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IIAG	Ibrahim index of African governance
INS	Institut national de la statistique
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
LCB	La Congolaise des Banques
MAEP	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
MEC	Mécanisme élargi de crédit
MEF	Ministère de l'économie forestière
MEFB	Ministère de l'économie, des finances et du budget
MEPSA	Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MSP	Ministère de la santé et de la population
MTN	Mobil téléphone Networks
MZESDE	Ministère des zones économiques spéciales et de la diversification économique
ODD	Objectif de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique
OIT	Organisation internationale du travail
OMT	Organisation mondiale du tourisme

ONG	Organisation non Gouvernementale
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ORA	Observer-réfléchir-agir
OSC	Organisation de la société civile
OTA	Obligation assimilable du trésor
PAP	Programme d'actions prioritaires
PARSA	Projet de Relance du Secteur Agricole
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PCN	Projet de couverture nationale
PDAC	projet de développement de l'agriculture commerciale
PLD	Plan local de développement
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPAP	Programme pluriannuel d'actions prioritaires
PPFNC	Projet paysage forestier nord Congo
PPP	Partenariat public-privé
PTPE	Pays pauvres très endettés
PREF-CEMAC	Programme de réformes économiques et financières de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
PRODIVAC	Projet de développement intégré des chaînes de valeurs au Congo
ProNAR	Programme National d'Afforestation et de Reboisement
PTF	Partenaire technique et financier
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REGEC	Recensement général des entreprises du Congo
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RNDH	Rapport national sur le développement humain
SCCF	Fonds spécial pour le changement climatique
SIVL	Système Informatisé de Vérification de la Légalité du bois
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNR	Service National de Reboisement
SNU	Système des Nations Unies
SOCITOUR	Société congolaise d'ingénierie touristique
SOPECO	Société des postes et de l'épargne du Congo
SOPRIM	Société de promotion immobilière
SPC	Société des pavés du Congo
SPISA	Système permanent intégré des statistiques agricoles
STP	Secrétariat technique permanent
TBS	Taux brut de scolarisation
TCER	Taux de change effectif réel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WDI	World development indicators
WHO	World Health Organization

WIR	Word Investment Report
ZAP	Zone agricole protégée
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé analytique

Fondements

1. Le PND 2022-2026 trouve ses fondements dans la tradition de la planification du développement du Congo et dans le projet de société du Président de la République, « **Ensemble, poursuivons la marche** ». Ce projet traduit une vision du processus de construction d'une société qui assure le progrès social pour tous, dans la solidarité et la paix, grâce à la création des conditions d'une croissance inclusive, reposant sur une économie forte.
2. Le PND 2022-2026 s'est enrichi des solutions préconisées dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies, dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), et dans d'autres programmes tant régionaux, notamment la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF), que sous régionaux, le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).
3. Le PND 2022-2026 est élaboré en s'appuyant sur les principes directeurs suivants : (i) priorité à l'économie avec le développement des activités stratégiques de nature à la rendre forte, diversifiée et résiliente, (ii) traduction de l'économie forte, diversifiée et résiliente en dividende social et en renforcement des infrastructures de développement, (iii) mise en œuvre du PND axée sur les résultats attendus, (iv) appropriation du PND par les acteurs publics et privés de sa mise en œuvre, (v) responsabilisation des acteurs et des bénéficiaires du PND et (vi) conciliation de la croissance économique avec la protection de l'environnement.
4. L'élaboration du PND 2022-2026 tient compte de l'évaluation faite des deux derniers PND (2012-2016 et 2018-2022) et des recommandations qui en découlent. L'évaluation a mis en évidence des résultats mitigés et on en a tiré des leçons. Les recommandations portent à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre du PND 2022-2026.

Contexte

5. Le PND 2022-2026 s'inscrit dans un contexte caractérisé :

au niveau international, par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a plongé l'économie mondiale dans une récession (-3,1% de taux de croissance en 2020). Depuis quelques mois, on observe un retour à la croissance de l'économie mondiale qui, selon les projections d'octobre 2021 du FMI, devrait être de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022 ;

au niveau sous-régional, par la mise en œuvre du programme des réformes économiques et financières de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (PREF-CEMAC) et par des programmes de deuxième génération soutenus par le FMI ;

au niveau national, par une crise multidimensionnelle, économique, financière et sanitaire. Le PND 2022-2026, le programme économique et financier à moyen terme (2022-2024) appuyé par le FMI et les partenaires au développement ainsi que le plan de riposte contre la COVID-19, constituent des éléments de réponse à cette crise. En même temps, plusieurs éléments favorables sont réunis. Il s'agit notamment de : (i) la viabilité de la dette du Congo restaurée, (ii) la hausse des prix du pétrole, (iii) la stabilité politique, le climat de paix et de sécurité ayant succédé à la fin de la rébellion dans le département du Pool.

Diagnostic socioéconomique

Situation sociale

6. A la base de l'élaboration du PND 2022-2026 se trouve une analyse-diagnostic des situations sociales et économiques récentes du pays.

7. Selon le BIT, en 2020 le chômage a concerné 10,3% de la population active totale contre 9,6% en 2019. Le chômage touche de plus en plus les jeunes de 15 à 24 ans, qui sont en général les primo-demandeurs d'emploi. Le taux de chômage dans cette tranche d'âge était estimé à 21,6% contre 6,7% pour les plus de 25 ans en 2019. Le taux de pauvreté au Congo selon la Banque Mondiale était de 52,5% en 2020.

8. Sur la base des statistiques de l'OMS, le taux de mortalité infantile est aujourd'hui de 34,9%. Il est de 47,8 décès pour 1000 naissances vivantes chez les enfants de moins de 5 ans. Il est en baisse, après avoir atteint un pic de 114 décès pour 1000 naissances vivantes en 2000.

9. Le système éducatif du Congo se caractérise par des taux bruts de scolarisation (TBS) qui dépassent les 100% (106,1% au primaire en 2019-2020). Cependant, l'enseignement primaire présente des faibles performances en termes d'acquis scolaires : 66,6% des élèves n'atteignent pas le seuil « suffisant » en mathématiques et 21% ne l'atteignent pas en français.

10. L'accès aux services sociaux de base reste préoccupant. En 2019, seulement 48,3% de la population a eu accès à l'électricité et 68% à l'eau potable. Un quart de la population dispose de toilettes modernes privées. Les autres utilisent des installations sanitaires précaires.

Situation économique et financière

11. L'activité économique s'est contractée en 2020, avec une croissance du PIB estimée à -6,2%, en raison principalement des impacts de la Covid-19 et de l'effondrement des prix mondiaux du pétrole. Le secteur agricole a connu une croissance lente et plus faible que prévu. Elle a été en moyenne annuelle de 1,6% entre 2018 et 2020. Le secteur industriel a enregistré une baisse de ses activités de -3,5% en 2020. Le tourisme a enregistré une moyenne annuelle de croissance de -4,4% sur la période 2018-2020.

12. Les recettes publiques, dominées par les recettes pétrolières, ont fortement baissé à la suite de l'effondrement des cours du baril de pétrole survenu à partir de la mi-2014. Elles sont passées de 37,5% du PIB en 2014 à 12,3% du PIB en 2020. Les recettes pétrolières, même en très forte diminution en valeur nominale (2 456,0 milliards en 2014 contre 651,0 milliards en 2020) ont toujours représenté en moyenne annuelle 57,1% des recettes totales de l'Etat sur la période 2014-2019.

13. Le taux d'endettement a nettement augmenté après le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, passant de 42,3% du PIB en 2014 à 104,1% du PIB en 2020. Cette augmentation est, en premier lieu, le fait d'une baisse drastique du PIB qui a eu pour conséquence une progression du ratio dette sur PIB. Parallèlement, l'expansion rapide des investissements publics dans les infrastructures, ainsi que les emprunts extérieurs liés au financement de ces investissements, ont contribué à accroître le niveau d'endettement.

14. Selon la mission des services du FMI, en septembre 2021, la viabilité de la dette a été rétablie. Des vulnérabilités importantes subsistent, compte tenu des risques d'illiquidité

(défauts de paiement) et de la faible résilience aux chocs négatifs des cours mondiaux du pétrole. La dette publique devrait redescendre à 83,3% du PIB à la fin de 2021.

15. Avant la pandémie de la Covid-19, le solde de la balance courante rapporté au PIB était déjà déficitaire (-39,0% en 2015 et -50,3% en 2016). Le compte courant extérieur rapporté au PIB a été équilibré en 2020, grâce à l'évolution favorable du secteur pétrolier et à la compression des importations liée à une croissance faible et à la forte réduction des investissements publics et privés.

Défis à relever

16. L'analyse-diagnostic de la situation socio-économique montre que le Congo est encore confronté à de nombreux défis.

Au plan économique, il s'agit de : (i) mieux résister aux fluctuations des cours des matières premières (particulièrement du pétrole), (ii) créer les conditions d'une croissance pérenne et inclusive, (iii) améliorer le climat des affaires afin de stimuler les investissements privés et attirer les investissements directs étrangers (IDE), (iv) développer des infrastructures de base (énergies, communications, télécommunications, ...) pour la compétitivité de l'économie congolaise, (v) s'inscrire pour de bon dans la trajectoire du développement durable irréversible.

Au plan social :

- **En matière d'éducation** : (i) renforcer la qualité, les capacités, et l'efficacité du système, (ii) gérer de façon rationnelle et efficace les ressources humaines dans toutes les composantes (recrutements, affectations, formation continue, carrière, ...).
- **En matière de santé** : (i) développer le système de santé, (ii) renforcer les capacités humaines, (iii) gérer avec efficacité le système, (iv) améliorer l'accès aux services de santé.
- **En matière d'électricité, d'eau et d'assainissement** : (i) renforcer les capacités de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité et (ii) améliorer l'accès à l'eau et à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales, (iii) poursuivre les travaux d'assainissement dans l'ensemble des villes du pays.

Orientation stratégique

17. Le PND 2022-2026 est élaboré suivant une nouvelle approche du développement qui se veut pragmatique et donc non idéologique. Elle procède de l'analyse de la situation (économique et sociale) du pays et de la nécessité d'y apporter des réponses concrètes, pertinentes et adéquates. Partant du constat selon lequel le Congo est un pays sous-développé, son plan national de développement a pour choix fondamentaux de :

- construire les bases d'un développement durable irréversible ;
- focaliser les actions du PND sur l'économie pour la rendre plus forte, et donner ainsi à l'Etat des moyens d'action plus consistants pour relever les principaux défis nationaux ;
- privilégier le développement des activités économiques à notre portée, grandes créatrices de valeur ajoutée et d'emplois ;
- attirer les capitaux privés et encourager leur déploiement dans les différents secteurs de l'économie nationale, en particulier dans les activités prioritaires du PND ;

- s'appuyer sur le secteur privé en général pour le financement et la réalisation, aux côtés de l'Etat, des programmes et projets retenus dans le PND ;
- s'assurer d'une bonne redistribution de la richesse nationale au travers notamment, le développement du capital humain et des services sociaux de base.

Objectif global

18. Le PND 2022-2026 vise à bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente. Pour cela, il s'appuie sur les activités porteuses de croissance que sont : l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier. L'objectif global de ce PND sous-tend un autre objectif qui est de consolider le dividende social et de renforcer les infrastructures de base du développement.

Piliers stratégiques du PND

19. Le PND 2022-2026 s'articule autour de six piliers stratégiques : (i) le développement de l'agriculture au sens large, (ii) le développement de l'industrie, (iii) le développement des zones économiques spéciales (ZES), (iv) le développement du tourisme, (v) le développement de l'économie numérique, (vi) la promotion immobilière.

Domaines d'accompagnement

20. Pour garantir la bonne mise en œuvre du PND 2022-2026, un dispositif d'accompagnement est nécessaire. Il s'agit principalement de : (i) la préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité politique, (ii) la pratique de la bonne gouvernance, (iii) l'attrait des investissements privés et (iv) la protection de l'environnement.

Dividende social et renforcement des infrastructures de base

21. La mise en œuvre des six piliers stratégiques du PND susmentionnés devrait permettre à l'Etat de disposer des ressources nécessaires au développement de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et des infrastructures des services sociaux de base. L'incidence de cette implication obéit à une corrélation entre les effets attendus sur le dividende social et l'atteinte effective des cibles relatives à chaque Objectif de développement durable (ODD).

Impacts macroéconomique et social

22. Sur la période 2022-2026, le Congo enregistrerait un taux de croissance moyen de 4,6%. La croissance du PIB réel passerait de 2,5% en 2022 à 4,0% en 2026, avec un pic à 8,4% en 2024, en relation avec l'augmentation de la production pétrolière.

23. Le PIB réel hors pétrole évoluerait à un rythme soutenu et continu, de plus grande ampleur. La croissance irait de 3,5% en 2022 à 10,7% en 2026, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,0%.

24. Le taux d'investissement total, passerait de 19,9% du PIB en 2022 à 37,6% en 2026. L'investissement privé serait le principal moteur de la croissance sur cette période.

25. La mise en œuvre du PND devrait se traduire par la réduction du chômage, passant de 11,4% en 2022 à 6,5% en 2026. En 2026, le taux de pauvreté se situerait à 38,1%, en baisse de 14 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2022, estimé à 51,9% par la Banque mondiale.

Risques

26. Cinq groupes de facteurs de risques sont identifiés : (i) risques liés à la conjoncture économique internationale, (ii) risques économiques et financiers nationaux, (iii) risques sanitaires mondial et national, (iv) risques environnementaux et climatiques et (v) risques liés à la faible adhésion des acteurs. Tous ces facteurs sont de nature à compromettre la bonne exécution du PND, s'ils évoluent de façon négative.

Financement du PND

27. Le coût global projeté de la mise en œuvre du PND s'élève à huit mille neuf cent soixante-deux milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions (8 962 594 000 000) de francs CFA, soit un coût annuel moyen de mille sept cent quatre-vingt-douze milliards cinq cent dix-neuf millions huit cent mille (1 792 518,8) francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissement est de huit mille neuf cent trente-cinq milliards cent dix-huit millions (8 935 118 000 000) de francs CFA. Les dépenses liées à l'opérationnalisation du PND (la communication, la mobilisation des ressources, la production des statistiques et le suivi-évaluation) représentent 0,31% du coût total, soit vingt-sept milliards quatre-cent-soixante-seize millions (27 476 000 000) de francs CFA.

28. Le montant du financement acquis du PND est de 2 471 milliards de francs CFA, représentant 27,57 % du coût global. Le gap de financement s'élève à 6 491,59 milliards de francs CFA, soit 72,43 % du coût global.

29. Il sera opportun de mobiliser d'avantage les revenus pétroliers qui sont un levier important du financement de la diversification économique. Une meilleure mobilisation et affectation de ces ressources devra profiter aux projets du PND 2022-2026.

Suivi et évaluation

30. Le suivi-évaluation du PND portera sur : (i) le suivi des programmes et projets retenus et (ii) l'évaluation des performances de la mise en œuvre de ces programmes et projets.

31. Le dispositif de suivi-évaluation comprendra, d'une part, les organes de pilotage stratégique et de validation et, d'autre part, les organes chargés de l'animation des liens entre les divers acteurs de développement.

32. Les organes de pilotage stratégique et de validation des résultats sont : (i) le Comité de Pilotage (COPIL), (ii) la Task-Force des politiques économiques et sociales, (iii) la Coordination Technique (CT), (iv) le secrétariat Technique Permanent (STP), (v) les Cellules opérationnelles et (vi) les Antennes départementales. Les partenaires consultatifs soutiennent la stratégie de suivi et évaluation en fournissant une assistance technique et financière pour son opérationnalisation.

33. Le cadre de suivi et d'évaluation du PND 2022-2026 est fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). Chaque niveau de résultats du plan est étayé par des indicateurs clés de performance qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats.

INTRODUCTION GENERALE

34. La République du Congo a institué, depuis les années 1980, la planification du développement comme l'un des cadres programmatiques de l'action Gouvernementale. Le plan quinquennal 1982-1986, qui s'inscrivait dans cette démarche de planification du développement, tout comme le PND 2012-2016 et le PND 2018-2022 ont tous été la déclinaison en programme de Gouvernement de la vision du Président de la République, en matière de développement économique et social.

35. Comme référentiel de développement pour les cinq (5) prochaines années, le PND 2022-2026 trouve ses fondements dans cette tradition de la planification du développement ainsi que dans le projet de société du Président de la République, « Ensemble poursuivons la marche », proposé aux Congolais pour le mandat présidentiel de 2021 à 2026. Ce projet de société s'inscrit dans la logique des grandes ambitions du Président de la République exprimées successivement dans « Le chemin d'avenir » et dans « La marche vers le développement, allons plus loin ensemble ». Il traduit une vision de la société qui envisage le progrès social pour tous dans la solidarité et la paix, grâce à la création des conditions favorables d'une croissance partagée, reposant sur une économie forte, diversifiée et résiliente.

36. A travers ce plan, l'exécutif entend maintenir la planification stratégique au cœur de l'action publique. Le PND 2022-2026, s'inspire aussi des « Objectifs de Développement Durable (ODD) », et des programmes régionaux à l'instar de « l'agenda 2063, l'Afrique que nous voulons » et de la Zone de Libre-Echange Continental Africaine (ZLECAF) et sous régionaux, le Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

A. Principes directeurs du PND 2022-2026

37. Les enjeux à court, moyen et long terme du PND 2022-2026 requièrent la prise en compte par le PND des aspects ci-après.

- (i) **Le choix de l'économie et la priorisation de certaines activités.** Le PND 2022-2026 répond à une approche de développement qui donne la priorité à l'économique. Ce choix est opéré non pas pour délaisser les autres domaines, mais pour prioriser la création des richesses dans le processus de développement. L'effet catalytique attendu devrait permettre d'obtenir des résultats souhaités dans d'autres domaines. La dynamique de croissance et de développement incarnée par le PND conduit ainsi à concentrer des ressources substantielles dans des activités économiques jugées prioritaires ;
- (ii) **L'orientation des retombées de l'économie forte vers le progrès social pour tous.** Le but ultime de l'économie forte est l'augmentation sans cesse de la richesse nationale pour la mettre au service de l'amélioration continue des conditions de vie des populations ;
- (iii) **La mise en œuvre du PND orientée vers l'impact escompté.** Il s'agit de susciter l'atteinte des résultats ou des effets attendus par la mise en œuvre des mécanismes appropriés de gestion des programmes et projets inscrits dans le PND. Sur la base des

objectifs et des indicateurs préalablement définis, et de la reddition régulière des comptes, les organes habilités veilleront à la bonne mise en œuvre du PND. Cette démarche devrait garantir l'atteinte des résultats. Pour ce faire, une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre du PND, de même que l'obligation de rendre compte sont indispensables.

(iv) L'appropriation nationale. Ce principe rappelle la nécessité que toutes les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile...) au processus de développement, tel qu'il est envisagé dans le PND, aient la parfaite connaissance du PND, s'engagent dans sa mise en œuvre et pour sa réussite. Ce principe implique également une coordination constructive et efficace des actions des différentes parties prenantes et des synergies qui en découlent.

(v) La responsabilisation. Le Gouvernement, l'ensemble des institutions, la population, le secteur privé, la société civile et le groupe de partenaires au développement prendront chacun ou chacune, en ce qui le ou la concerne, toutes leurs responsabilités afin que s'exécutent et aboutissent aux résultats escomptés, toutes les actions du PND. Le Gouvernement, définira, en accord avec chaque catégorie d'acteurs, les mécanismes de responsabilisation appropriés.

(vi) La conciliation de la croissance économique avec l'environnement. Il s'agit ici de poser les bases d'un développement durable. En d'autres termes, il est question de garantir le bien-être des populations par la prise en compte permanente des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Par conséquent, le PND 2022-2026 se veut être un cadre de mise en cohérence des problématiques économiques, sociales et environnementales.

B. Éléments contextuels majeurs

38. Les éléments majeurs qui méritent d'être mis en exergue relèvent à la fois des contextes international, sous-régional et national.

- **Contexte international**

39. La crise sanitaire induite par la pandémie de la Covid-19, survenue en 2020, domine encore le contexte international au moment de l'élaboration de ce PND. N'ayant épargné aucun pays, cette pandémie a plongé l'économie mondiale dans une récession (-3,1% de taux de croissance en 2020) dont les conséquences sur l'emploi et la pauvreté restent encore perceptibles dans nombre de pays, et notamment dans les pays à faible revenu.

40. La perspective de la maîtrise de la pandémie, grâce aux campagnes de vaccination menées à travers le monde, s'est traduite par le retour de la croissance de l'économie mondiale dont les projections d'octobre 2021 du FMI indiquent qu'elle devrait monter à 5,9% en 2021. Elle ralentirait en 2022, en se situant à 4,9%.

41. L'apparition de nouveaux variants de Covid-19, plus contagieux et plus virulents, pourrait compromettre les effets d'atténuation produits jusqu'à présent par les vaccins et rendre incertain l'avenir, tant au plan économique, sanitaire que social.

42. La reprise progressive de l'activité économique suscitée par l'accalmie sanitaire, mais aussi par les mesures budgétaires et monétaires massives, mises en œuvre quelques mois après le début de la crise sanitaire, est accompagnée des tensions inflationnistes, particulièrement dans les pays industrialisés. La demande énergétique par exemple, croissante depuis la reprise économique devrait, selon les prévisions du FMI, entraîner une hausse des prix du pétrole en 2021 de près de 60%, au-dessus de leur niveau de 2020.

- **Contexte sous-régional**

43. Au plan sous-régional, la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est engagée dans la mise en œuvre des réformes structurelles préconisées par le programme des réformes économiques et financières et les programmes de deuxième génération soutenus par le FMI. Chaque pays membre de la CEMAC a conclu un accord avec le FMI pour bénéficier de son soutien dans la conduite d'un programme économique et financier de moyen terme.

44. Selon les estimations du FMI, les principales évolutions dans la CEMAC se déclinent comme suit : (i) une reprise modérée de la croissance en 2021, après une récession de -3,2% en 2020 ; (ii) un tassement de l'inflation en moyenne annuelle à 2,5% en 2021, contre 2,8% un an plus tôt ; (iii) un solde budgétaire, base engagement (dons compris), déficitaire à -2,3% du PIB en 2021, contre -3,6% du PIB en 2020.

- **Contexte national**

45. Le Congo est confronté à une crise multidimensionnelle : économique, financière et sanitaire. La volonté de résoudre de cette crise a amené le Gouvernement à adopter trois options qui correspondent à chacune des dimensions de la crise et sont censées apporter des réponses adéquates.

46. Le PND, outil stratégique de moyen terme, vise avant tout la création des richesses. Il permet de faire face à la crise économique. Les efforts déployés pour assainir les finances publiques, et la perspective de la signature d'un accord avec le FMI pour l'accès à une facilité élargie de crédit, devraient aider à juguler la crise financière. Le plan national de riposte contre la Covid-19 constitue la réponse appropriée à la crise sanitaire.

47. Plusieurs éléments sont favorables à la mise en œuvre du PND. Il s'agit notamment de : (i) la viabilité de la dette publique qui a été restructurée et notifiée au FMI, à l'issue des consultations au titre de l'article IV, (ii) la hausse actuelle des prix du pétrole, (iii) la stabilité politique, le climat de paix et de sécurité qui prévalent de façon générale depuis 1997 et particulièrement après la rébellion qui a eu cours dans le département du Pool en 2016 et 2017.

C. Approche méthodologique d'élaboration du PND 2022-2026

48. Le PND 2022-2026 résulte d'un processus participatif et inclusif dans lequel se sont déployées les contributions techniques des experts des administrations, des consultants nationaux, des acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que des PTFs.

49. La démarche méthodologique de l'élaboration de ce PND a été aussi nourrie par les leçons et recommandations issues de l'évaluation qualitative et quantitative du précédent PND (2018-2022).

50. Les activités résumant la démarche méthodologique de l'élaboration et de l'entrée en vigueur de ce PND sont notamment :

- évaluation du PND 2018-2022 ;
- travaux d'orientation et de cadrage pour l'élaboration, organisés par la Task-Force des politiques économiques et sociales ;
- concertation avec le secteur privé ;
- concertation avec la société civile ;
- concertation avec les PTF ;
- concertation avec les conseils consultatifs (jeunesse, femmes, personne vivant avec handicap, société civile) ;
- consultations, organisées par de la coordination technique d'élaboration avec certains membres du Gouvernement sur des questions spécifiques de leur secteur ;
- travaux techniques d'élaboration du PND 2022-2026 ;
- examens et amendements du cadre stratégique et de ses annexes opérationnelles par la Task-Force des politiques économiques et sociales ;
- validation par le conseil des ministres du cadre stratégique et de ses annexes opérationnelles ;
- adoption par le Parlement du cadre stratégique et de ses annexes opérationnelles ;
- promulgation de la loi portant PND 2022-2026 par le Président de la République.

D. Articulation du cadre stratégique de développement

51. Le cadre stratégique de développement, document principal du PND, est articulé en quatre parties. La première est consacrée à l'analyse des PND passés et de la situation socio-économique du pays. Cette partie comprend deux chapitres. Le premier porte sur la revue des PND 2012-2016 et 2018-2022 (chapitre 1). Le second fait une analyse-diagnostic de la situation socio-économique du Congo, notamment en matière de démographie, d'emploi, de pauvreté, de croissance économique, des finances publiques, et des échanges extérieurs (chapitre 2).

52. La deuxième partie présente la stratégie du PND. Elle traite de l'orientation stratégique et des objectifs du plan (chapitre 3), de la déclinaison des piliers stratégiques (chapitre 4), des domaines d'accompagnement (chapitre 5) et du dividende social et renforcement des infrastructures de base (chapitre 6).

53. La troisième partie développe les implications macroéconomiques et sociales du PND (chapitre 7) et l'analyse des différents risques (chapitre 8) qui pourraient entraver la mise en œuvre du PND.

54. La quatrième partie présente les différents outils d'opérationnalisation du PND : le cadre de mise en œuvre (chapitre 9), le schéma de financement et la mise en œuvre du budget en

mode programmes (chapitre 10), le cadre du suivi-évaluation et la stratégie de communication (chapitre 11).

**PARTIE I : REVUE DES RECENTS
REFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT ET
DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE DU
CONGO**

Chapitre 1 : Evaluation globale des PND 2012-2016 et 2018-2022

1.1. Evaluation globale du PND 2012-2016

55. Le PND 2012-2016 visait les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la gouvernance, (ii) diversifier l'économie pour accélérer la croissance et créer les emplois, (iii) renforcer et développer les infrastructures économiques et sociales, (iv) renforcer le développement social et l'inclusion, (v) assurer un développement équilibré et durable. Ces objectifs stratégiques correspondaient à la vision du Président de la République contenue dans son projet de société « Le Chemin d'Avenir », qui était de diversifier l'économie afin d'accélérer la croissance, créer des emplois, réduire la pauvreté et impulser l'industrialisation du Congo en s'appuyant sur une gouvernance améliorée.

56. La revue du PND 2012-2016, faite avant l'élaboration du PND 2018-2022, avait abouti à des résultats mitigés dans différents domaines.

1.1.1. Performances macroéconomiques du PND 2012-2016

57. L'objectif de diversifier l'économie congolaise que s'était fixé le Gouvernement à l'issue de la mise en œuvre du PND 2012-2016 n'a pu être atteint. Le PIB hors pétrole qui traduit les efforts de diversification a fléchi continuellement, passant de 9,7% en 2012 à 4,6% en 2016, avec une moyenne sur les cinq ans de 7%. La part des industries non-extractives dans le PIB hors pétrole est restée constamment autour de 20% sur la période sous-revue comme lors des années précédentes. Ces contre-performances sont la résultante de la crise économique et financière liée à la baisse des prix du baril de pétrole. Elles sont aussi la conséquence de la faible capacité de l'économie congolaise à faire face aux chocs extérieurs et de la trop grande dépendance de l'économie au secteur pétrolier.

58. Les performances sur le plan de la croissance économique ont été encourageantes. Le PIB hors pétrole a connu une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 7% sur la période. Cependant, elle est demeurée en deçà de la cible de 10%, visée dans le PND. L'analyse du rythme de croissance révèle une décélération de la croissance du PIB hors pétrole, revenant de 9,7% en 2012 à 4,5% en 2016.

59. La chute des prix de baril de pétrole déclenchée en 2014 a contribué à la contre-performance du secteur hors pétrole, à cause des effets d'entraînement du secteur pétrolier sur le reste de l'économie. Mais cela ne peut entièrement expliquer la perte de vitesse observée depuis 2012. D'autres facteurs étaient concomitamment à l'œuvre durant la période et permettent d'expliquer les contrastes observés. Il s'agit entre autres du relâchement des efforts, dans la mise en œuvre et le suivi des réformes, observé après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2010.

60. Au cours de la période de mise en œuvre du PND 2012-2016, l'inflation annuelle était restée en dessous de la norme communautaire de la CEMAC (3%) en dépit des fluctuations

importantes des termes de l'échange. La politique monétaire restrictive menée par la Banque Centrale au cours de cette période explique ce bon résultat.

61. L'évaluation du PND 2012-2016 avait relevé des déséquilibres budgétaires importants. Le solde budgétaire primaire hors pétrole s'était détérioré entre 2012 (-22,6%) et 2014 (-28,0%) puis s'était amélioré à -11,7% du PIB en 2016. Cela était la résultante notamment de l'augmentation des dépenses d'investissement.

62. Le solde de la balance courante s'était dégradé à partir de 2015, entraînant, à la fois, une détérioration du solde global et une diminution des réserves de change. Le solde de la balance commerciale était passé d'un excédent en 2011 (+37%) à un déficit en 2014 (-0,5%) et en 2015 (-16%), puis s'était situé autour de 21% en 2016.

63. Ces résultats avaient occasionné la chute des réserves de change de 20 mois d'importation en 2011 à moins de 3 mois en 2016. Ces contreperformances sont la conséquence du choc pétrolier, des déséquilibres structurels et des difficultés d'ajustement face aux chocs exogènes.

1.1.2. Performances du PND 2012-2016 au plan social

64. S'agissant du chômage et de la pauvreté, malgré l'absence des données précises, les estimations faites montrent que, d'une part, le chômage était resté important et que, d'autre part, le taux de pauvreté avait baissé. La faible performance affichée du PIB hors pétrole par rapport à la cible du PND avait eu pour corollaire un faible niveau de création d'emplois. Les données de l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA 2015) établissaient que le chômage des jeunes (primo-demandeurs d'emploi) était passé de 25% en 2011 à 30,5% en 2016. Le taux de pauvreté était ressorti à 35% en 2016, selon les résultats des travaux analytiques de la Banque Mondiale qui se basent sur les tendances du revenu hors pétrole par tête d'habitants. Bien qu'en baisse de 11 points par rapport au niveau de 2011 (46,5%), le taux de pauvreté était tout de même resté supérieur à la cible PND de 31%.

65. Cette évaluation a conclu sur le fait que : « Le Gouvernement ne pourra donc pas faire l'économie de mesures, d'enquêtes et de travaux analytiques périodiques s'il entend sérieusement, régulièrement et rigoureusement suivre et évaluer les évolutions d'indicateurs essentiels du développement économique et humain que sont la croissance du revenu national, l'emploi, le taux de chômage et le taux de pauvreté ».

1.1.3. Performances au niveau des axes stratégiques du PND 2012-2016

• Le renforcement de la Gouvernance

66. L'indice global de bonne gouvernance de la Fondation Mo Ibrahim (IIAG) n'a pas évolué au cours de la période 2012-2015. Il était resté à 43,0 points sur 100, maintenant le Congo dans la moyenne des pays africains. Les avancées dans la gouvernance avaient porté notamment sur la sécurité (+4,3 points), l'État de droit (+6,4 points) et la parité des genres (+10,3 points) alors que les contreperformances ont porté sur la qualité de la gestion publique (-18,7 points), la redevabilité (-5,2 points), et la lutte contre la corruption (-3 points). En outre, l'analyse du CPIA (Country Policy Institutional Assessment) de la Banque Mondiale relève la persistance de problèmes de qualité des services publics essentiels et la faiblesse de politiques publiques de promotion de la qualité. Ainsi, l'indice global CPIA est resté à 3 points sur 6.

- **Le renforcement des infrastructures**

67. L'un des axes ayant fourni des éléments de réussite du PND 2012-2016 a été la construction des infrastructures notamment routières, d'énergie et de l'eau.

Routes. Le linéaire des routes bitumées était passé de 1 976 km en 2011 à 3 675 km en 2016, soit une croissance de 86%. L'évaluation a proposé de faire un meilleur ciblage des investissements couplé à une amélioration substantielle de la qualité des services offerts afin d'en accroître la rentabilité économique et sociale.

Énergie. La production électrique était de 1 054 millions de KWH en 2011 contre 2 512 millions de KWH en 2016, soit une augmentation de plus de 100%. Cependant des problèmes techniques, notamment de perte d'énergie produite demeuraient. 1 152 millions KWH seulement ont été vendus en 2016, soit 54% de perte du total de la production. Le taux de perte technique au Congo demeurait l'un des plus élevé au monde.

Eau. Le taux d'accès des populations à l'eau potable en milieu urbain s'était amélioré, passant de 45% en 2011 à 66% en 2016. Ce taux était resté inférieur à la cible PND (90%). Les progrès ont été plus importants en zone rurale et semi-urbaine où le taux d'accès à l'eau potable avait bondi de 6,8% en 2011 à 47% en 2016. Il s'était fixé néanmoins en dessous de la cible de 75% prévue dans le PND.

- **Le renforcement de l'éducation et de la formation**

68. La revue des performances de cet axe a révélé des résultats insuffisants. Les taux brut d'admission au collège étaient de 51,5% en 2011 contre 57,6% en 2016. Le taux brut d'admission au lycée était autour de 24% en 2011 contre 30% en 2016.

- **Le renforcement de la santé, du développement social et de l'inclusion**

69. Quelques indicateurs de santé examinés avaient montré que les progrès avaient été enregistrés. Cependant ces progrès avaient été limités. De nombreux problèmes de santé subsistaient. Il a été noté une baisse importante du taux de mortalité maternelle (de 560 en 2011 à 436 en 2016 pour 100 000 naissances vivantes). La cible du PND était de 300 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans n'avait pas évolué au cours de la période. Il était resté à 68 pour 1000 enfants. Il demeurait presque deux fois plus élevé que la cible de 37 pour 1000 du PND. Par ailleurs, la revue a relevé également que les inégalités d'accès aux soins de santé s'amplifiaient entre les ménages pauvres et les ménages riches. De même, la qualité des services demeurait une préoccupation majeure pour les populations.

- **Le développement durable et équilibré**

70. Des progrès en termes d'aménagement des forêts, de lutte contre le réchauffement climatique et de la conservation de la biodiversité ont été réalisés. Cependant, ces performances ont été loin des objectifs visés dans le PND 2012-2016. La superficie de forêt plantée a augmenté d'environ 40%, passant de 72 625 ha en 2011 à 100 000 ha en 2016. Elle n'avait pas atteint les 130 000 ha envisagés par la cible PND. La superficie des forêts aménagées a plus que doublé, passant de 3,5 millions d'ha en 2011 à 8 millions d'ha en 2016. La cible du PND était de 10,2 millions d'ha.

71. Entre 2012 et 2016, les actions mises en œuvre par le Gouvernement pour garantir un développement équilibré ont été réalisées à travers la poursuite de la « municipalisation accélérée¹ » des chefs-lieux des départements et des districts du pays. Celle-ci a permis de doter les différents départements du pays en infrastructures modernes, notamment des routes bitumées et de désenclavement, un aéroport dans chaque département, des réseaux urbains d'électricité et d'eau potable, des voiries urbaines et des bâtiments administratifs.

1.2. Évaluation globale du PND 2018-2022

72. Dans la continuité de la planification de son développement, le Congo s'était doté du PND 2018-2022 qui s'appuyait sur les trois axes stratégiques suivants : (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la réforme en profondeur du système éducatif et (iii) la diversification de l'économie.

1.2.1. Performances macroéconomiques du PND 2018-2022

73. Dans le contexte de crise économique et financière persistante, l'un des principaux objectifs du PND 2018-2022 était de rétablir les équilibres macroéconomiques et budgétaires. La perspective était une croissance hors pétrole de 4,0%, un taux de pression fiscale de 22,2% et la reconstitution des réserves de change du compte d'opérations officielles au-delà de trois (3) mois d'importations à l'horizon 2022.

74. L'application du PREF-CEMAC, la conclusion d'un accord avec le FMI au titre de la FEC et la prévision d'une bonne tenue des cours du baril de pétrole avaient laissé présager des perspectives encourageantes d'atteinte de cet objectif du PND. Cependant, la crise sanitaire due à la Covid-19 a rendu difficile la mise en œuvre des réformes du programme conclu avec le FMI et celles du PREF-CEMAC pour aboutir aux équilibres macroéconomiques. L'évaluation du PND 2018-2022 a conclu que la croissance économique hors pétrole s'était dégradée, s'établissant en moyenne à -1,5% pendant la période 2019-2021, contre 3,1% prévu dans le PND. Il faut noter qu'en 2020, l'évolution économique du secteur hors pétrole s'est traduite par une contraction du PIB (-4,3% du PIB hors pétrole et -5,3% pour le PIB global). Le taux de pression fiscale est ressorti en moyenne à 12,9% sur la période sous-revue, contre 22,2% prévu dans le PND.

75. Entre 2018 et 2020, l'inflation est restée en-dessous de la norme communautaire de la CEMAC (3%) pour les mêmes raisons évoquées plus haut.

76. Le solde primaire hors pétrole a connu un déficit accru sur la période 2018-2020. Ce solde est ressorti à -9,7% du PIB en moyenne annuelle sur la période sous-revue, contre une cible PND de 14,3% du PIB. Cette détérioration est due principalement à la faible mobilisation des recettes intérieures. Le solde global (base engagements, hors dons) a été excédentaire en moyenne annuelle de 1,9% du PIB, contre une cible de 6,8% prévue dans le PND.

77. Au cours de la période 2018-2020, le rythme d'endettement s'est accéléré engendrant un niveau d'endettement de 106,0%² du PIB en 2020 alors qu'il était de 76,3% en 2018. Ce niveau

¹ La municipalisation accélérée des départements est une politique du Gouvernement au cours de la période 2006-2016 qui consistait à transformer les chefs-lieux de départements et de districts en ville.

² Les données utilisées dans le cadre de l'évaluation du PND 2018-2022 sont celles relatives à l'ancienne série des comptes nationaux, d'une part, et n'intègrent pas les conclusions de l'article IV de la mission du FMI d'octobre 2021, d'autre part. Ce qui explique les écarts et les fluctuations constatés dans les statistiques de la dette et de la trajectoire de la croissance du PIB.

d'endettement s'est situé au-dessus de la norme communautaire de 70% du PIB. Cette situation résulte de l'effritement des ressources pétrolières et de la gestion de la crise sanitaire de la covid-19.

78. Le solde du compte courant a été excédentaire de 4,0% du PIB en moyenne annuelle sur la période 2018-2020, pour une prévision de déficit de 12,0% du PIB. Cet excédent a résulté de la bonne tenue de la balance commerciale (3 030,8 milliards de FCFA), soit 46,0% du PIB, et de la balance des transferts courants (49,0 milliards de FCFA), soit 1,0% du PIB. Cette performance de la balance commerciale est en lien avec celle des exportations des biens qui se sont établies à 4 661 milliards de FCFA en moyenne annuelle au cours de la période, soit 74,0% du PIB. Toutefois, cette performance a été facilitée par la baisse des importations des biens, ressortie à 1 816,8 milliards de FCFA (28,0% du PIB), contre 2 578,6 milliards de FCFA (38,0% du PIB) prévues dans le PND.

79. L'évaluation du PND 2018-2022 a conclu que les résultats obtenus ont été globalement faibles. Plusieurs causes justifient cette faiblesse : (i) l'insuffisance des ressources financières et les retards connus dans leur mobilisation pour la mise en œuvre du PND 2018-2022, (ii) les faiblesses dans la stratégie de partenariat pour le développement, (iii) la mauvaise identification et évaluation des risques, (iv) la faible contribution des administrations à la réalisation du PND 2018-2022 et, (v) la non mise en œuvre des mécanismes de suivi et évaluation. Il faut noter également que plusieurs autres facteurs ont entravé la mise en œuvre du PND 2018-2022. Il s'agit notamment : (i) de la crise financière liée aux prix relativement bas des prix du pétrole qui avait réduit les recettes publiques et qui a contribué à la contre-performance du secteur hors pétrole, (ii) des choix discutables dans la priorisation des projets à financer par les budgets annuels, (iii) de la suspension de l'accord conclu avec le FMI et des appuis budgétaires des PTF et, (iv) de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

80. L'évaluation a mis en évidence l'indisponibilité des statistiques fiables. Cet état de fait n'a pas facilité l'établissement des situations de référence et des cibles à atteindre. Il a donc été difficile d'élaborer des indicateurs censés renseigner sur l'atteinte des objectifs du PND 2018-2022. Cette insuffisance des statistiques fiables n'a pas non plus facilité l'évaluation de ce plan.

1.2.2. Performances du PND 2018-2022 au plan social

81. Les contreperformances de l'économie congolaise sur la période 2018-2020, caractérisées par une récession économique, n'ont pas permis de faire reculer la pauvreté ni d'améliorer les conditions de vie des classes moyennes. L'incidence de la pauvreté a augmenté, passant de 48,5% en 2019 à 52,5% en 2020, selon les estimations de la Banque mondiale (2021)³.

82. Le chômage touchait 10,3% de la population active totale en 2020 contre 9,6% en 2019. Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans (primo-demandeurs d'emploi) était estimé à 21,6% en 2019 (OIT, 2021)⁴.

³ Banque Mondiale. (2021). République du Congo - Vue d'ensemble : <https://www..org/fr/country/congo/overview#1>

⁴ OIT. (2021). <https://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--fr/index.htm>

83. Sur le plan sanitaire, la situation reste marquée par d'importants taux de morbidité et de mortalité estimés respectivement à 39,9‰ et 6,6‰ en 2019⁵. Le taux de mortalité infantile était de 34,9‰ et celui des moins de 5 ans de 47,8‰.

84. Concernant l'accès à l'électricité et à l'eau, les proportions de la population bénéficiant de ces services sociaux de base étaient respectivement de 48,3% et 68% en 2019.

1.2.3. Performances du PND 2018-2022 au niveau des axes stratégiques

• Renforcement de la gouvernance

85. En 2019, l'indice de gouvernance pour le Congo de la Fondation Mo Ibrahim (IIAG) a baissé de 6,9 points, passant d'une appréciation moyenne de 43 points sur 100 en 2015 à une appréciation moyenne de 36,1 points sur 100 en 2019. Les contreperformances ont concerné notamment les composantes ci-après : sécurité et Etat de droit (-12,6 points dont -21,4 points pour la sous-composante Etat de droit), participation et droits de l'homme (-8,1 points dont -15,5 points pour la sous-composante parité/genre), développement économique durable (-0,7 points dont -18,0 points pour la sous-composante environnement des affaires) et développement humain (-12,6 points dont -14,8 points pour la sous-composante santé). Cependant, des avancées importantes ont été enregistrées dans certaines sous-composantes : sécurité individuelle (33,1 points), sécurité nationale (18,4 points), gestion publique (16,3 points), infrastructures (7,2 points).

86. L'analyse de l'évolution des indicateurs de performance dans la gestion publique (CPIA) de la Banque mondiale confirme également les tendances de l'IIAG entre 2005 et 2019. La note globale CPIA du pays moins bonne en 2019 (2,7) a connu un léger repli après une augmentation régulière entre 2005 (2,8) et 2015 (3,0). Cette note globale CPIA est le résultat des contreperformances de ses différentes sous-composantes notamment : (i) politique et gestion de la dette (2,0), (ii) cadre réglementaire des entreprises (2,0) et, secteur financier (2,5). Toutefois, quelques avancées ont été notées dans la qualité de l'administration publique (3,0) et de la gestion budgétaire et financière (3,0). Ces avancées sont en lien avec les réformes engagées par le Gouvernement depuis quelques années notamment celles réalisées dans la gestion des finances publiques.

87. Ces résultats, comparés à ceux de la mise en œuvre du PND 2012-2016, montrent que les avancées en matière de gouvernance sont assez timides.

• Réforme en profondeur du système éducatif

88. Cet axe s'est articulé autour de quatre sous-axes : (i) promouvoir l'enseignement moral, civique, physique et la lutte contre les antivaleurs, (ii) offrir une éducation de qualité pour tous, (iii) adapter le système éducatif et ses produits aux besoins du marché d'une économie émergente, et (iv) améliorer la gouvernance du système éducatif.

89. En raison de l'insuffisance des données, l'évaluation de cet axe n'a pu être réalisée que partiellement.

⁵ World Health Organization. (2021). Monitoring health for the SDGs, sustainable development goals. Geneva: World Health Organization.

90. **Promouvoir l'enseignement moral, civique, physique et la lutte contre les antivaleurs.** Entre 2018-2020, les actions ont porté sur la formation de quelques cadres, enseignants et animateurs ainsi que sur la construction des infrastructures scolaires.

91. Les actions de ce sous-axe visaient à combattre les antivaleurs (la corruption, la concussion, l'enrichissement illicite, la dépravation des mœurs, ...), à promouvoir une culture d'intégrité, de service public, de respect de la personne et de la chose publique, et à faire des Congolais des citoyens responsables, conscients de leurs droits et devoirs, respectueux des règles et des lois. Des actions concrètes n'ont pu être réalisées dans ce sens au cours de la période, faute de financement.

92. **Offrir une éducation de qualité pour tous.** L'évaluation a montré que l'augmentation du nombre d'élèves, année après année, n'a pas été suivie par des recrutements des enseignants à la Fonction publique. Plusieurs écoles d'enseignement primaire, en milieu rural notamment, sont tenues par des personnes sans qualification, connues sous l'appellation d'enseignants « bénévoles ». Ce qui donne des ratios nombre d'élèves par enseignant très élevés avec pour corolaire de forts taux de redoublement et de faibles taux d'accès au collège. En même temps, on a pu noter que quelques établissements scolaires ont été construits et des salles de classes ont été équipées, notamment en table-bancs : cinquante mille (50.000) table-bancs (primaire, collège et lycée) sur la période 2017-2018. Les taux d'admission au BEPC et au baccalauréat ont été respectivement de 57,3% et de 35,7% pour l'année scolaire 2020-2021 contre 55,7% et 34,8% pour l'année scolaire 2019-2020. La création de l'université Denis SASSOU NGUESSO est venue pallier le manque de certaines filières dans l'enseignement supérieur et augmenter l'offre nationale d'éducation.

93. **Adapter le système éducatif et ses produits aux besoins du marché d'une économie émergente.** L'évaluation du PND 2018-2022 n'a pas relevé des actions spécifiques mises en œuvre pour atteindre l'objectif de ce sous-axe. Les filières créées à l'université Denis SASSOU NGUESSO, à vocation technologique, permettront de former des ressources humaines compatibles aux besoins du marché d'une économie émergente.

94. **Améliorer la gouvernance du système éducatif.** Au cours de la période de mise en œuvre du PND 2018-2022, il n'y a pas eu d'actions significatives pour améliorer la gouvernance du secteur éducatif. Les problèmes de gouvernance relevés dans les différents diagnostics de ce secteur existent encore à jour. La nécessité d'organiser les états généraux de l'éducation reste à l'ordre du jour pour améliorer la gouvernance de l'éducation nationale.

- **Diversification, transformation de l'économie et croissance**

95. Au cours de la période 2018-2020, la poursuite de l'objectif de diversification de l'économie a été contrariée par des facteurs exogènes (baisse des prix du baril de pétrole et la Covid-19). La croissance du PIB hors pétrole a connu une régression avec un taux moyen de -4,9% (entre 2018-2020) contre une cible PND de 4,0%. L'indice de diversification qui s'est établi à 0,8 en 2020 montre que les exportations congolaises ne sont pas diversifiées.

96. Les contreperformances du PND 2018-2022 en matière de diversification de l'économie s'expliquent aussi par des facteurs qui relèvent à la fois du climat des affaires et des problèmes structurels. Le Congo attire très peu d'investissements directs étrangers hors-pétrole. Le secteur

privé national n'est pas assez dynamique. L'investissement privé qui avait été considéré dans le PND 2018-2022 comme principal levier de croissance et de changement structurel n'a pas pleinement joué ce rôle.

97. A en juger par les réalisations enregistrées dans les axes stratégiques retenus dans le PND 2018-2022, sa mise en œuvre n'a pas conduit à la transformation structurelle de l'économie comme prévu. La part prépondérante du secteur hors pétrole dans le PIB observée au cours de la période n'est qu'une conséquence mécanique de la baisse des activités dans le secteur pétrolier. Deux des trois principaux domaines retenus pour la diversification n'ont pas enregistré des bonnes performances. La croissance moyenne du secteur agricole a été de -1,1% sur la période 2018-2020 (0,3%, 0,9% et -4,5% en 2018, 2019 et 2020 respectivement) contre 4,8% prévue dans le PND 2018-2022. Dans le tourisme, la croissance a été estimée à -9,8% en moyenne annuelle contre une croissance moyenne de 0,6% prévue dans le PND au cours de la même période. L'industrie manufacturière est l'un des sous-secteurs qui a enregistré des effets positifs car la croissance dans ce secteur a été de 4,2% en moyenne annuelle sur la période 2018-2020 contre 3,3% dans les prévisions PND.

98. La mise en œuvre du PND 2018-2022 a été rendue difficile pour des raisons exogènes. L'atteinte des performances du PND a été globalement faible parce que sa mise en œuvre s'est heurtée à la conjugaison de plusieurs facteurs d'adversité :

- la persistance de la crise économique et financière (de 2015 à nos jours) et l'interruption en 2020 de l'accord conclu avec le FMI en 2019 ;
- la survenance de la crise sanitaire à caractère mondial et d'une exceptionnelle ampleur et durée qui a bouleversé toutes les prévisions macroéconomiques et brisé l'élan des principales réformes structurelles ;
- la brièveté de la période de pleine exécution du PND 2018-2022. Le PND n'aurait été exécuté qu'en 2019, soit techniquement une seule année. Les années 2020 et 2021 ont été dominées par la Covid-19 et l'élection présidentielle.

99. Malgré le contexte difficile, la mise en œuvre du PND 2018-2022 a permis d'enregistrer quelques progrès, notamment :

- la construction des nouvelles infrastructures de base ;
- l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans l'ensemble du pays ;
- le financement du sous-secteur de la santé notamment l'achèvement de la construction et de l'équipement de deux des douze hôpitaux généraux ;
- la mise en œuvre des réformes de gestion des finances publiques.

1.3. Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre du PND 2022-2026

1.3.1. Sur le processus d'élaboration

Choix des axes ou des piliers stratégiques

100. Les axes ou piliers stratégiques à retenir doivent correspondre aux choix fondamentaux de développement fait par le Président de la République et approuvés par le peuple à la faveur de l'élection présidentielle de mars 2021. Le tout, en privilégiant l'approche qui consiste à donner la priorité à la mise en place d'une base du développement.

▪ **Recommandations :**

- privilégier la logique économique pour lutter efficacement contre le chômage et la pauvreté ;
- limiter le nombre des axes ou des piliers stratégiques pour éviter la dispersion des ressources ;
- faire des analyses approfondies des axes ou piliers retenus de l'amont à l'aval, notamment grâce au document de stratégie sectorielle.

Choix des projets prioritaires

▪ **Recommandations :**

- retenir les projets prioritaires en fonction à la fois de leur impact sur le développement et leurs effets d'entraînement sur les autres activités économiques et sociales, de l'urgence des problèmes à résoudre et des capacités à mobiliser des moyens financiers ;
- réaliser des études de faisabilité des projets inscrits au PND ;
- instituer un cadre de concertation pour le choix et la conception des projets transversaux.

Données statistiques

101. Le processus d'élaboration du PND 2018-2022 a souffert d'une insuffisance de données statistiques. Cette absence de données fiables n'a pas permis de renseigner complètement la matrice des indicateurs du PND dans tous les secteurs et donc de définir les valeurs de base des indicateurs ainsi que les cibles à atteindre en 2022.

▪ **Recommandations :**

- poursuivre et finaliser les enquêtes d'envergure nationale en cours (RGPH, REGEC, EHCVM) ;
- réaliser d'autres enquêtes d'envergure nationale (EDS, EESIC, ESISC, MICS, etc.).

1.3.2. Sur la mise en œuvre

102. Les recommandations, portent sur : (i) l'inclusivité, (ii) le schéma de financement, (iii) les réformes des finances publiques : la gestion en mode programme, (iv) le système statistique

national, (v) le mécanisme de suivi-évaluation, (vi) la transposition du PND en plan local de développement (PLD) et, (vii) la stratégie de communication.

L'inclusivité

▪ **Recommandation :**

103. Il est indispensable d'impliquer sur l'ensemble du territoire national toutes les composantes de la société (institutions publiques centralisées, collectivités locales, secteur privé, organisations de la société civile, PTF) dans la mise en œuvre du PND.

Le schéma de financement

▪ **Recommandation :**

104. Il s'agit de :

- élaborer un schéma de financement approprié et réaliste ;
- recourir à tous les mécanismes pertinents de mobilisation des ressources financières ;
- poursuivre les réformes des finances publiques pour améliorer la sécurisation des ressources internes ;
- accroître les efforts de diversification des sources de financement ;
- exploiter le potentiel des financements innovants ;
- améliorer le climat des affaires pour inciter les investisseurs privés nationaux et étrangers à financer les projets inscrits au PND ;
- dynamiser le partenariat public-privé (PPP).

Gestion en mode programmes

105. Le budget dit de moyens n'a pas permis une allocation adéquate des ressources notamment pour des projets à cheval sur plusieurs exercices budgétaires. Le basculement du budget de l'Etat en mode programmes permettra de mieux suivre et sécuriser les ressources nécessaires à la réalisation des projets s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires.

▪ **Recommandation :** achever le processus du basculement du budget de l'Etat en mode programmes.

Système statistique national

106. La disponibilité des statistiques fiables et actualisées est indispensable pour mesurer le niveau de la performance liée à la mise en œuvre des plans et programmes de développement.

▪ **Recommandations :**

- opérationnaliser la commission supérieure de la statistique ;
- valider et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

Mécanisme de suivi-évaluation

107. La non-opérationnalisation du cadre de suivi et évaluation du PND 2018-2022 n'a pas permis de maîtriser la mise en œuvre des projets retenus dans le PND.

▪ **Recommandations :**

- opérationnaliser le cadre de suivi et évaluation dès l'adoption de la loi sur le PND ;
- renforcer les capacités techniques et logistiques des administrations concourant au suivi et à l'évaluation du PND pour leur permettre d'assurer efficacement leurs missions ;
- mettre en application les principes de redevabilité et de responsabilité de tous les acteurs à tous les niveaux de l'exécution du PND.

Transposition du PND en plan local de développement (PLD)

108. Le PND a souffert de l'absence de déclinaison au niveau local, privant ainsi les départements d'un instrument cohérent de planification.

▪ **Recommandation :** élaborer des plans de développement local aussitôt après l'adoption de la loi sur le PND.

La stratégie de communication

109. Contrairement au plan quinquennal 1982-1986 qui avait fait l'objet d'une vaste communication au niveau national, les PND 2012-2016 et 2018-2022 n'ont pas été suffisamment disséminés.

▪ **Recommandations :**

- organiser des campagnes de sensibilisation et d'appropriation du PND à tous les niveaux (y compris à l'extérieur du pays) ;
- prévoir un budget de communication dans le PND ;
- impliquer les structures déconcentrées et décentralisées ainsi que la société civile dans la communication au niveau des populations ;
- mettre en place un cadre de dialogue entre les coordinations départementales du PND et les populations pour assurer le retour de ces dernières à la coordination nationale.

Chapitre 2 : Analyse-diagnostic de la situation socio-économique du Congo

110. L'analyse-diagnostic a pour but de mettre en lumière les forces et les faiblesses ainsi que les problématiques qui se posent dans la société en général et dans l'économie en particulier. L'intérêt d'une telle démarche réside en ce que les atouts, les inconvénients, les dysfonctionnements et les problèmes identifiés devront inspirer les réponses à apporter aux différents défis du pays, en particulier les défis économiques et sociaux.

2.1. Situations démographique et sociale

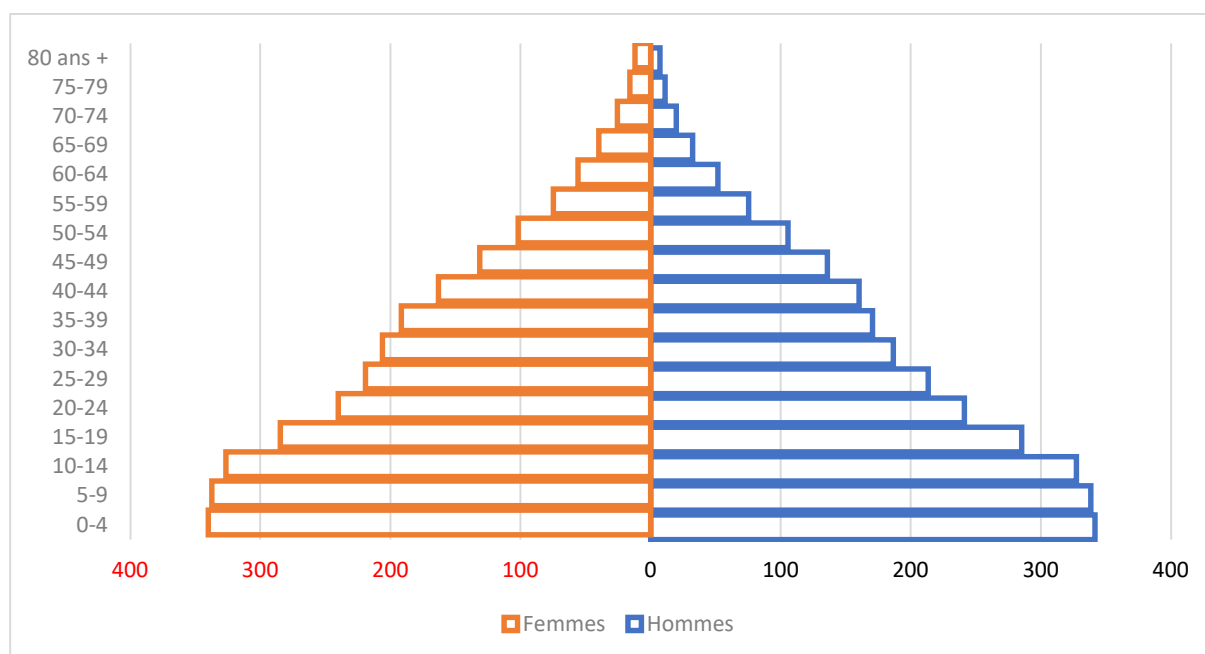
2.1.1. Tendances démographiques

111. La République du Congo a une population estimée à 5 657 000 habitants en 2021, en hausse de 2,5% par rapport à 2020 et de 16,5% par rapport à 2015. Le territoire congolais est parmi les moins densément peuplés d'Afrique avec 15,5 habitants au kilomètre carré.

112. La population congolaise est inégalement répartie sur le territoire national. En 2020, les deux plus grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire) concentraient 3 089 229 habitants (56,5 %) dont 2 031 244 à Brazzaville (INS, 2020). L'exode des populations rurales vers ces localités est justifié par les opportunités de formation et d'emplois qu'elles offrent.

113. L'espérance de vie à la naissance était de 65 ans en 2019, soit 7 ans en dessous de la moyenne mondiale qui est de 72 ans et un peu plus que la moyenne en Afrique subsaharienne (60 ans). La progression de l'espérance de vie s'explique par les efforts accomplis ces dernières années par le Gouvernement en matière de santé et d'amélioration des conditions de vie des populations en général.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population du Congo 2020



Source : Institut national de la statistique (2020)

114. La population active (15 ans et plus) est, selon le BIT, estimée à 3 088 000 personnes, composée à parts presque égales des femmes (1 546 000) et des hommes (1 542 000) en 2020. Le taux de dépendance à l'égard du travail est passé de 1,75 en 2015 à 1,86 en 2020 (OIT, 2021). Cela sous-entend que chaque personne économiquement active a en moyenne deux personnes à sa charge.

115. La population du Congo est majoritairement jeune. Cinquante-six pourcent (56%) de la population a moins de 20 ans. Cela pourrait constituer un atout pour le développement.

116. Les effets conjugués de la baisse de la fécondité et de la mortalité se sont traduits par des changements de la structure de la population, avec en particulier l'augmentation au fil des ans des adultes économiquement actifs (personnes âgées de 15 à 64 ans). Ce qui, comme l'enseignent la théorie et les études empiriques, constitue une opportunité dans la perspective de l'amélioration du taux de croissance économique par l'entremise du dividende démographique. Afin que le dividende démographique porte ses fruits, il est nécessaire de créer des opportunités d'emploi pour l'ensemble de la population active.

117. Les résultats du rapport-pays (République du Congo-UNFPA, 2019⁶) révèlent que cette fenêtre d'opportunité du dividende démographique s'est ouverte en 1990. En d'autres termes, à partir de cette date, la population en âge de travailler a augmenté plus vite que le nombre de personnes jeunes et âgées à charge (personnes dépendantes). Selon ce rapport, en 1990, le ratio de soutien économique⁷ s'est situé à 36% avec un dividende démographique de 0,01%. Les projections réalisées montrent que ce ratio de soutien économique passera à 44% en 2050 et que le dividende démographique passera à 0,58%.

2.1.2. Emploi

2.1.2.1. Emploi de la population en général

118. La question de l'emploi, et notamment celui des jeunes, est restée au cœur des préoccupations des pouvoirs publics et au centre des politiques publiques adoptées par les gouvernements successifs. La croissance relativement soutenue au cours des années précédant la crise économique de 2014 n'a pas permis de créer suffisamment d'emplois durables et décents pour la majorité des Congolais. Selon la dernière enquête nationale portant sur la transition des jeunes vers le marché du travail (ETVA, 2015), le chômage touche 30 % des jeunes. La crise sanitaire liée à la Covid-19 a exacerbé les phénomènes du chômage et de la vulnérabilité des travailleurs, notamment ceux évoluant dans le secteur informel, ainsi que les inégalités au sein de la population.

119. Selon le BIT, en 2020 le chômage a concerné 10,3% de la population active totale contre 9,6% en 2019. Le chômage touche de plus en plus les jeunes de 15 à 24 ans qui sont en général les primo-demandeurs d'emploi. Le taux de sous-emploi de la population active serait cependant plus important, entre 25 et 30%. Le taux de chômage dans cette tranche d'âge est estimé à 21,6% contre 6,7% pour les plus de 25 ans en 2019. Dans la tranche des 15-24 ans, le

⁶ UNFPA. (2019). Vers un dividende démographique en République du Congo Rapport-pays. Brazzaville : UNFPA République du Congo

⁷ Le ratio de soutien économique (RSE) indique un nombre de producteurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs. Un grand pourcentage de la population âgée de moins de 15 ans implique un faible ratio de soutien.

chômage touche 22,5% des jeunes hommes et 20,7% des jeunes filles. Le chômage est plus élevé en milieu urbain (11,1%) qu'en milieu rural (1,1%).

120. Selon les estimations de l'OIT (2021), le taux d'emploi se situe à 59,5% en 2020⁸, en baisse de 3,4 points de pourcentage par rapport à 2013 (62,9%). Les travailleurs indépendants constituent la majeure partie des personnes ayant un emploi. En 2019, ils représentaient 77,0% de l'emploi, à peu près le même pourcentage qu'en 2017 (77,1%).

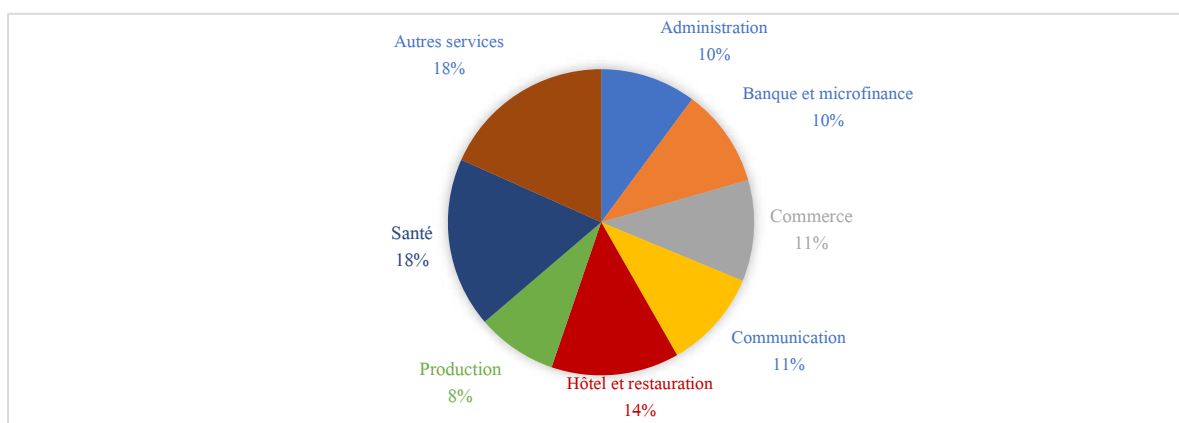
121. S'agissant de la vulnérabilité, les estimations du BIT révèlent que 64,6% des hommes occupent des emplois vulnérables. Les résultats de l'ETVA (2015) avaient établi que 59,4% des jeunes de 15 à 29 ans occupaient des emplois vulnérables.

2.1.2.2. Emploi des femmes

122. La question du genre et de l'autonomisation de la femme demeure un défi. La représentativité des femmes dans la vie politique en 2021 est la suivante : (i) 23% au Gouvernement, (ii) 14% au Parlement, (iii) 19% dans les conseils départementaux et (iv) 24% dans les conseils communaux. Les femmes sont représentées à plus de 40% dans les instances des chambres de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville et de Pointe-Noire.

123. L'enquête sur la présence des femmes dans les administrations publiques, parapubliques et privées réalisée par le ministère en charge de la promotion de la femme en 2018 permet de faire le constat selon lequel la représentativité des femmes est faible dans les différentes branches d'activités de la vie socioéconomique.

Graphique 2 : Représentativité des femmes par branches d'activités en 2018



Source : Ministère en charge de la promotion de la femme, 2018

124. Dans le domaine de l'emploi, les estimations du BIT 2019 indiquent que le taux de chômage est plus élevé chez les femmes (10,2%) que chez les hommes (9%). L'emploi féminin semble se concentrer dans l'agriculture où les femmes jouent un rôle prépondérant et représentent 70% de la main d'œuvre, évoluant majoritairement dans l'informel sans aucune couverture sociale.

⁸ Ce ratio, calculé par le BIT, indique le rapport entre les personnes employées et la population en âge de travailler (c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus).

2.1.3. Pauvreté et inégalités

125. L'incidence de la pauvreté est encore préoccupante. Selon les enquêtes ECOM (2005 et 2011), la pauvreté n'avait reculé que de 4,2 points de pourcentage en 6 ans, passant de 50,7% en 2005 à 46,5% en 2011. Les données consignées dans le tableau ci-après indiquent que la pauvreté était plus aigüe en milieu rural qu'en milieu urbain. Son évolution montre qu'en 2011, le recul du taux de pauvreté dans les grands centres urbains (-24 points à Brazzaville, par exemple) contraste avec la tendance à la hausse du taux de pauvreté en milieu rural (+17,1 points). La profondeur (+11 points) et la sévérité (+6,6 points) de la pauvreté ont également augmenté en zone rurale. Les personnes pauvres sont devenues encore plus pauvres en milieu rural.

Tableau 1 : Évolution des indices de pauvreté selon les strates entre 2005 et 2011

Milieu de résidence	Taux de pauvreté (%)			Profondeur de la pauvreté (%)			Sévérité de la pauvreté (%)		
	2005	2011	Variation	2005	2011	Variation	2005	2011	Variation
Brazzaville	53,4	29,4	-24	22	7,9	-14,1	11,6	3,2	-8,4
Pointe-Noire	32,2	25,5	-6,7	9,5	6,2	-3,3	4	2,3	-1,7
Autres communes	51,2	55	3,8	19	18,9	-0,1	9,6	8,5	-1,1
Semi-urbain	59,5	57,8	-1,7	28,9	19,8	-9,1	17,7	8,7	-9
Milieu rural	57,7	74,8	17,1	20,6	31,6	11	10,1	16,7	6,6
Congo	50,7	46,5	-3,6	18,9	16,7	-2,2	9,6	8,1	-1,5

Source : INS, Enquête congolaise auprès des ménages (ECOM), 2005 et 2011.

126. Des estimations plus récentes indiquent que le taux de pauvreté au Congo est remonté de 48,5% en 2019 à 52,5% en 2020 (Banque Mondiale, 2021). Cela est en lien avec la récession économique de ces dernières années, aggravée par la pandémie de la Covid-19.

127. Les résultats d'une enquête de l'INS (2020)⁹ révèlent que la crise sanitaire de la Covid-19 a eu des effets néfastes sur la satisfaction des besoins essentiels de la population congolaise. Les ménages ont été impactés très fortement de façon négative sur la capacité à payer le loyer (51,8%), l'électricité et l'eau (39,1%), l'alimentation (40,7%) et à couvrir leurs besoins en santé (26,8%).

128. Sur le plan de la pauvreté multidimensionnelle, 24,3% de la population congolaise était touchée et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)¹⁰ était de 0,112 en 2011-2012. Le degré de privation en 2014-2015 au Congo était de 46%. En d'autres termes, une personne pauvre ne satisfait pas 46% de ses besoins dans les domaines de la santé, de l'éducation et des conditions de vie. Dans les différentes dimensions de l'IPM, le niveau de privation d'une personne pauvre est de 20,2% en matière d'éducation, 23,4% en matière de santé et 56,4% en matière de conditions de vie.

129. Une analyse dynamique de la pauvreté multidimensionnelle montre une situation ambivalente. D'une part, l'IPM et l'incidence de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle avaient baissé, passant de 0,192 à 0,112 et 43,0% à 24,3% respectivement en 2011-2012 et 2014-2015. D'autre part, le degré de privation a augmenté de 1,3 point (de

⁹ Enquête sur les effets socio-économiques de la covid-19 au Congo (EESC) : volet ménage - Bulletin N°4 décembre 2020

¹⁰ L'IPM est un indice synthétique construit à l'aide de dix indicateurs couvrant trois dimensions. Ces trois dimensions sont : la santé (la nutrition, la mortalité infantile) ; l'éducation (le nombre d'années d'éducation et le taux de scolarisation) ; le niveau de vie (l'électricité, l'eau, les sanitaires, les combustibles de cuisine, le revêtement du sol, et la détention d'actifs).

44,7% à 46%) pendant la même période. Le niveau élevé de privation observé résulte principalement de la privation dans le domaine de l'éducation (passée de 10,6% à 20,2%) au cours de ces deux périodes. La part de la population vulnérable à la pauvreté est de 21,3 % sur la période 2014-2015 contre 26,2% sur la période 2011-2012, traduisant une amélioration de la situation d'une frange de la population entre ces deux périodes. Cette tendance baissière de la précarité des conditions de vie s'est aussi manifestée en matière d'extrême pauvreté. La proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté est passée de 12,2 % sur la période 2011-2012 à 9,4 % sur la période 2014-2015.

Tableau 2 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle entre 2011-2012 et 2014-2015

Indicateurs		2011-2012	2014-2015
Indice de pauvreté multidimensionnelle		0,192	0,112
Incidence de la population vivant dans la pauvreté multidimensionnelle (%)		43,0	24,3
Degré de privation (en %)		44,7	46,0
Population vulnérable à la pauvreté (%)		26,2	21,3
Population vivant dans l'extrême pauvreté (%)		12,2	9,4
Part de privations dans la dimension de la pauvreté globale (%)	<i>Éducation</i>	10,6	20,2
	<i>Santé</i>	32,8	23,4
	<i>Niveau de vie</i>	56,6	56,4
Population dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté (%)	<i>1,90 dollar/jour (PPA)</i>	37	37
	<i>Seuil de pauvreté national</i>	46,5	-

Source: PNUD et OPHI, *Global Multidimensional Poverty Index 2019*

130. L'indice de développement humain (IDH) était estimé à 0,574 en 2019 contre 0,613 en 2015. Le Congo était classé au 149^{ème} rang, et placé dans la catégorie des pays à développement humain moyen.

131. En matière d'inégalités, il est établi que le Congo est un pays très inégalitaire. Les 10% plus riches de la population détiennent 37,9% du revenu national. En Afrique centrale, seul l'Angola a un taux plus élevé (39,6%) (PNUD, 2020).

132. Au vu de la situation de pauvreté et de la faible capacité actuelle du système productif national à créer de la richesse, les chances d'atteindre l'objectif de développement durable numéro 1 (ODD 1) à l'horizon 2030 pourraient être compromises. On pourrait se rapprocher ou atteindre l'ODD1 si des actions significatives et décisives sont mises en œuvre à partir de maintenant jusqu'à 2030. De façon générale, malgré l'intégration des ODD dans les stratégies, politiques et plans nationaux de développement, l'atteinte des ODD reste préoccupante.

Tableau 3 : Situation des Objectifs de Développement Durable (ODD) en République du Congo

Objectifs	Indicateur	2020
ODD 1 : Pas de Pauvreté	Taux de pauvreté à 1,90 par jour (en pourcentage)	67
	Taux de pauvreté à 3,20 par jour (en pourcentage)	85,8
ODD 2 : Faim Zéro	Prévalence de la sous-alimentation (en pourcentage de la population)	40,3
ODD 3 : Bonne santé et bien être	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	378
	Espérance de vie à la naissance (année)	64,3
ODD 4 : Education de qualité	Taux d'achèvement du primaire, total (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	71,6
	Taux d'alphabétisation, total des adultes (pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus)	80,3
ODD 5 : Egalité de sexe	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en %)	11,3
ODD 6 : eau et assainissement	Population utilisant au moins les services d'eau potable de base (en pourcentage)	73,2
	Population utilisant au moins les services d'assainissement de base (en pourcentage)	20,2
ODD 7 : Energie abordable et propre	Population ayant accès à l'électricité	66,2
ODD 8 : Croissance économique et travail décent	Croissance du PIB par habitant (annuel en pourcentage)	-6
	Adultes ayant un compte dans une banque ou une autre institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile (% de la population âgée de 15 ans ou plus)	26,1

Objectifs	Indicateur	2020
ODD 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure	Fabrication, valeur ajoutée (en pourcentage du PIB)	8,6
	Population utilisant Internet (en pourcentage)	8,7
	Abonnements au haut débit mobile (pour 100 habitants)	6
ODD 10 : Réduction des Inégalités	Coefficient de Gini ajusté pour les revenus les plus élevés	52
ODD 11 : Villes et communautés durables	Population urbaine (en pourcentage et du total)	67,4
	Satisfaction avec les transports en commun	53,2
ODD 12 : Consommation et Productions durable	Émissions de Co2 dues à la consommation de carburant liquide (kt)	2321,2
	Émissions de Co2 dues à la consommation de carburant gazeux (kt)	487,7
ODD 13 : changement climatique	Emissions de CO2 liées à l'énergie (tCO2/habitant)	0,5
ODD 14 : Vie Aquatique	Indice de santé des océans : score des eaux propres (pire 0-100 meilleur)	49,1
ODD 15 : Vie et la Terre	Déforestation permanente (% de la superficie forestière moyenne sur 5 ans)	0,1
	Indice de la liste rouge de survie des espèces (pire 0-1 meilleur)	1
ODD 16 : Paix, Justice et Institutions Fortes	Indice de perception de la corruption (pire 0-100 meilleur)	19
	Indice de liberté de la presse (meilleur 0-100 pire)	36
	Enfants impliqués dans le travail des enfants (% de la population âgée de 5 à 14 ans)	23,3
ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des Objectifs	Dépenses publiques de santé et d'éducation (% du PIB)	6,1

Source : Banque Mondiale et FMI, rapport sur l'article IV du 05 octobre 2021

2.1.4. Accès aux services sociaux de base

2.1.4.1. Santé

Etat de la santé de la population

133. L'état de santé de la population congolaise est marqué par d'importants niveaux de morbidité et de mortalité estimés respectivement à 39,9‰ et 6,6‰ en 2019. Le taux de mortalité maternelle est de 378 décès pour 100 000 naissances vivantes (OMS, 2021). En dépit de sa réduction au cours des dernières décennies, il reste un des plus élevés de l'Afrique subsaharienne. Il est loin de la cible des ODD, fixé à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. Ce niveau élevé de mortalité maternelle pourrait être lié à la faible qualité des services offerts, malgré le taux élevé (90%) d'accouchements assistés par un personnel qualifié (Enquête SARA, 2019).

134. Le taux de mortalité infantile est de 34,9‰. Chez les enfants de moins de 5 ans, il est de 47,8 décès pour 1000 naissances vivantes (OMS, 2021). Il est en baisse, après avoir atteint un pic de 114 décès pour 1000 naissances vivantes en 2000.

135. Le paludisme reste l'une des premières causes de morbidité et de mortalité. Et ce, malgré la gratuité des traitements et l'amélioration substantielle de la situation en rapport au paludisme. L'incidence du paludisme est passée de 80‰ en 2019 (427 465 cas) à 26‰ en 2020 (146 262 cas). Parallèlement, la mortalité au niveau des formations sanitaires a baissé de 23% à 9% (DEP MSP, 2020).

136. En raison de la quasi absence du système de sécurité sociale et d'assurance maladie pour la majorité de la population, les dépenses des ménages pour les soins de santé se font par paiement direct. La sécurité sociale à ce jour, ne couvre que 5% des ménages (INS, 2020).

137. En 2020, les ménages ont supporté plus de la moitié des dépenses courantes de santé (52%) (OMS, 2021), soit largement au-dessus du seuil de 15 à 20 % recommandé pour éviter le risque de dépenses catastrophiques. Les données de l'analyse situationnelle et quantitative du financement de la santé indiquent que plus de deux cent mille (200 000) individus font face à une dépense catastrophique de santé. Les risques sanitaires sont deux fois supérieurs dans les

couches les plus pauvres à cause des inégalités sociales. Les frais de santé affectent négativement l'accessibilité des pauvres aux services de santé. L'appauvrissement des populations du fait de la crise actuelle a entraîné une baisse de la capacité financière de recours des ménages aux soins de santé (INS, 2020).

138. L'adoption des mesures de gratuité dans le traitement du paludisme, de la tuberculose et pour la césarienne était censée atténuer les difficultés liées à l'accès aux services de santé et aux traitements. Mais en raison de nombreuses faiblesses dans sa mise en œuvre, la politique de gratuité n'a pas apporté d'amélioration significative et durable de l'accès aux soins de santé. Selon l'OMS, l'Etat ne couvre que 36% des dépenses de santé des ménages (OMS, 2021)¹¹.

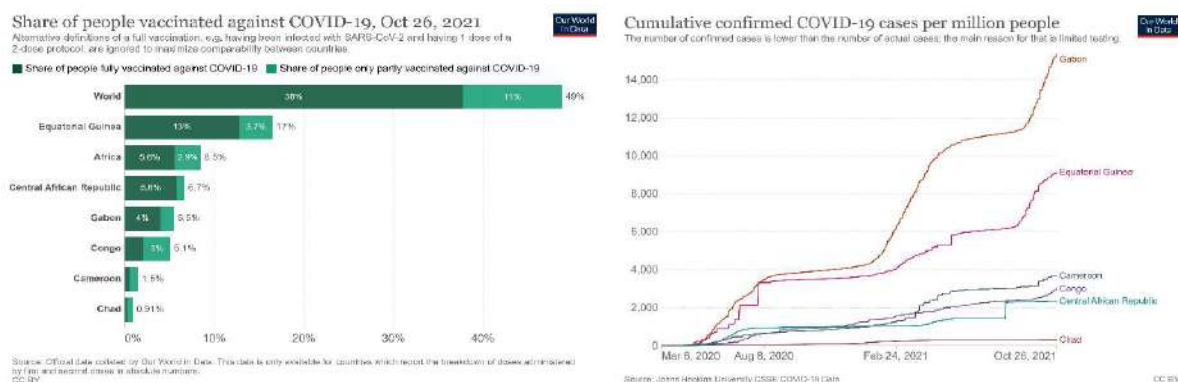
139. La faible accessibilité aux soins peut aussi s'expliquer par le niveau de crédits budgétaires alloués au secteur de la santé. Certes, les ressources affectées à la santé ont connu une augmentation, passant de 5% en 2015 à 8,8% du budget de l'Etat en 2019 et 12,9% en 2020. Elles n'ont pas encore atteint le niveau fixé (15%) dans la déclaration d'Abuja d'avril 2000. Il reste aussi à mieux les gérer pour les rendre efficaces.

140. Selon les résultats de l'enquête sur la séroprévalence et les autres indicateurs du sida au Congo, le taux de prévalence du VIH-Sida a été estimé à 3,2% de la population, avec des disparités d'un département à l'autre (INS, 2009). Sur la base de cette prévalence, le ministère de la santé et de la population a estimé qu'en 2020, 89 000 personnes vivaient avec le VIH-Sida dont 82 000 adultes de plus de 15 ans.

Situation épidémiologique du pays en rapport à la Covid-19

141. Le Congo a adopté diverses mesures de riposte pour freiner la propagation de la Covid-19. Le premier cas avéré de la Covid-19 a été enregistré le 14 mars 2020. Au 21 octobre 2021, le cumul des cas confirmés s'élève à 16 868 avec 249 décès. La situation épidémiologique révèle que le nombre de cas confirmés et de décès au Congo a augmenté, à un rythme modéré par rapport à la moyenne de la CEMAC. Cependant, le rythme de vaccination reste plus lent que certains pays comparable de la CEMAC.

Graphique 3 : Situation épidémiologique et part des personnes pleinement/partiellement vaccinées



Source: Johns Hopkins University, CSSE COVID-19 Data

142. La campagne de vaccination dans le pays a démarré le 25 mars 2021. Selon les statistiques des autorités sanitaires établies le 20 octobre 2021, le Congo a vacciné 480 880 personnes, pour

11 OMS (2021). Global Health Expenditure Database (GHED). <https://apps.who.int/nha/database/Select/Indicators/fr>

une cible au départ d'un peu plus de 3 millions de personnes (60% de la population totale). Cette lenteur de la vaccination fait courir au pays les risques de maintenir longtemps les restrictions et de retarder la reprise de l'activité économique.

2.1.4.2. Education

143. La forte scolarisation des enfants au cycle primaire se traduisant par des taux bruts de scolarisation (TBS)¹² qui dépassent les 100% (106,1% au primaire en 2019-2020) reflète les efforts constants du Gouvernement réalisés au cycle primaire. Le pays doit encore relever plusieurs défis qui constituent autant de contraintes à la formation du capital humain. En 2019-2020, le TBS était de 82,8% et de 49,9% respectivement au collège (1^{er} cycle du secondaire) et au lycée (2nd cycle du secondaire).

144. L'admission des filles et des garçons est presque égalitaire au préscolaire et au primaire. Elle devient de plus en plus inégalitaire dans le secondaire (1^{er} et 2nd cycles). Elle se détériore encore plus au supérieur. L'indice de parité filles-garçons entre 2005 et 2015 au primaire était de 1,01, de 0,89 au collège (1^{er} cycle secondaire) et de 0,62 au lycée (2nd cycle du secondaire).

145. Des inégalités d'accès à l'éducation sont observées entre les enfants des populations autochtones et ceux des autres populations au niveau du primaire. Elles s'amplifient à partir du collège. Selon le recensement scolaire de 2018, conduit par les trois ministères en charge de l'éducation, seulement 5 670 élèves autochtones (0,69%) étaient scolarisés dans les établissements du primaire et 2 873 élèves (1,1%) dans les écoles « Observer-Réfléchir-Agir » (ORA). On n'en dénombre que 256 dans les collèges et 97 au lycée. Au total moins de 40% d'enfants des populations autochtones sont inscrits au cycle d'enseignement primaire (UNICEF-Congo, 2020).

146. L'enseignement primaire présente des faibles performances en termes d'acquis scolaires. Les résultats de la dernière évaluation du PASEC¹³ réalisée en 2019, révèlent que 66,6% des élèves n'atteignent pas le seuil « suffisant » en mathématiques et 21% ne l'atteignent pas en français. Plusieurs facteurs expliquent ces contre-performances, notamment : (i) l'insuffisance des enseignants qualifiés et le recours massif à des enseignants volontaires surtout en zone rurale, (ii) le ratio élèves/enseignants élevé (en moyenne 45 élèves), loin de la cible de l'agenda 2030 (ODD4), (iii) la faible disponibilité et la mauvaise qualité des infrastructures scolaires qui n'ont pas suivi le rythme d'accroissement des effectifs, entraînant l'augmentation du ratio élèves/salle de classe estimé à 106,9 en moyenne en 2020.

147. Ces contraintes ne sont pas spécifiques au cycle primaire. Au niveau de l'enseignement supérieur, par exemple, le problème d'insuffisance d'enseignants se pose avec la même acuité, notamment dans le secteur public.

2.1.4.3. Electricité, eau et assainissement

148. S'agissant de l'électricité, 48,3% de la population avait accès à ce service en 2019. Ce taux cache des disparités entre les milieux urbain (65,2%) et rural (12,7%) (WDI, 2021). Selon

¹² Le TBS est calculé en rapport

¹³ PASEC 2019 – Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire.

l'UNICEF-Congo (2021), 68% de la population a accès à une eau potable. Comme pour l'électricité, il existe de fortes disparités entre les villes et les campagnes (85% contre 56%).

149. Un quart de la population dispose de toilettes modernes privées. Les autres utilisent des installations sanitaires précaires ou pratiquent la défécation à l'air libre.

2.2. Situation économique et financière

2.2.1. Tendances mondiales, régionales et sous régionales

150. Après une contraction de 3,1 % en 2020, l'économie mondiale devrait connaître une hausse de 5,9 % en 2021, sous l'effet d'une accélération des campagnes de vaccination et des mesures de relance en vigueur dans les principaux pays avancés. Suivant les dernières projections du FMI, parues en octobre 2021, la reprise économique est inégale. Elle varie selon les pays et les secteurs, les perturbations et l'ampleur des mesures de lutte contre la maladie, ainsi que celles de soutien aux économies. La reprise est forte dans les pays avancés et en Chine. Elle est de moindre ampleur dans les autres pays.

151. Au plan continental, alors que les pays d'Afrique subsaharienne sont parvenus à maintenir sous contrôle la pandémie, avec un nombre de cas relativement faible, les conséquences économiques sont importantes. La croissance du PIB de la région s'était établie à -3,0% en 2020 contre +3,2% en 2019. La croissance du PIB des pays d'Afrique subsaharienne était plombée par les deux géants que sont l'Afrique du sud et le Nigeria. Ils ont enregistré des replis de leur PIB respectivement de 8,0% et 4,3%. L'Afrique du Sud a été durement affectée par les effets pervers de la pandémie (baisse de l'offre, recul des investissements, ...). Elle est le cinquième pays le plus touché au monde par la Covid-19.

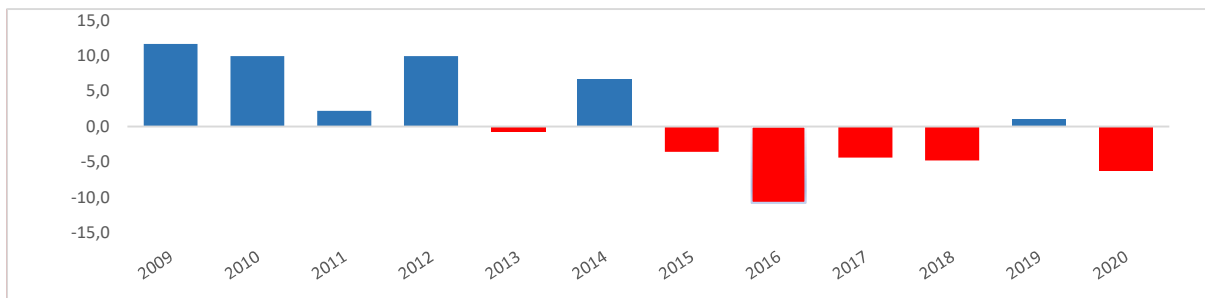
152. Au plan sous-régional, l'activité économique de la CEMAC devrait connaître une reprise modérée (3,0%) en 2021, après une récession en 2020 (-3,2%) sous l'effet de la baisse de la production pétrolière (au Congo et en Guinée Equatoriale, notamment), conjuguée aux crises sanitaire (Covid-19) et sécuritaire (Cameroun, RCA, Tchad). La CEMAC doit sa reprise au PREF-CEMAC et aux programmes de deuxième génération appuyés par la FEC ou le Mécanisme Elargi de Crédit (MEC). Les tensions inflationnistes seront maintenues à 2,8% en 2021 avant de baisser à 2,5% en 2022.

2.2.2. Trajectoire de croissance de l'économie congolaise

2.2.2.1. Les tendances macroéconomiques

153. Après une forte accélération observée entre 2009 et 2014, l'activité économique s'est dégradée au cours de la période 2015-2018, en raison de l'effondrement des cours du baril de pétrole survenu au deuxième semestre 2014. Le taux de croissance du PIB s'est légèrement amélioré à 1,0% en 2019, en lien avec une hausse de la production pétrolière et du gaz. En 2020, l'activité économique s'est contractée, avec une croissance du PIB estimée à -6,2%, principalement en raison de la Covid-19 et d'un nouvel effondrement des prix mondiaux du pétrole. La nature intermittente de la croissance souligne la vulnérabilité de l'économie aux chocs (exogènes et endogènes). La pandémie de la Covid-19 a aggravé les vulnérabilités et la volatilité de l'économie nationale.

Graphique 4 : Evolution du taux de croissance du PIB de 2009 à 2020 (%)



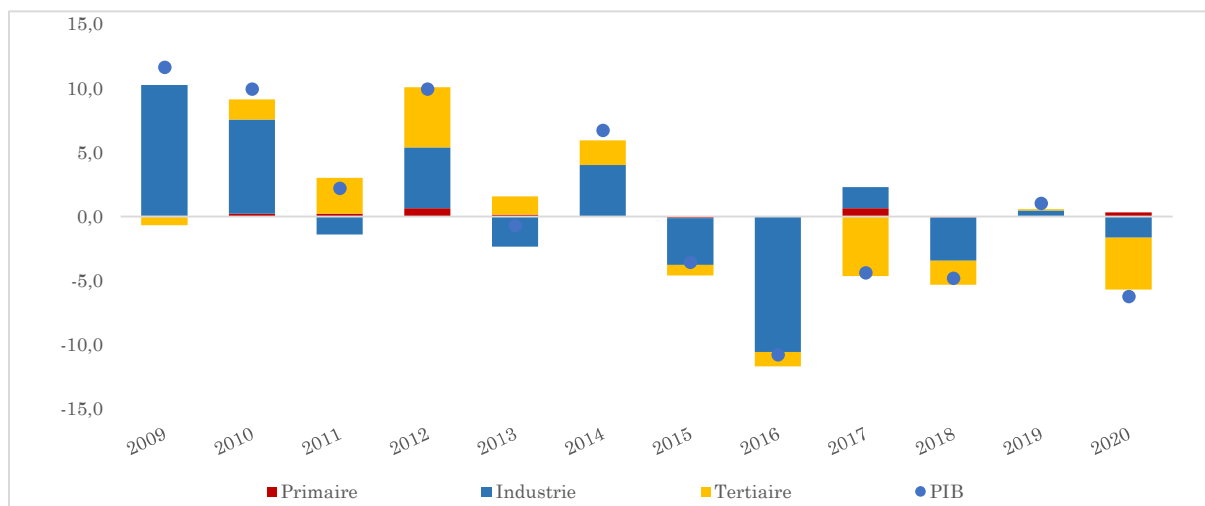
Source : INS et Banque mondiale

154. Du côté de l'offre, le fléchissement de la croissance observé en 2020 résulte de la baisse de l'activité dans les secteurs de l'industrie (-3,5%) et des services (-9,9%). Ces évolutions traduisent des contributions à la croissance du PIB à hauteur de -1,7 et -4,0 points de pourcentage. Dans le secteur tertiaire, les principaux facteurs de la contreperformance ont été, d'une part, les activités de l'administration publique et le commerce (-2,9 et -1,3 point de pourcentage), en lien avec des mesures de confinement et, d'autre part, les transports et les services financiers (-0,3 et -0,2 points de pourcentage) en relation avec la fermeture des frontières nationales¹⁴ et de la raréfaction de nouveaux crédits bancaires.

155. Dans le secteur secondaire, l'extraction des hydrocarbures et les BTP ont également contribué négativement à la croissance (-1,8 et -0,4 point de pourcentage, respectivement), en relation avec la baisse de production de pétrole et de l'arrêt de nombreux chantiers de construction.

156. A l'inverse, il y a eu un léger regain de l'activité dans le secteur primaire (+0,3 point de pourcentage), marqué par : (i) le redressement de la production agricole (+0,2 point) et la hausse de la production de la sylviculture et de l'exploitation forestière (+0,1 point).

Graphique 5 : Evolution du taux de croissance du PIB (optique offre) de 2014 à 2020



Source : INS et Banque mondiale

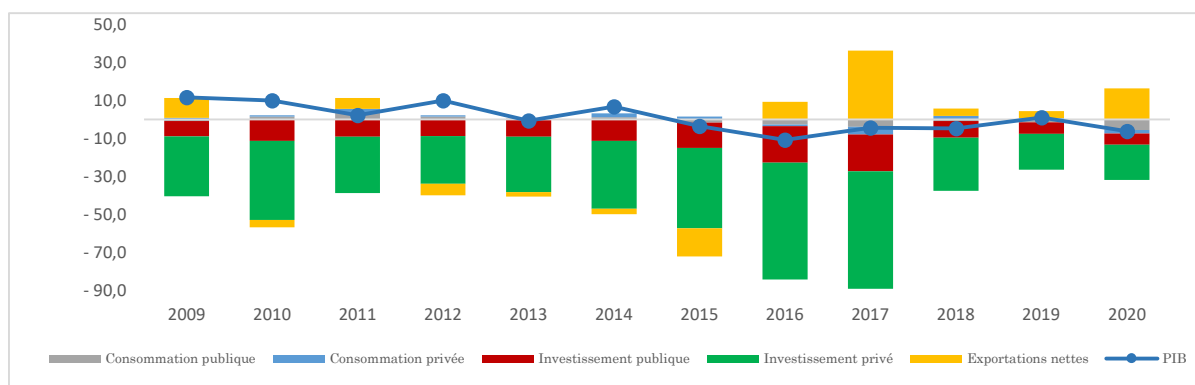
¹⁴ Suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire décrété par le Président de la République par décret n°2020-93 du 30 mars 2020, des mesures exceptionnelles ont été prises dans le cadre de la prévention de la pandémie de la Covid-19. Concernant le secteur des transports, les mesures institutionnelles, mises en œuvre par le Gouvernement, ont porté sur la fermeture des frontières terrestres, fluviales, maritimes et aériennes en autorisant uniquement les navires et vols cargos, afin de ne pas suspendre les importations notamment alimentaires.

157. Du côté de la demande, les exportations sont demeurées les principaux moteurs de la croissance en 2020. L'accélération des exportations témoigne de la dépendance du pays des exportations de pétrole brut, dont la contribution au PIB a été de 16,3 points de pourcentage en 2020. La demande extérieure a progressé au rythme annuel moyen de 5,0%, sur la période 2014-2020.

158. L'affaîsissement (-3,7%) de la consommation publique et privée (demande intérieure) sur la période 2014-2020, résulte, pour l'essentiel, des ajustements budgétaires opérés par l'Etat. L'amenuisement de la consommation privée est en lien, principalement, avec la baisse du pouvoir d'achat des ménages. Elle-même consécutive aux licenciements et/ou aux réductions du personnel dans les entreprises se trouvant en difficulté du fait de la crise économique et financière ou de la crise sanitaire de la Covid-19.

159. L'investissement a également contribué à la baisse de la demande intérieure. Le niveau d'investissement, entre 2014 et 2020, n'a cessé de décroître atteignant son plus bas niveau en 2017. Sur la période, l'investissement a connu une régression annuelle en moyenne de 18,0%. En 2020, du fait de la contraction des dépenses d'investissement ayant entraîné l'arrêt des chantiers publics, l'investissement a contribué négativement à hauteur de -11 points de pourcentage, expliquant ainsi 45,0% du fléchissement du PIB.

Graphique 6 : Evolution de la croissance du PIB, optique demande de 2009 à 2020



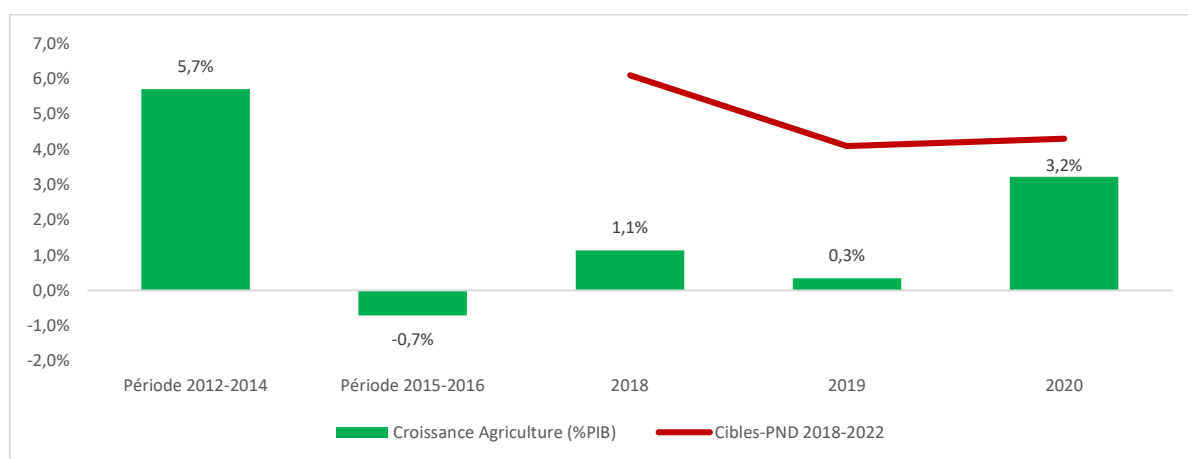
Source : INS

2.2.2.2. Secteurs productifs

Secteur agricole

160. Le secteur agricole a connu une croissance lente malgré les actions du Gouvernement. Le PND 2018-2022 visait une augmentation de la production agricole aux rythmes de 6,1% en 2018, 4,1% en 2019 et 4,3% en 2020. La croissance de ce secteur a été plus faible, avec une moyenne annuelle de 1,6% entre 2018 et 2020, en deçà de sa croissance de 5,7%, observée sur la période 2012-2014. La contreperformance du secteur agricole résulte de plusieurs facteurs : (i) l'essoufflement de l'investissement dans le secteur agricole, (ii) l'échec des politiques mises en œuvre pour structurer les filières, (iii) les perturbations des chaînes d'approvisionnement induites par la pandémie à coronavirus. Cette faiblesse de la production agricole rend le pays dépendant des importations alimentaires qui représentent environ 25% des importations de marchandises, soit le 2^{ème} poste des importations de marchandises, derrière les importations de machines.

Graphique 7 : Evolution de la croissance du PIB du secteur agricole (au sens large) de 2012 à 2020



Source : INS

161. Dans la période 2015-2020, la part de la production agricole dans le PIB (global et hors pétrole) a connu une progression régulière. Elle était montée de 3,7% du PIB en 2015 à 5,2% du PIB en 2020, soit une croissance moyenne de 4,5% par an. En pourcentage du PIB hors pétrole, elle était passée de 4,9% à 7,9%, représentant une croissance annuelle moyenne de 6,5%.

Industrie

162. Entre 2017 et 2020, le secteur industriel a enregistré une baisse de ses activités passant de 4,5% en 2017 à -3,5% en 2020, avec un taux moyen ressorti à 1,6%. Malgré l'existence d'une stratégie volontariste du Gouvernement de diversifier la base productive, le secteur secondaire reste dominé par l'industrie extractive ayant de faibles effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie. La part du secteur secondaire dans le PIB est passée de 58,1% en 2017 à 25,9% en 2020. L'industrie d'extraction des hydrocarbures en est la principale cause, avec une part de 36,9% en 2017 et de 10,8% en 2020.

163. Le sous-secteur de la construction, certaines industries manufacturières et les industries du travail de bois ont fortement régressé, enregistrant respectivement des moyennes de croissance de -39,5%, -19,5% et -24,8% sur la période 2017-2020. Les contreperformances de ces industries sont à mettre en relation avec l'arrêt de nombreux chantiers de sociétés de BTP et les perturbations dans le commerce et l'approvisionnement en biens intermédiaires et d'équipements.

164. Au cours de la période 2017-2020, les autres industries ont enregistré des légères performances. Il s'agit notamment des industries alimentaires, des industries chimiques et de celles liées à la fabrication des produits minéraux non métalliques. Elles ont respectivement crû de 0,6%, 2,3% et de 2,4% en moyenne annuelle sur la période susmentionnée. Le maintien de la croissance de ces industries est dû pour l'essentiel à l'accroissement de la demande intérieure. Le sous-secteur de la production et de la distribution de l'électricité et de l'eau a enregistré une croissance annuelle moyenne de 8,5% sur la même période, en lien avec : (i) la restructuration du sous-secteur, (ii) l'acquisition et la pose de nouveaux compteurs d'énergie, (iii) l'augmentation de la demande, (iv) l'inventaire et la maîtrise des clients.

Tableau 4 : Evolution du taux de croissance annuel du PIB dans le secteur secondaire de 2014 à 2020 (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur secondaire	6,5	-6,3	-22,1	4,5	-7,9	0,8	-3,5
Extraction des hydrocarbures	2,2	-9,3	-8,4	25,3	12,0	2,2	-4,9
Extraction de pierres, sable et argiles	-1,7	-1,6	-0,7	4,2	1,3	1,5	4,1
Autres activités extractives	-0,6	-24,6	0,9	-13,5	8,4	-11,2	1,3
Industries alimentaires	-0,8	-17,4	4,9	6,4	-15,5	2,0	11,7
Travail de bois, fabrication Articles bois ou vannerie	-28,7	-21,9	-18,1	-3,7	-24,5	-62,2	16,3
Industries chimiques	-13,6	-44,8	9,3	35,1	-17,3	-10,6	9,7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	-26,8	-8,4	-8,5	1,9	12,9	-10,2	6,4
Autres industries manufacturières	9,5	-10,8	9,3	-31,7	-11,9	-11,4	-21,0
Production et distribution d'électricité et d'eau	40,1	8,7	-13,5	8,0	18,8	4,6	3,4
Construction	22,7	6,9	-49,2	-23,1	-72,2	-10,5	-30,1

Source : INS

Secteur tertiaire

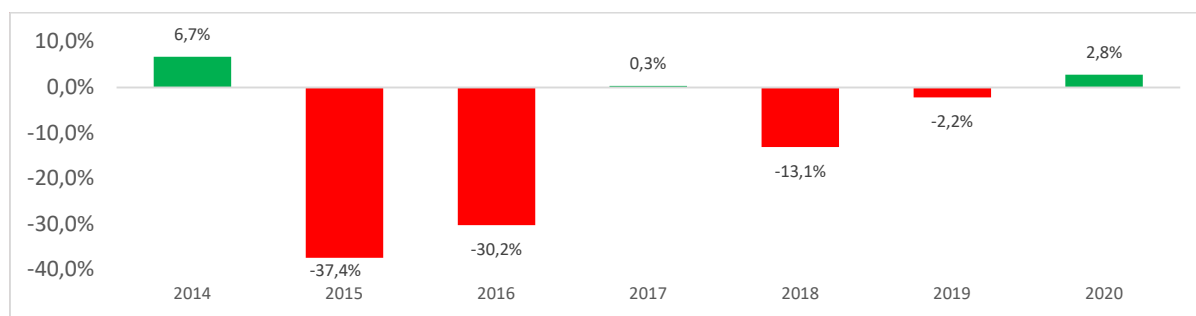
165. De façon globale, l'activité dans le tertiaire a enregistré un taux de croissance annuel moyen de -4,7% sur la période 2018-2020. Cette évolution s'explique par la décroissance de l'activité des Postes et télécommunications (-26,7%) et des activités d'administration publique (-24,1%). Il y a eu une bonne tenue de l'activité dans les banques et assurances (13,6%). Dans la même période, la part du secteur tertiaire dans le PIB a été en moyenne de 44,5%.

166. Bien que le tourisme fasse partie du secteur tertiaire, son intégration comme pilier stratégique dans le PND requiert une analyse-diagnostic particulière.

Tourisme

167. Au Congo, le tourisme¹⁵ n'a pas encore fait l'objet d'une véritable promotion pour un développement significatif. Ce qui justifie sa faible contribution à l'économie en termes d'emplois et de création des richesses. Le nombre de touristes est passé de 229 000 personnes en 2014 à 158 000 personnes en 2018 (OMT, 2019). Les statistiques publiées par le ministère en charge du tourisme permettent de comprendre cette situation. Entre 2014 et 2018, le nombre d'arrivées dans les hôtels était passé de 460 811 personnes à 236 147 personnes. Le nombre d'infrastructures hôtelières a diminué de 1 381 à 969 établissements. Le nombre de restaurants a aussi baissé de 718 à 594 établissements. A ce constat, s'ajoute l'insuffisance des parcs d'attraction et d'exposition dans les centres urbains, ainsi que de monuments et sites historiques aménagés.

Graphique 8 : Evolution du taux de croissance annuel du PIB dans le secteur du tourisme de 2014 à 2016



Source : INS

15 Le proxy du tourisme est la branche « hébergement, restauration »

168. Le Congo souffre également du manque de grandes salles de spectacle et de cinéma, de l'insuffisance des centres commerciaux et de soins de santé aux normes internationales, de la faible sécurisation des sites touristiques et du faible développement des services de transport (aérien, maritime, ferroviaire, routier, fluvial). Le pays n'organise pas assez de manifestations touristiques ou commerciales, notamment les foires, les salons et de grands événements sportifs internationaux.

2.2.3. Compétitivité de l'économie

169. L'économie dans son ensemble n'est pas compétitive. La non-compétitivité de l'économie congolaise tient à la fois des aspects structurels (mauvaises conditions de l'offre de l'électricité et de l'eau, des voies de circulation des biens, des télécoms, du crédit aux entreprises, ...), administratifs (alourdissement des procédures et donc des coûts supportés par les entreprises, manque d'appui efficace de l'Etat aux entreprises, corruption, ...) et culturels (faible attention accordée à la vie des entreprises, suspicions de vol nourris par la société contre les entreprises et les entrepreneurs qui prospèrent, ...). Dans ces conditions, il n'est toujours pas aisé d'entreprendre au Congo.

170. L'attractivité du pays, selon le classement du « Doing Business » 2020 de la Banque mondiale demeure faible. Le Congo occupe le 180ème rang sur 190 pays. Ce classement est resté le même qu'en 2019. L'amélioration de l'accès aux informations de crédit à travers la mise en place d'un cadre pour l'agrément et l'exploitation des bureaux de crédit à travers la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est le point positif relevé en 2020. De façon générale, ce classement ne s'est pas amélioré depuis la création du Doing Business par la Banque mondiale en 2003.

171. L'indice de liberté économique¹⁶ de « The Heritage Foundation » a affiché en 2020 un score global de 41,8 points sur une échelle de mesure de 100 points, en amélioration de 2,1 points par rapport au score de 2019. Cette amélioration résulte des progrès enregistrés dans l'exécution des dépenses gouvernementales et dans les droits de propriété. Entre 2017 et 2020, les scores globaux sont restés en deçà du niveau atteint en 2014 (43,7 points).

Tableau 5 : Evolution de l'indice de liberté économique et ses composantes

Indicateur	2014	2017	2018	2019	2020
Score global	43,7	40,0	38,9	39,7	41,8
<i>Liberté des affaires</i>	35,1	32,1	31,3	38,2	37,5
<i>Liberté d'investissement</i>	20,0	50,0	50,0	45,0	45,0
<i>Liberté financière</i>	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
<i>Charge fiscale</i>	67,5	66,8	60,8	59,5	63,3

Source: Heritage.org/The Heritage Foundation

172. La faible attractivité du pays, notamment pour les IDE explique le faible niveau d'investissement dans le secteur hors-pétrole. Le rapport du World Investment Report (WIR) de 2021 indique que le Congo a reçu 4 016 millions de dollars d'IDE en 2020, correspondant à

¹⁶ Heritage.org/Index

une augmentation de 19 % par rapport à 2019 (3 366 millions de dollars EU). Ces investissements ont été orientés essentiellement dans le financement des activités pétrolières.

Graphique 9 : Evolution annuelle des IDE entrants entre 2015 et 2020 (en millions de dollars EU)

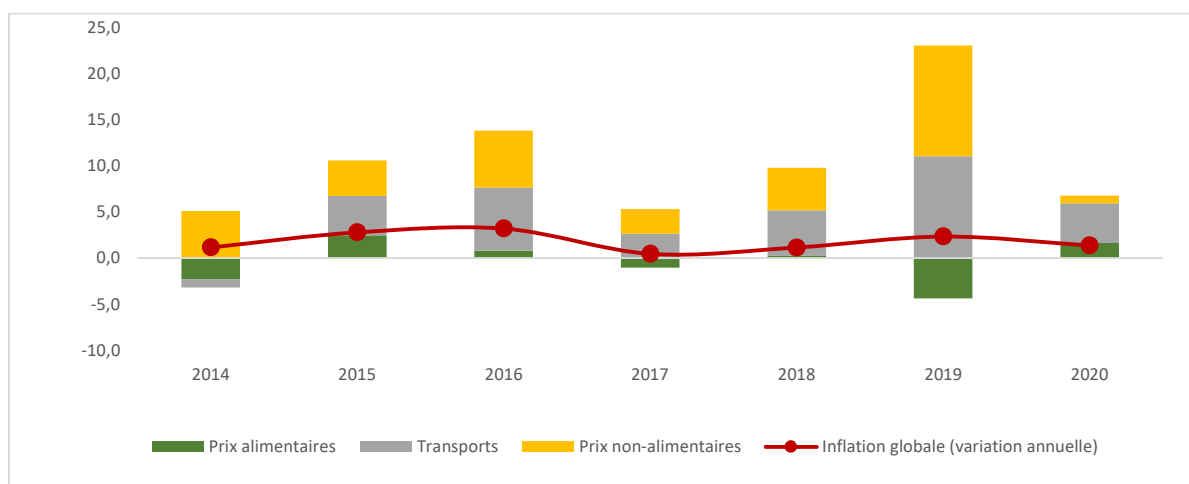


2.2.4. Inflation

173. Après avoir connu un niveau élevé en 2016 (4,6%), supérieur à la norme communautaire (3%), l'inflation est restée faible entre 2017 et 2021. Elle était à 1,1 en 2018 et à 2,3% en 2019. Elle est redescendue à 1,4% en 2020. Toutefois, par fonction de consommation, les prix des services de transport ont, en 2020, augmenté de 4,3% sur une base annuelle, reflétant une hausse de l'indice des prix non-alimentaires, sous l'effet principalement de la mise en œuvre de certaines mesures de riposte visant à limiter le nombre de passagers dans les transports en commun.

174. En 2021, selon le FMI, l'inflation globale en moyenne annuelle devrait légèrement augmenter pour s'établir à 2,0%. Elle restera inférieure à l'objectif de 3,0% fixé par la CEMAC.

Graphique 10 : Evolution du taux d'inflation de 2014 à 2020



Source : INS

2.2.5. Financement de l'économie

175. Le financement de l'économie est analysé à travers les crédits intérieurs, le marché des capitaux (marché monétaire) et les microfinances.

176. Au cours de la période 2018-2020, le crédit intérieur net a été en moyenne annuel d'un peu plus de 1 600 milliards de FCFA. Les crédits à l'économie s'étaient stabilisés autour de 1 000 milliards de FCFA par an. Les créances nettes sur l'Etat étaient en moyenne de 500 milliards

avec un pic de 869 milliards de FCFA en 2020. Les crédits intérieurs nets en 2020 ont progressé de 36,7% pour s'établir à 1 931,3 milliards de FCFA, après avoir été de 1 413,3 milliards de FCFA un an plutôt. Cette progression du crédit intérieur est en lien avec l'augmentation simultanée des créances nettes sur l'Etat (+79,1%) et des crédits à l'économie (+14,4%). La forte augmentation des créances nettes sur l'Etat est consécutive à l'accroissement de l'endettement du Gouvernement auprès du système bancaire (Club de Brazzaville) en vue d'apurer une partie de la dette intérieure.

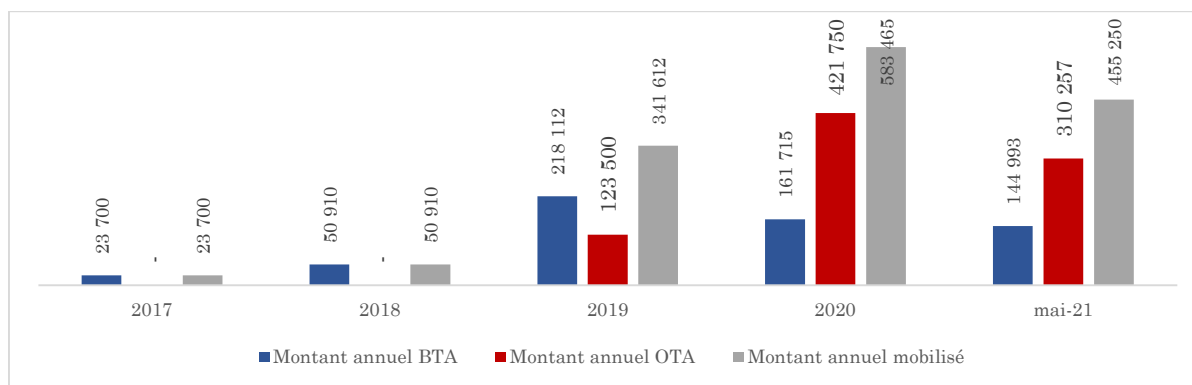
Tableau 6 : Evolution du crédit intérieur des banques (en milliards de FCFA)

Rubrique	2018	2019	2020	Avril-2021	Moyenne 2018 -2020
Crédit intérieur net	1 689,8	1 413,3	1 931,3	1 231,9	1 678,2
Créances nettes sur l'Etat	554,3	485,4	869,4	237,6	636,4
Crédits à l'économie	1 135,5	927,9	1 061,9	994,3	1 041,8

Source : BEAC/ CCMB

177. S'agissant du secteur bancaire, son activité s'est redressée grâce au paiement de la dette intérieure à hauteur de 300 milliards FCFA, consentis à l'Etat par les banques dans le cadre dit du Club de Brazzaville. Ce financement a permis d'augmenter les crédits accordés à l'Etat et en même temps de restaurer les capacités d'endettement des entreprises. Au 30 avril 2021, les crédits bruts octroyés à la clientèle avaient augmenté de 16,7% par rapport à 2020 pour s'établir à 1 373,5 milliards de FCFA dont 1 231,9 des crédits intérieurs. Le secteur privé a bénéficié de la plus grande partie du financement bancaire (994,3 milliards). L'Etat a reçu 159,9 milliards FCFA. et les entreprises publiques se sont financées à hauteur de 77,7 milliards de FCFA.

Graphique 11 : Evolution annuelle des montants levés sur le marché des titres publics entre 2017 et mai 2021 (en millions de FCFA)



Source : BEAC

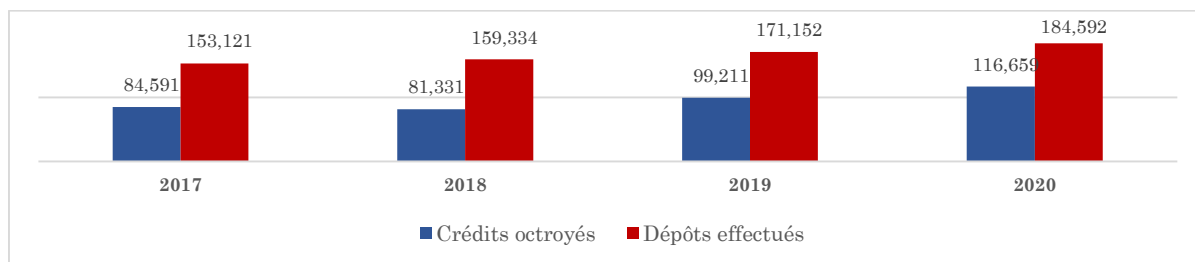
178. Concernant le marché des capitaux (marché monétaire), depuis l'arrivée des valeurs du Trésor sur le marché sous-régional (février 2017), le montant global des fonds levés par le Congo s'établit à 1 454,9 milliards à fin mai 2021. L'analyse des évolutions au cours de la période 2018-2020 montre une accélération du recours à ce marché (avec une hausse des montants levés de près de 582% en 2019) et une augmentation de 70,8% entre 2019 et 2020.

179. Les encours des valeurs du Trésor sont composés de 83,8% des Obligations Assimilables du Trésor (OTA) et de 6,2% des Bons du Trésor Assimilables (BTA). Le choix constant du Trésor public congolais de recourir aux ressources de longue durée justifie la domination des

OTA dans son portefeuille. L'appétence des investisseurs non-résidents pour les titres émis par le Trésor Public congolais est forte (62,2% de l'encours total). La BEAC détient 9,4% des encours des valeurs du Trésor congolais acquis dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat des titres publics sur le marché secondaire.

180. Les données disponibles sur la microfinance montrent que la contribution de ce secteur au financement de l'économie s'est accrue au cours de ces dernières années.

Graphique 12 : Evolution annuelle des montants collectés et des crédits octroyés par les microfinances entre 2017 et 2020 (en milliards de F CFA)



Source : Direction générale des institutions financières nationales (DGIFN)

181. L'évolution croissante du taux de transformation de l'épargne collectée par les établissements de microfinance en crédits (55% en 2017 et 63% en 2020) traduit une dynamique positive du secteur de la microfinance dans le financement de l'économie.

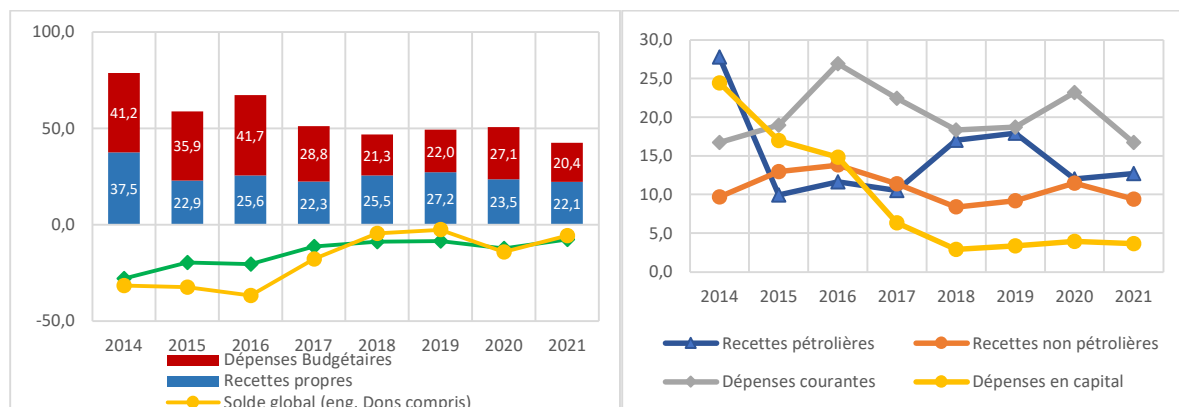
2.2.6. Finances publiques et dette

2.2.6.1. Finances publiques

182. Les recettes publiques, largement dominées par les recettes pétrolières, ont été considérablement affectées par l'effondrement brutal des cours du baril de pétrole survenu à la mi-2014. Elles sont passées de 37,5% du PIB en 2014 à 12,3% du PIB en 2020. Les recettes pétrolières ont représenté environ 15,3% du PIB en moyenne sur la période 2014-2019.

183. Pour les recettes non pétrolières, une tendance légèrement régressive a été observée sur la période. Elles représentaient 9,7% du PIB en 2014 et 9,4% en 2020. La mobilisation des recettes intérieures au Congo se caractérise par un faible effort fiscal dû aux insuffisances de l'administration fiscale.

Graphique 13 : Evolution des recettes et dépenses publiques (en % du PIB)



Source : CCMB

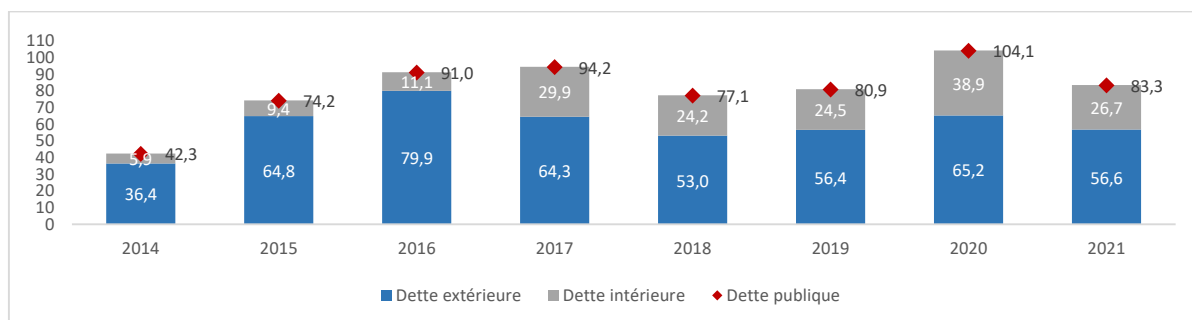
184. Les dépenses courantes ont enregistré une tendance à la baisse entre 2016 et 2019. Elles ont connu une remontée en 2020 pour s'établir à 23,2% du PIB, principalement en raison des dépenses d'urgence engagées pour faire face à la pandémie de la Covid-19. Les dépenses d'investissement ont subi un ajustement budgétaire drastique entre 2014 (2 161,3 milliards) et 2020 (2 14,1 milliards). Le déficit primaire hors pétrole s'est creusé sur la période 2014-2020.

2.2.6.2. Situation de la dette du Congo

185. Le taux d'endettement national a nettement augmenté quelques années après le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010. Il est passé de 42,3% du PIB en 2014 à 104,1% du PIB en 2020. Cette augmentation résulte à la fois de l'effondrement du PIB à partir de 2016 et des besoins de financement des investissements publics engagés avant le déclenchement de la crise des matières premières en 2014.

186. Selon la dernière mission des services du FMI, en septembre 2021, la viabilité de la dette a été rétablie. Des vulnérabilités importantes subsistent compte tenu des risques d'illiquidités et de la faible résilience aux chocs négatifs des cours mondiaux du pétrole. L'engagement des autorités à maintenir des politiques prudentes en matière budgétaire et de gestion de la dette, à poursuivre leur stratégie de réforme et de restructuration de la dette publique devrait permettre d'améliorer la viabilité de la dette. La dette globale devrait être ramenée à 83,3% du PIB à la fin de 2021.

Graphique 14 : Evolution du taux d'endettement de 2014 à 2021 (en pourcentage)



Source : CCMB et CCA

187. Des arriérés intérieurs de la dette publique commerciale ont été en partie remboursés grâce à des financements intérieurs assurés par l'entremise du « Club de Brazzaville » (Encadré 1).

Encadré 1. Le Club de Brazzaville

Le Club de Brazzaville est un pool bancaire (BGFI Bank, LCB, Eco Bank, BSCA), créé en 2020, pour soutenir le remboursement des arriérés intérieurs, soit 23% du PIB accumulé par le Gouvernement au cours de la dernière décennie. Le Club rachète la dette publique intérieure détenue par le secteur privé avec une décote nominale de 15 à 30%, à l'exception des arriérés sociaux (par exemple, le paiement différé des retraites) pour lesquels aucune décote n'est appliquée. Le Gouvernement rembourse le pool bancaire via un compte séquestre à un taux d'intérêt de 6,5%. A fin 2020, 332 milliards de FCFA d'arriérés (6% du PIB) avaient été remboursés via le Club.

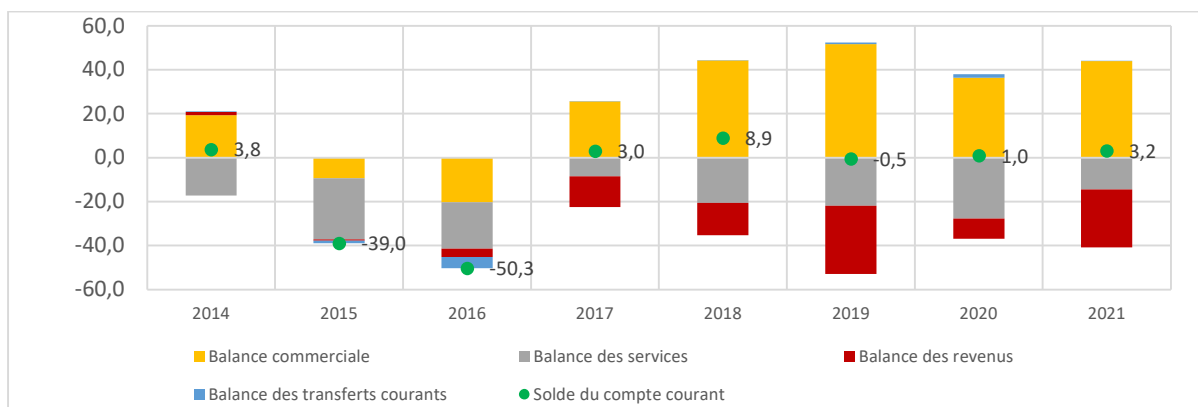
Les principaux avantages de cette opération sont : (i) la réduction des pressions sur les liquidités pour le Gouvernement puisque les remboursements au Club sont étalés sur 8 ans avec un délai de grâce de 2 ans ; (ii) l'amélioration des liquidités du secteur privé facilitant le remboursement des prêts en souffrance et la réduction des Prêts non productifs (PNP).

2.2.7. Échanges extérieurs

188. Le solde extérieur s'améliore progressivement sous l'effet combiné de l'accroissement du solde de la balance commerciale et de la réduction du déficit de la balance des services. Avant la Covid-19, le déficit de la balance courante était déjà assez important (-39,9% du PIB en 2015 et -50,3% en 2018). Le compte courant extérieur a été équilibré en 2020 grâce à l'évolution favorable du secteur pétrolier et à la compression des importations liées à la récession et aux efforts d'ajustement budgétaire.

189. La forte réduction des importations des biens de consommation et des services due à la pandémie de la Covid-19 a joué un rôle essentiel pour le retour à l'équilibre du compte courant.

Graphique 15 : Evolution des indicateurs de la balance des paiements (en % du PIB)



Source : CCMB

2.3. Défis à relever pour poser les bases d'une économie forte, diversifiée et résiliente

190. L'analyse-diagnostic de la situation socio-économique qui vient d'être faite permet de relever que le Congo est confronté à nombre de défis pour assurer son développement en général et bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente en particulier.

Encadré 2. Défis économiques

L'économie congolaise demeure insuffisamment diversifiée et particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières. C'est ainsi que pour la période 2022-2026, de la mise en œuvre du PND, notre pays se donne comme objectif principal de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, les défis majeurs à relever au cours des prochaines années sont : (i) la densification et la diversification de l'économie pour mieux résister aux chocs exogènes, (ii) la création des synergies entre les activités économiques nationales pour une croissance pérenne et inclusive, (iii) l'amélioration de l'environnement des affaires aux fins d'encourager le secteur privé et d'attirer plus encore des investissements directs étrangers, (iv) la bonne gouvernance économique et financière publique pour offrir un bon cadre macroéconomique et financier aux différents agents économiques, (v) la formulation des politiques publiques réformatrices et réalistes, (vi) l'accroissement du crédit à l'économie, (vii) l'élévation de la qualité et du nombre des infrastructures de base (d'énergie, de communication, des télécommunications, etc.) pour la compétitivité de l'économie congolaise, (viii) la multiplication des programmes de formation technique et professionnelle adaptés aux besoins de l'économie; (ix) la mise en place d'un cadre de financement national intégré de développement (IINFF).

Encadré 3. Défis sociaux

Nonobstant les performances non négligeables enregistrées depuis des années, les secteurs sociaux restent confrontés aux mêmes défis divers et variés aggravés par les effets perturbateurs de la crise liée à la pandémie de covid-19.

Les principaux défis sont :

Secteur éducation : (i) la bonne gouvernance du système éducatif en améliorant les services de l'éducation par l'augmentation des allocations budgétaires (ii) le renforcement de la qualité, de la capacité, et de l'efficacité du système ; (iii) la gestion efficace des ressources humaines dans toutes ses composantes (recrutements, affectations, gestion de carrière, etc.) ; (iv) l'adaptation des programmes d'éducation et de formation aux besoins de l'économie ; (v) la bonne dotation en infrastructures et matériels scolaires et universitaires (salles de classe et de travaux dirigés, du matériel didactique et technologique, etc.) ; (vi) l'amélioration de la qualité des enseignements de base avec une plus grande qualification du personnel enseignant.

Secteur santé : (i) la gestion efficace du système de santé ; (ii) l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et autres produits de santé ; (iii) la résilience du système aux épidémies et aux urgences sanitaires par la dotation des centres de santé en équipements, médicaments et en ressources humaines appropriées ; (iv) la gestion efficace des ressources humaines de la santé ; (v) la promotion et la revitalisation des districts sanitaires et (vi) le renforcement du système de protection sociale par l'extension des mécanismes non contributifs de protection.

Secteur électricité, eau et assainissement : (i) le renforcement de la capacité de production, de transport et de distribution de l'eau et de l'électricité, (ii) la promotion de l'accès à l'eau et à l'électricité dans les zones péri-urbaines et rurales pour contribuer au développement équilibré du territoire national, (iii) la promotion des énergies renouvelables, (iv) la gestion des eaux usées et pluviales ainsi que des déchets solides et (v) la promotion de la mise en œuvre des programmes à grande échelle en termes d'assainissement et d'hygiène.

PARTIE II : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Chapitre 3 : Orientation stratégique et objectifs du PND 2022-2026

3.1. Orientation stratégique

191. L'orientation stratégique retenue dans le PND 2022-2026 se fonde sur un changement d'approche du développement. Il s'agit d'une orientation d'un PND de deuxième génération. Elle se focalise sur un objectif fondamental, celui de créer de la richesse en amont, pour disposer, en aval, des leviers nécessaires pour faire face aux problèmes du pays : économiques, sociaux, des infrastructures, environnementaux, culturels et de souveraineté en général.

192. Cette orientation stratégique s'inscrit dans le cadre d'un processus de changement de paradigme du développement. Il n'est plus envisagé d faire tout en même temps pour arriver au développement. Il est désormais question de progresser de façon méthodique vers le développement avec un fil conducteur : l'économie d'abord et le reste suivra. En d'autres termes, le nouveau paradigme du développement est « le tout économie pour le tout social ». Pour le « tout économie », il est nécessaire de :

- **Focaliser les activités à mener dans le PND sur l'économie pour la rendre plus forte, diversifiée et résiliente.** Se focaliser sur l'économie c'est se donner des moyens de changer réellement et dans le sens souhaité la vie des populations. Il est donc question de bâtir une économie forte. Cela nécessite d'orienter les ressources allouées dans la mise en œuvre du PND, vers des activités créatrices de richesses, porteuses de croissance forte et durable. Ces activités devront être nombreuses, diverses et dynamiques. Elles permettront à l'économie nationale de résister aux chocs (exogènes et endogènes) ;

- **Privilégier le développement des activités économiques à notre portée.** De par ses dotations naturelles, notre pays devrait pleinement tirer profit de son agriculture au sens large qui offre d'énormes potentialités de croissance, d'emplois et de résilience. Le développement de l'industrie adossée à l'agriculture et aux matières premières existantes dans le pays répond à l'intérêt qu'il y a à fonder le développement économique sur la valorisation des ressources locales. La mise en valeur des zones économiques spéciales (ZES) et leur développement participent de la même logique mettant l'accent sur la transformation des produits locaux et la promotion des exportations. Développer le tourisme en se basant sur les atouts naturels, géographiques et historiques du Congo procède également de la même orientation. La valorisation de la fibre optique, déployée dans le pays, en développant l'économie numérique et en la diffusant dans l'ensemble de l'économie, est un choix stratégique du présent et d'avenir. La construction, en prenant appui sur les matériaux produits localement (ciment, fer à béton, bois d'œuvre, tôles galvanisées, PVC, câbles électriques...) relève de la nécessité de dynamiser l'existant ;

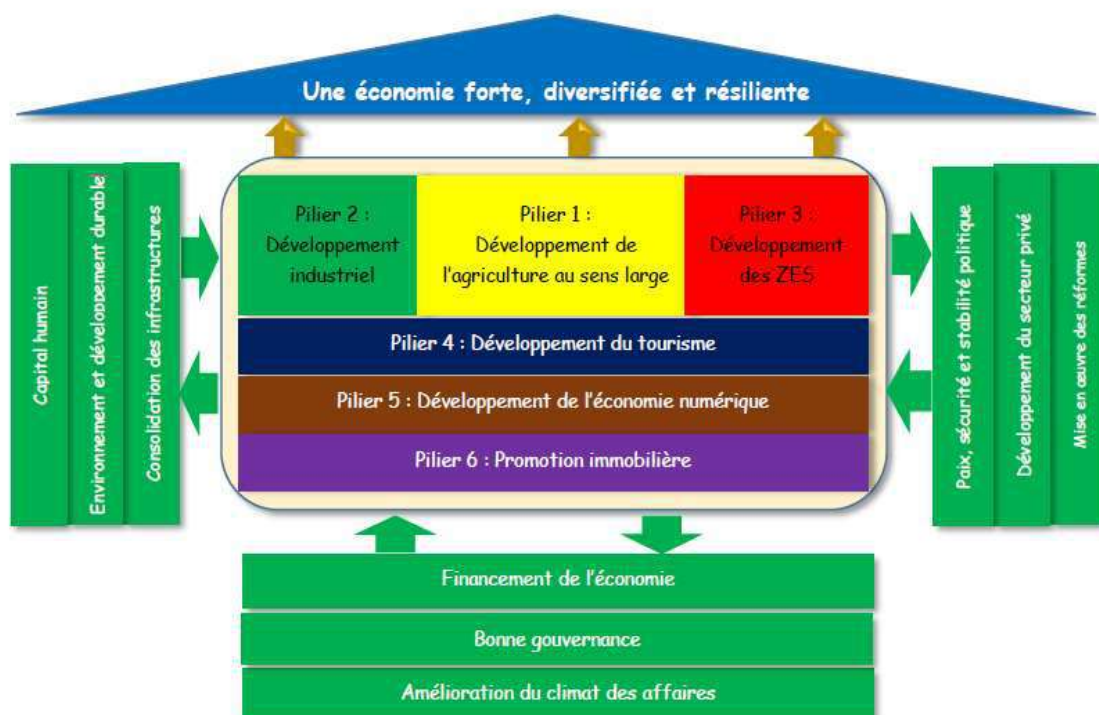
- **Attirer les capitaux privés étrangers et encourager leur déploiement dans les différents secteurs de l'économie nationale, en particulier dans les activités prioritaires du PND.** L'étroitesse du secteur privé national et ses capacités limitées à financer les activités productives nécessite d'attirer les capitaux privés étrangers pour renforcer la création de la

richesse nationale. Le rôle reconnu aux investissements directs étrangers dans le remodelage des systèmes productifs locaux et dans le développement de l'entrepreneuriat justifie un tel choix dans la perspective de diversification de l'économie congolaise, de sa résilience et du développement du pays ;

- **S'appuyer sur le secteur privé en général pour la réalisation des principaux objectifs du PND.** Pour la réalisation de l'ensemble des programmes et projets du PND, les efforts de l'Etat ne suffiront pas. L'Etat exercera des effets d'attrait sur le secteur privé, en améliorant la compétitivité globale de l'économie, le climat des affaires, et autres déterminants pour faire jouer au secteur privé un rôle accru dans la transformation structurelle de l'économie.

193. Les piliers de l'orientation stratégique du PND, de par leur essence, renvoient aux choix privilégiant la base économique pour le développement. La réalisation des objectifs visés dans la mise en œuvre de ces six (6) piliers s'appuient sur les efforts que le Gouvernement entend mener dans les domaines d'accompagnement pour faire bénéficier à la population des dividendes sociaux du PND.

Figure n°1 : Schéma conceptuel du PND 2022-2026



194. Il convient de noter que le PND 2022-2026 n'exclut pas du bénéfice des financements intérieur et extérieur les activités ne faisant pas partie des piliers stratégiques (comme la santé, l'éducation, la défense, la sécurité et l'environnement). Au cours de la période de mise en œuvre du PND 2022-2026, le Gouvernement poursuivra ses efforts de mise en œuvre des stratégies sectorielles déjà adoptées, ayant trait aux activités autres que celles du PND, et d'affectation de crédits aux différents domaines de la vie du pays.

195. L'orientation stratégique du PND, de par son essence, renvoie ainsi au choix privilégiant l'économie aux fins de disposer des moyens nécessaires à la résolution des autres problèmes.

Ce choix de l'économique s'appuie sur les piliers stratégiques suivants : (i) l'agriculture au sens large, avec l'idée de faire de ce secteur un levier de la transformation structurelle de l'économie, base d'une dynamique de croissance forte et durable, (ii) l'industrie, pour élargir la base productive de l'économie et les opportunités de créations d'emplois, (iii) les Zones Economiques Spéciales (ZES), en vue de renforcer l'industrialisation, attirer plus d'investisseurs privés, tant nationaux qu'étrangers, et asseoir une base d'exportation des produits locaux transformés, (iv) le tourisme, en visant à exploiter de façon optimale le potentiel touristique national, (v) l'économie numérique, pour accroître la modernisation et la compétitivité de l'économie ; (vi) l'immobilier, dans la perspective d'assurer un logement décent à tous les congolais et de construire des infrastructures économiques et commerciales.

196. Développement de l'agriculture au sens large. L'agriculture au sens large englobe la culture des terres, la pêche, l'élevage et l'agroforesterie. Elle est « (...) le plus sûr moyen, à notre portée, de lutter efficacement à la fois contre le chômage, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, la désarticulation du territoire national, l'insécurité alimentaire et le déficit du commerce extérieur ». Elle nous permet à nouveau « (...) parvenir assez vite à une réelle diversification de l'économie autant qu'à une meilleure structuration de la base de croissance économique nationale ».

197. Développement de l'industrie. Le secteur industriel est une composante essentielle de la transformation structurelle de l'économie. Il permet de diversifier et de moderniser l'économie tout en créant des emplois. Il stimule la productivité de l'économie grâce aux nouvelles techniques et technologies et favorise l'extension du secteur dit formel. L'industrie contribue au développement de l'entrepreneuriat.

198. Développement des Zones Économiques Spéciales. Les ZES participent à l'intensification du développement industriel. Elles élèvent le niveau des investissements productifs. Leurs développements devraient contribuer à créer une nouvelle économie nationale, dynamisant l'entrepreneuriat local tout en réalisant les exportations qui améliorent la balance extérieure. Ce pilier constitue dans ce contexte de mondialisation un cadre stratégique propice à l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité du pays.

199. Développement du tourisme. L'ensemble de potentialités touristiques du Congo, ses richesses culturelles, naturelles et historiques confèrent au secteur du tourisme l'avantage d'être un pilier important pour la croissance de l'économie nationale. Comme pilier stratégique du PND 2022-2026, le développement du tourisme s'inscrit dans la dynamique d'inflexion du modèle de croissance du « tout pétrole » vers l'élargissement de la base productive du pays par la mise en valeur d'autres potentialités.

200. Développement de l'économie numérique. Le développement de l'économie numérique est non seulement un impératif pour l'économie nationale, mais aussi une condition pour arrimer le pays à la modernité et à la dynamique des chaînes de valeur mondiales. La digitalisation du tissu économique congolais, dans toutes ses composantes, permettra de hausser les niveaux de la productivité et de l'attractivité de l'économie nationale. La réduction de la fracture numérique est de nature à offrir plus de perspectives d'emplois particulièrement aux jeunes.

201. **Promotion immobilière.** Etant donné les atouts que présente le secteur immobilier en termes de : (i) demande de logements tirée par une forte croissance démographique, (ii) demande des immeubles pour les bureaux et le commerce en lien avec la croissance économique à venir, (iii) disponibilité de certains matériaux de construction (pierre, sable, argile, eau, ciment, fer, bois, ...), (iv) existence d'un cadre réglementaire actualisé et incitatif (code de l'urbanisme et de la construction), le Congo a besoin, dans la perspective de la diversification de son économie, de mobiliser les énergies pour exploiter tout le potentiel de croissance dont regorge ce secteur.

202. Mis à part ses six (6) piliers, pendant la période de mise en œuvre du PND, le Gouvernement poursuivra son action dans le cadre des politiques, programmes et stratégies sectoriels déjà engagés. Quelques-uns d'entre eux sont présentés dans l'encadré ci-après :

Encadré 4. Politiques sectorielles

A) Politique nationale de santé (PNS) 2018-2030

L'objectif général est d'améliorer la santé de la population en lui assurant d'ici 2030, un accès universel aux soins de santé intégrés, continus et centrés sur la personne. Les cibles à l'horizon 2030 sont : (i) la mortalité maternelle est réduite de 436 à 300 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, (ii) la mortalité infanto-juvénile est réduite de 52 à 20 décès pour 1.000 naissances vivantes, (iii) la mortalité liée aux maladies transmissibles est réduite de 20%, (iv) la prévalence des facteurs de risque des maladies non transmissibles est réduite de moitié, (v) la prévalence des comportements à risque chez les adolescents et chez les jeunes est réduite de moitié, (vi) la vulnérabilité des populations face aux épidémies, catastrophes et autres événements de santé est réduite de moitié, (vii) la moitié de la population congolaise est protégée contre le risque financier lié au paiement des soins et services de santé.

B) Stratégie sectorielle de l'éducation (SSE) 2021-2030

La vision de la SSE porte sur 3 axes : (i) offrir une éducation de base de qualité qui apporte à tous les jeunes congolais, urbains et ruraux, de tous les milieux sociaux, filles et garçons, les connaissances et les compétences, les attitudes les aptitudes, les valeurs de base communes à tous, utiles à leur autonomisation et intégration sociale, de manière à contribuer au développement durable du pays, (ii) disposer d'un système de formation qui apporte les qualifications nécessaires au développement économique du pays où des collèges et lycées techniques et professionnels forment, aux côtés d'écoles spécialisées, des jeunes compétents, responsables et autonomes dans leurs missions professionnelles et leur vie quotidienne, et (iii) former dans l'enseignement supérieur les cadres compétents et créatifs, ouverts aux évolutions technologiques, acteurs du développement économique et social, et garants d'un continuum formation-recherche-développement, ouverts également sur le monde économique au service de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et au développement durable du pays.

C) Politique nationale d'action sociale (PNAS)

La PNAS a pour objectif global la construction des systèmes adéquats et performants d'action sociale. De façon spécifique, la PNAS de déclinent comme suit : (i) fournir à l'ensemble de la population un socle de protection sociale non contributive, comprenant des transferts sociaux, des services d'actions sociales et d'autres mesures d'intervention sociales, en vue de réduire la pauvreté, la vulnérabilité, et les inégalités et de promouvoir le développement du capital humain, d'aider les ménages et individus vulnérables de mieux gérer les risques et de garantir à toute la population la dignité humaine, (ii) réduire les risques de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, et leurs effets négatives par des mesures préventives, la préparation aux catastrophes, la réponse rapide et la protection des victimes et la promotion du relèvement post-catastrophe et, (iii) construire un système fort d'action sociale doté d'un cadre juridique, institutionnel et opérationnel adéquat pour la réalisation effective de ses missions.

D) Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

La vision de la SNDD est qu'à l'horizon 2030, le Congo aura établi les bases d'un développement durable, à travers la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'amélioration de la gouvernance, le développement et la modernisation des infrastructures et des services sociaux de base, ainsi que la diversification de son économie. L'objectif poursuivi par la SNDD est de se détourner des modes de prise de décision centralisés pour s'orienter vers des mécanismes de gestion rationnelle des ressources naturelles axée sur la transparence, la cohérence, l'intégrité et l'applicabilité des résultats probants. Pour ce faire, la SNDD prend en compte spécifiquement, les aspects visant à : (i) l'amélioration de la gestion des affaires publiques et de la promotion des politiques, (ii) la conception et la mise en œuvre des stratégies sectorielles respectueuses de l'environnement avec un impact social accru, (iii) la planification

décentralisée et intégrée des actions et, (iv) la mobilisation des financements additionnels à travers un cadre cohérent et attractif.

E) Politique nationale d'actions pour l'environnement (PNAE)

Le PNAE, en cours d'actualisation, a pour objectif global de garantir un environnement sain et un développement durable du pays. Il vise notamment à : (i) réduire la dégradation des écosystèmes naturels, (ii) améliorer le cadre de vie, (iii) assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, (iv) améliorer l'état sanitaire des populations, (v) valoriser le patrimoine vert et, (vi) réduire la pollution urbaine et marine.

F) Politique nationale genre (PNG)

Le but général de la Politique Nationale Genre, en cours d'actualisation, consiste à définir clairement le processus d'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre en République du Congo. L'objectif général de la PNG est de fournir au Gouvernement Congolais et à ses partenaires un cadre d'orientation de l'intégration du genre dans le processus de développement national en vue de promouvoir l'égalité et l'équité du genre au Congo.

203. Effets attendus du PND : le Plan national de développement (PND) 2022-2026 est focalisé sur un seul objectif, l'édification d'une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible. Ce caractère novateur réside dans sa vocation intégratrice des préoccupations des différents secteurs de la vie en société, en retenant la création et la disponibilité des richesses comme principal levier pour mieux faire face durablement à la fois aux problèmes économiques, sociaux, de souveraineté et de protection de l'environnement.

3.2. Objectifs du PND

3.2.1. Objectif général

204. Dans la perspective de sortir du « tout pétrole » et d'assurer subséquemment la résilience de l'économie congolaise vis-à-vis des chocs de toute nature, le PND 2022-2026 vise à restructurer l'économie en s'appuyant sur les opportunités qu'offrent les activités porteuses de croissance forte que sont : l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et l'immobilier.

205. Le PND permettra la mise en place des bases d'une économie forte, diversifiée et résiliente. Une économie forte, diversifiée et résiliente est une économie en croissance régulière élevée, grâce aux multiples et diverses activités qui s'enrichissent mutuellement et se développent du fait de nombreux échanges entre elles et résistent aux retournements de conjoncture négatifs, en baissant juste de rythme.

La forte vulnérabilité de l'économie congolaise aux chocs extérieurs, notamment aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole, principale source des recettes de l'État et principal produit d'exportation, nécessite la mise en œuvre des politiques susceptibles de contribuer à l'élargissement de la base productive du Congo.

3.2.2. Objectifs spécifiques

206. Plus spécifiquement, le PND 2022-2026 vise les objectifs suivants :

- **l'amorce d'une réelle transformation structurelle de l'économie.** Longtemps restée quasi mono-produit, l'économie devrait, au terme des cinq années de mise en œuvre du PND, élargir tant sa base productive que sa gamme de produits. Les activités devraient

foisonner dans tous les secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) de l'économie nationale ;

- **une croissance régulière et forte de l'économie.** La diversification de l'économie visée dans le PND doit aider à résoudre le problème de l'instabilité récurrente de la croissance économique, en générant une croissance économique plutôt forte et régulière. Année après année, l'économie croîtrait à un rythme relativement élevé et soutenu ;
- **une progression constante de la formation brute de capital fixe (FBCF) rapportée au PIB.** . L'option de privilégier l'économie implique la nécessité de mettre l'accent sur les investissements. L'économie pour se fortifier et se diversifier requiert une progression constante de la formation brute de capital fixe. La mise en œuvre du PND 2022-2026 se traduirait par l'augmentation continue des investissements productifs ;
- **une création d'emplois décents en grand nombre dans les activités productives et une forte réduction de la pauvreté.** Le remodelage du système productif, qui est envisagé dans le PND, devrait améliorer ses capacités à créer des emplois décents en grand nombre et à générer une croissance inclusive. L'emploi et la croissance inclusive devraient à leur tour contribuer à réduire substantiellement la pauvreté ;
- **une baisse des importations des produits de base, une augmentation des exportations et des réserves de change.** A travers le développement de l'agriculture au sens large, de l'industrie et les zones économiques spéciales, le PND vise à réduire les importations et accroître les exportations qui, en retour, participeront à la réalisation des excédents de la balance des paiements et à l'augmentation des réserves de change ;
- **une économie diversifiée au service du progrès social.** Le choix de se focaliser sur l'économie est de créer la richesse à travers la diversification des sources de la croissance et donc de revenus pour l'Etat, dans le but de financer les besoins permanents et impérieux des secteurs sociaux. Les richesses créées annuellement seront affectées à l'investissement, aux financements des secteurs sociaux notamment la santé, l'éducation, la protection sociale et de la souveraineté ainsi qu'aux renforcements des infrastructures de base du développement.

Chapitre 4 : Piliers stratégiques du PND 2022-2026

4.1. Pilier 1 : Développement de l'agriculture au sens large

Enjeux et défis

207. La République du Congo, du fait de ses potentialités, est un pays à vocation agricole. Elle dispose de 10 millions d'hectares de terres arables dont seulement moins de 2 % sont exploitées. Elle a une pluviométrie abondante, estimée à plus de 1 300 mm par an, et a un vaste réseau hydrographique. Un autre atout pour l'agriculture congolaise est la présence d'un marché urbain dense et des opportunités d'exportation tant vers le marché sous-régional que vers le reste du monde.

208. A ce jour, le secteur agricole est très peu développé. Certes, sa contribution au PIB est passée d'une moyenne de 5%¹⁷ dans la période 2010-2016 à 7,8% en 2019 et 9,0% en 2020¹⁸. Mais, au cours de la même période, le secteur agricole a affiché une baisse de la valeur ajoutée en termes réels. Elle était de 318,58 milliards de FCFA en 2017, 317,6 milliards de FCFA en 2019 et 298,54 milliards de FCFA en 2020. La production vivrière nationale augmente, mais sans couvrir les besoins de la population, obligeant le pays à recourir massivement aux importations variant, selon les années, entre 500 et 700 milliards de FCFA. Par ailleurs, en dépit de l'existence des pâturages naturels abondants dans des zones savaniques pouvant abriter 3 à 4 millions de têtes de bétail, et une demande intérieure en produits carnés en progression, évaluée à 3,44 kg/habitant/an, l'élevage du petit et gros bétail est encore embryonnaire et ne parvient pas à satisfaire la demande locale. De même, les atouts et potentialités du pays en termes de pêche et d'aquaculture sont actuellement sous-exploités et la consommation de poisson estimée à 100 000 tonnes/an environ, satisfaite en grande partie par les importations (FIDA, 2015). Les importations des produits alimentaires représentent en moyenne 25% des importations de marchandises, 2^{ème} poste derrière les importations de machines.

209. Le secteur agricole, pris au sens large, fait ainsi face à de nombreux goulots d'étranglement dont les principaux sont : (i) le faible taux de mécanisation, estimé à 1% des travaux agricoles, (ii) l'accès aux semences de qualité, (iii) l'absence d'un mécanisme de financement adapté, (iv) l'absence de moyens modernes de transformation et de conservation des produits, et (v) la dépendance à la pluviométrie. Ces goulots d'étranglement constituent autant de défis à relever.

Objectifs stratégique et spécifiques

210. L'objectif stratégique de ce pilier est l'amélioration de la production, de la productivité et de la compétitivité des produits agricoles en vue d'augmenter les revenus des producteurs et du pays et d'améliorer la balance commerciale agricole, en réduisant les importations et en augmentant les exportations.

211. Cet objectif stratégique se décline en cinq (5) objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Contribuer à la satisfaction de la demande nationale en produits de volaille, d'autres espèces animales et halieutiques de grande consommation. Les importations

¹⁷ Comptes nationaux de l'INS 2018

¹⁸ Rapport d'évaluation du PND 2018-2022

alimentaires congolaises sont à 80% animales. D'où la nécessité de développer toutes les formes d'élevage.

Objectif spécifique 2 : Augmenter le niveau de production d'intrants nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail. L'aliment de bétail constitue le principal frein au développement de l'élevage au Congo. Cela pourra expliquer le niveau élevé des importations animales.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à la satisfaction de la demande nationale en cultures vivrières et fruitières de grande consommation et en produits de l'agroforesterie. Il sera également question de valoriser les produits forestiers non ligneux et accroître la fourniture de bois-énergie, de carbone pour la régulation du climat.

Objectif spécifique 4 : Améliorer les conditions d'exercice de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et Aquaculture. Il s'agit de permettre aux producteurs d'exercer plus facilement et de manière plus économique leur métier d'agriculteur, d'éleveur, de pêcheur ou d'aquaculteur.

Objectif spécifique 5 : Renforcer les ressources et compétences nécessaires à la réalisation des quatre (4) premiers objectifs spécifiques susmentionnés.

212. L'objectif spécifique 1 sera réalisé à travers la mise en œuvre de deux programmes : (i) le programme développement des productions animales et (ii) le programme développement des productions halieutiques.

213. Au niveau du programme de développement des productions animales, il s'agira de : (i) développer les filières avicole, bovine, caprine, ovine, porcine, (ii) renforcer les capacités des structures d'appui à la production animale et (iii) promouvoir la commercialisation et la transformation des produits carnés.

214. Sa réalisation nécessitera la mise en œuvre des projets suivants : (i) développement de la filière porcine, (ii) développement de la filière bovine, (iii) développement de petits ruminants, (iv) développement de la filière avicole, (v) projet de lutte contre les épizooties et l'épidémiologie, (vi) développement de la filière volaille, (vii) appui au métayage des animaux et (viii) petit matériel d'élevage et de fabrication d'aliment de bétail.

215. Pour le programme développement des productions halieutiques, il s'agira de : (i) améliorer les techniques de pêche, (ii) améliorer les techniques d'aquaculture, (iii) promouvoir la commercialisation, la transformation et la conservation des produits de pêche, (iv) lutter contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée, (v) évaluer les ressources halieutiques, (vi) renforcer les capacités des structures d'appui à la production halieutique et aquacole.

216. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale (PDPAC), (ii) projet d'amélioration de condition d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion au Congo, (iii) projet de promotion de l'élevage de poissons en cages flottantes, (iv) projet appui au développement de la pêche continentale, (v) projet appui au développement de la pêche maritime, (vi) projet d'installation des zones aquacoles, (vii) projet de construction du port de pêche de Yoro et les voies d'accès, (viii) projet création de dix zones piscicoles d'au moins 150 étangs chacune d'ici 2026, (ix) projet de production piscicole d'au moins 123 454 tonnes, (x)

projet réhabilitation des domaines de Dzoumouna, Madingou, Gamboma et Ewo d'ici fin 2022, et (xi) projet de construction d'une école des métiers de la pêche à Mossaka.

217. L'objectif spécifique 2 relatif à la production de l'aliment de bétail sera réalisé à travers la mise en place d'un seul grand programme. Ce programme vise à contribuer à l'augmentation de la production d'intrants nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail. Il s'agit essentiellement de permettre aux éleveurs de toute nature de disposer de la matière première pour fabriquer, à grande ou à petite échelle, de l'aliment de bétail.

218. Quatre projets font partie de ce programme à savoir : (i) le projet maïs, (ii) le projet soja, (iii) le projet sorgho et (iv) le projet niébé. La particularité de ces intrants est qu'ils servent dans toutes les formes d'élevage.

219. L'objectif spécifique 3 sera réalisé à travers deux (2) programmes : (i) le programme de développement des productions végétales et (ii) le programme d'agroforesterie.

220. Dans le programme de développement des productions végétales, il s'agira de : (i) développer la filière des cultures vivrières sur les terres les mieux appropriées sur toute l'étendue du territoire national (cultures de manioc, de banane plantain, du riz, de pomme de terre, etc.), (ii) promouvoir la filière des cultures de rente (cacao, café, anacarde, canne à sucre, palmier à huile, arachide, hévéa, etc.), (iii) intensifier la filière des cultures maraîchères en zones urbaine et péri-urbaine, (iv) développer la filière des cultures fruitières (agrumes, ananas, bananes douces, mangues, safou, avocats, etc.) dans les zones propices, (v) valoriser la main d'œuvre féminine dans le secteur de l'agriculture.

221. Seront mise en œuvre des projets suivants : (i) projet d'acquisition et diffusion du matériel végétal (boutures saines de manioc, rejets de banane, plants de cacao, etc.) et des équipements agricoles, (ii) projet manioc, (iii) projet banane douce et plantain, (iv) projet cacao, (v) palmier à huile en zone de savane, (vi) projet de mise en place d'un fonds d'appui aux activités génératrices des revenus (FAGR), (vii) projet de cultures maraichères, (viii) projet d'aménagement d'infrastructures de stockage, de conditionnement et de conservation, (ix) projet de développement des infrastructures hydro-agricoles, (x) projet d'appui à la mécanisation agricole, (xi) projet d'appui des femmes au développement agricole.

222. Pour le programme consacré à l'agroforesterie, le but est d'accroître la couverture forestière afin de développer l'agroforesterie et de valoriser la production des produits forestiers non ligneux. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) créer des plantations domaniales d'espèces forestières locales et exotiques, (ii) créer des plantations intensives à croissance rapide appartenant au secteur privé, (iii) créer des plantations d'essences à croissance rapide multi usages appartenant aux communautés locales, (iv) mettre sur pied des palmeraies privées.

223. Les projets à réaliser seront : (i) projet de renforcement des capacités du Programme National d'Afforestation et de Reboisement (ProNAR), (ii) projet PREFOREST (Fonds Vert Climat), (iii) projet Prorep (CAFI), (iv) renforcement des capacités du centre de valorisation des Produits forestiers non ligneux (CVPFLN), (v) projet agroforesterie communautaire et bois-énergie Pool-Plateaux, (vi) projet paysage forestier nord Congo (PPFNC), (vii) projet de création des pépinières dans cinq (5) départements du Congo, (viii) renforcement des capacités du ministère de l'économie forestière, (ix) projet de mise en place des plantations

communautaires avec des espèces forestière à usage de bois-énergie, (x) restauration des mangroves et des écosystèmes forestiers côtiers associés, (xi) appui à la gouvernance forestière, (xii) développement d'un cadre national de gestion durable de tourbières, et (xiii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion de tortillère.

224. L'objectif spécifique 4 a trait à la nécessité d'améliorer les conditions d'exercice de l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture au Congo. Il est question de moderniser les moyens utilisés pour la réalisation des activités agricoles, pastorales, de pêche et de la pisciculture. La réalisation de cet objectif se fera à partir d'un grand programme dit d'amélioration des conditions d'exercice de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture incluant la mécanisation, la maîtrise de l'eau et l'irrigation.

225. Les projets liés à ce programme sont les suivants : (i) le projet de création des zones agricoles protégées, (ii) le projet d'équipement de producteurs en petit équipement de production, de transport et de transformation de produits, (iii) le projet énergie & hydraulique dans les bassins de production, (iv) le projet de création de micro-fermes au profit de jeunes agripreneurs, (v) le projet d'appui en semences et fertilisants, (vi) le projet de mécanisation agricole, (vii) projet de structuration d'une unité de transport au profit des producteurs, (viii) projet de création de deux (2) grands marchés de gros et (ix) la construction des laboratoires de contrôle qualité des aliments à Brazzaville et à Pointe-Noire.

226. L'objectif spécifique 5 porte sur le renforcement des ressources et compétences nécessaires à la réalisation des quatre (4) autres objectifs spécifiques. Il s'agira de : (i) renforcer le cadre juridique et institutionnel du secteur de l'agriculture au sens large, (ii) renforcer les capacités des ressources humaines, (iii) développer un système intégré des statistiques de l'agriculture au sens large, (iv) faciliter le partenariat public-privé dans tous les programmes cibles, (v) améliorer l'accès des producteurs aux sources de financement, (vi) mobiliser les acteurs ruraux et du secteur privé sur les problématiques de l'agriculture et (vii) renforcer la coordination interministérielle, et (viii) renforcer les systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes.

227. La réalisation de ce programme appelle la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement des capacités institutionnelles des ministères impliqués, (ii) installation du système permanent intégré des statistiques agricoles (SPISA), (iii) agence nationale de développement de l'agriculture et de l'élevage (ANDAE), (iv) agence nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA), (v) redynamisation du fonds de soutien à l'agriculture (FSA) et du Fonds d'Aménagement Halieutique (FAH), (vi) mise en œuvre du projet de développement de l'agriculture commerciale (PDAC) en partenariat avec la banque mondiale et le fonds OFID, (vii) mise en œuvre du projet de développement intégré des chaînes de valeurs au Congo (PRODIVAC) en partenariat avec la BAD, (viii) projet de Relance du Secteur Agricole (PARSA) avec l'AFD, (ix) la construction et équipement du laboratoire de recherche aquacole, (x) construction, aménagement et équipement du laboratoire de diagnostic vétérinaire de Brazzaville et du laboratoire de biotechnologie du centre national de lutte contre les maladies des cultures, (xi) la création et l'opérationnalisation du cadastre agricole, (xii) aménagement des pistes agricoles, appui et accompagnement à la transformation des produits agricoles, (xiii) l'appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuels, (xiv) le

développement de l'entrepreneuriat coopératif agricole, (xv) système informatisé de vérification de la légalité (SIVL), (xvi) cartographie des zones de mangroves, (xvii) cartographie des zones de tourbières, (xviii) renforcement des capacités des acteurs des structures de gestion des tortillères, (xix) renforcement de l'approche sectorielle de la gouvernance du secteur, (xx) renforcement des systèmes d'information et de suivi-évaluation des programmes, (xxi) renforcement des opérateurs du secteur en privilégiant l'approche filière et la chaîne de valeur, (xxii) mise en place du cadre juridique, réglementaire et institutionnel .

4.2. Pilier 2 : Développement de l'industrie

Enjeux et défis

228. Le développement industriel permet aux pays de participer à la chaîne de valeur mondiale (CVM), source de création importante des richesses et d'emplois.

229. Le secteur industriel congolais, mise à part l'industrie pétrolière, est à présent très peu développé et contribue faiblement à la création des richesses. L'industrie minière (mines solides) contribue à hauteur de 0,71% au PIB, l'industrie manufacturière à 10% et l'industrie forestière à 6%. Les principales contraintes au développement du secteur sont : (i) le déficit en infrastructures énergétiques, (ii) l'insuffisance de la main d'œuvre qualifiée, (iii) les difficultés d'accès au financement, (iv) le faible taux de transformation locale et, (v) l'environnement des affaires peu attractif.

Objectifs stratégique et spécifiques

230. L'objectif stratégique du développement industriel est de créer un tissu industriel dense, dynamique et compétitif.

231. De façon spécifique, il s'agira de : (i) renforcer les dispositifs d'accompagnement des entreprises, (ii) encourager toutes les formes d'industrialisation, (iii) mettre en place les outils d'intervention financiers importants autour des PPP, (iii) accompagnement de l'informel vers le formel, (iv) renforcement de la qualification des ressources humaines, (v) développement des zones industrielles, zones franches et points francs, (vi) amélioration de la compétitivité de l'offre exportable et, (vii) développement et mise en œuvre du contenu local (local content).

232. Pour y parvenir, le Gouvernement entend faire de l'investissement et de l'innovation les moteurs de la croissance et de la création de l'emploi à travers la mise en œuvre deux principaux programmes. Il s'agit de : (i) promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles et (ii) promotion de l'industrialisation par la transformation des produits agricoles au sens large. A ces programmes, il faut ajouter trois (3) programmes d'appui que sont : (i) promotion de l'industrialisation en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels, (ii) promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels et, (iii) renforcement des capacités des PME/PMI locales

233. Pour le **programme promotion de l'industrialisation par la valorisation des ressources naturelles** qui vise à développer le secteur de l'industrie à partir de la valorisation des ressources naturelles, il s'agira de : (i) accroître la production des hydrocarbures liquides et gazeux, (ii) valoriser les hydrocarbures pour en tirer les meilleurs profits par l'exportation et

par la transformation locale et, (iii) améliorer la gouvernance et la gestion durable des ressources forestières.

234. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) construction de la deuxième raffinerie, (ii) construction d'une unité d'extraction des GNL, (iii) construction des dépôts stratégiques et de sécurité des produits pétroliers, (iv) construction d'une unité de fabrication de l'urée, (v) construction de la centrale électrique à gaz, (vi) acquisition des infrastructures géo-scientifiques, (vii) appui à la structuration du secteur minier artisanal, (viii) construction de deux unités de production des lingots de fer, du cuivre, de l'or et du zinc à travers la FONDECO, (ix) construction et équipement de l'usine de la céramique de Makoua, (x) construction et équipement d'une cimenterie à MAFOUBOU Tao Tao (Louvakou), (xi) mise en place du système informatique de vérification, de légalité et de la traçabilité des bois, (xii) construction du laboratoire géomatique (CNIAF), (xiii) appui aux unités des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformations de bois, (xiv) appui aux unités de production des huiles essentielles d'eucalyptus citriodora, (xv) transformation des résidus du bois issus des 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} transformations, (xvi) élaboration de la stratégie et des politiques du secteur des hydrocarbures, et (xvii) Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA).

235. Le **programme promotion de l'industrialisation par la transformation des produits agricoles au sens large** vise à promouvoir la fabrication des produits manufacturiers (agroalimentaires et agroindustriels) afin d'assurer la substitution des importations des produits agro-industriels au sens large. Il s'agira de : (i) transformer des produits agro-pastoraux et halieutiques, (ii) transformer des produits forestiers non ligneux et (iii) transformer des matériaux locaux et autres.

236. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) construction de la maison de la femme, (ii) construction d'infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits pastoraux, (iii) acquisition des équipements de conservation et de transformation des produits de pêche et d'aquaculture (unités améliorées de salage, séchage et fumage de poisson), (iv) construction des unités de transformation du riz ; (v) structuration de la filière d'huiles alimentaires raffinées, (vi) appui à la production des pavés par la SPC, (ii) mise en place d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) d'exploitation de gypse de Mfouati en appui à la filière cimentière, (vii) appui à la société COPASOL (Société de fabrication des panneaux solaires basée à Oyo), (viii) construction et équipement d'une usine de production des médicaments génériques, (ix) appui aux artisans pour la transformation de la liane et rotin, (x) construction et équipement des usines de production d'oxygène médical, (xi) construction d'une unité de biocarburant à base de la production d'huile de ricin, (xii) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Ouessou et (xiii) construction d'une industrie du bois dans la ZES de Pointe-Noire et (xiv) mise en place d'une unité de gaz médicaux à l'hôpital militaire de Brazzaville

237. S'agissant du programme **promotion de l'industrialisation tout en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels** qui vise à développer les chaînes de valeur en s'appuyant sur les ressources naturelles et le respect de l'environnement, il s'agira de : (i) développer la qualité des produits, des normes et de lutter contre la pollution et le changement climatique.

238. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement du cadre juridique en matière de pollution et de nuisances, (ii) acquisition du matériel de contrôle de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, (iii) mise en place d'un Plan national de Gestion des déchets dangereux, (iv) développement des mécanismes de veille sanitaire, phytosanitaire et environnemental, (v) création d'un système de surveillance, de contrôle et d'information concernant les risques de pollution par les hydrocarbures et des activités minières, (vi) promotion des technologies propres et des modes de production durable, (vii) mise en place des mesures incitatives pour des entreprises menant des activités économiques respectueuses de l'environnement (activités éco responsables), (viii) études de développement d'un programme "champion Project" dédié à cet objectif et permettant de développer les compétences techniques et managériales à 150 Entrepreneurs, (ix) construction d'un laboratoire de contrôle qualité, (x) construction et équipement d'une unité de contrôle des normes industrielles, (xi) construction et équipement d'un laboratoire de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques, (xii) construction et équipement des centres des métiers industriels ; (xiii) construction et équipement des lycées professionnels et industriels et (xiv) mise en place d'un fonds d'appui au développement industriel.

239. Pour le **programme promotion de l'industrialisation par le renforcement des infrastructures de base et par l'exploitation des atouts géographiques et culturels** dont l'objectif est de renforcer les infrastructures d'appui à l'industrialisation tout en tirant profit de la position de pays de transit et du potentiel culturel, il s'agira spécifiquement de renforcer des infrastructures énergétiques, hydrauliques et des transports.

240. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) électrification de la zone industrielle de Maloukou, (ii) adduction d'eau potable de la zone industrielle de Maloukou, (iii) construction en BOT de la centrale hydroélectrique de Sounda et des lignes électriques associées, (iv) réhabilitation et extension en BOT de la centrale électrique de Djeno, (v) extension de la centrale électrique du Congo (CEC), (vi) électrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso, (vii) réhabilitation et extension en BOT de la centrale hydroélectrique du Djoué à Brazzaville, (viii) construction en BOT de l'usine d'eau de Ngwambouissi à Pointe-Noire, (ix) élargissement et renforcement de la RN2, (x) construction de la route Yié-Maloukou (xi) construction de la route Ignié-Maloukou, (xii) construction de la route Ollombo-Abala, (xiii) bitumage de 25 km de la route Boundji-Ewo, (xiv) réhabilitation du Chemin de Fer Congo Océan, (xv) acquisition de 50 locomotives, (xvi) dragage du réseau fluvial, (xvii) construction du pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa; (xviii) construction du corridor 13 (Ouesso-frontière RCA) et (xix) poursuite des travaux de la route nationale n°3 Dolisie-Ndendé-frontière du Gabon.

241. Concernant le programme **renforcement des capacités des PME/PMI locales** qui vise à rendre plus compétitives les PME/PMI, il s'agira de : (i) renforcer la productivité des PME/PMI locales ; (ii) contribuer à l'amélioration de la balance commerciale ; (iii) renforcer l'assistance technique sur les procédures d'impulsion des PME/PMI ; (iv) accompagner les PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux ; (v) créer une banque d'investissement et de développement au service des petites et moyennes entreprises ; (vi) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES à travers la sous-

traitance, la co-entreprise et le local content et (vii) construire les centres de formation professionnelle et spécialisée dans les ZES.

242. La mise en œuvre de ce programme nécessite la réalisation des projets suivants : (i) renforcement de l'assistance technique sur les procédures d'impulsion des PME/PMI ; (ii) accompagnement des PME/PMI locales au travers d'un logiciel de crédits digitaux ; (iii) création d'une banque d'investissement et de développement au service des petites et moyennes entreprises ; (iv) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de participation active des PME/PMI locales dans les ZES à travers la sous-traitance, la co-entreprise et le local content ; (v) projet d'appui au secteur privé local ; et (vi) élaboration du cadre de concertation public-privé.

243. S'agissant du programme **gouvernance du développement industriel**, il s'agira de mettre en œuvre les projets suivants : (i) renforcement du cadre législatif et réglementaire ; (ii) restructuration/renforcement des capacités des institutions publiques et privées de formation de recherche, et (iii) la création des organismes d'appui à l'industrialisation.

4.3. Pilier 3 : Développement des zones économiques spéciales

Enjeux et défis

244. La nécessité d'une croissance soutenue dans divers secteurs de l'économie commande que des espaces géographiques spécialement dédiés à l'accélération du développement soient aménagés et viabilisés. Les opportunités offertes par les ZES pour le développement sont de plusieurs ordres : (i) les ZES accroissent les performances des secteurs de diversification notamment l'agriculture et l'industrie à travers leur chaîne de valeurs, (ii) les ZES assurent l'attractivité du pays, (iii) le développement des ZES favorise la relance de l'économie, (iv) les ZES garantissent l'existence d'un tissu local des PME/PMI mieux structurées, (v) les ZES permettent d'accroître la main-d'œuvre formée et qualifiée ainsi que la création des emplois, (vi) les ZES améliorent les conditions de vie et d'habitat des populations se trouvant dans ces espaces et (vii) les ZES garantissent le transfert de technologies et de savoir-faire industriel en faisant de sorte que les « capitaines d'industrie » locaux, les entrepreneurs et les artisans se fassent la main en travaillant avec les industriels internationaux.

245. A ce jour, une loi prévoit quatre (4) ZES : (i) Pointe-Noire : 2 990 hectares, (ii) Oyo-Ollombo : 760 318 hectares, (iii) Ouesso : 379 639 hectares, (iv) Ignié : 223 810 hectares. En dépit des efforts entrepris par le Gouvernement pour rendre opérationnelles les ZES, leur mise en œuvre tarde à se matérialiser. Plusieurs causes justifient cette situation : (i) la non indemnisation intégrale des propriétaires terriens à exproprier (taux très faible des actes affectataires, 33 ha expropriés sur un total de 1 366 757 ha, soit 0,002%), (ii) l'absence de développeurs ou aménageurs, (iii) l'absence d'entrepreneurs locaux et étrangers intéressés, (iv) l'absence d'une main-d'œuvre locale qualifiée.

246. Le développement des ZES est confronté à cinq défis majeurs: (i) la recherche de développeurs pour l'aménagement et la viabilisation des zones circonscrites, (ii) la mobilisation des fonds devant permettre d'aménager les zones, y compris l'obtention de la part de l'Etat d'un

budget pro-diversification, (iii) la structuration et l'accompagnement et de des PME/PMI afin de leur permettre d'être en mesure de se constituer en partenaires ou en sous-traitants des investisseurs étrangers, (iv) la capacité à susciter la mise en œuvre d'une politique active de formation des jeunes pour que les ZES disposent d'un personnel qualifié, (v) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication et de marketing efficace en vue de la promotion des ZES et, (vi) la disponibilité de la main d'œuvre qualifiée qui sera amenée à travailler dès le lancement des activités de production dans les ZES.

247. S'agissant du développement des PME/PMI locales, il est entravé par : (i) une faible efficacité des structures d'accompagnement financier, (ii) l'absence d'incubateurs capables de lancer les nouveaux entrepreneurs nationaux, (iii) un faible accès au crédit bancaire, (iv) difficultés de financement non bancaire, (v) une parafiscalité asphyxiante (vi) complexité des procédures de création d'une entreprise, (vii) une faible promotion locale et extérieure des produits made in Congo, (viii) une faible application du cadre juridique, (ix) des difficultés d'accès aux financements et aux matières premières, (x) une faible capacité de production, (xi) des difficultés de commercialisation (manque de techniques de marketing et concurrence déloyale), (xii) la multiplicité des contrôles administratives, et (xiii) l'insuffisance de l'accompagnement technique et de la main d'œuvre qualifiée.

248. Ces difficultés constituent autant de défis à relever en vue de développer les ZES.

Objectifs stratégique et spécifiques

249. L'objectif stratégique de ce pilier est d'opérationnaliser les Zones Economiques Spéciales. De façon spécifique, il s'agira d'attirer les investisseurs étrangers. Pour ce faire, le Gouvernement entend organiser ses actions autour des programmes suivants : (i) pilotage de la politique et de la stratégie sectorielle des ZES et (ii) aménagement et viabilisation des ZES.

250. **Pour le programme pilotage de la politique et de la stratégie sectorielle des ZES** qui vise à assurer la gouvernance des ZES, il s'agira de : (i) renforcer le cadre juridique et institutionnel spécial aux ZES, (ii) améliorer le climat des affaires, (iii) arrimer les formations de base aux métiers des ZES et, (iv) mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation des financements nécessaires aux travaux d'aménagement.

251. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement du cadre juridique et institutionnel des ZES et de la diversification économique ; (ii) élaboration de la politique et de la stratégie sectorielle du ministère des zones économiques spéciales et de la diversification économique ; (iii) actualisation des études de faisabilité ; (iv) élaboration d'une stratégie de communication ; (v) élaboration des études de faisabilité pour la construction des infrastructures de base ; (vi) formation des jeunes dans les métiers à développer dans les ZES ; (vii) organisation des foras à l'international pour attirer les développeurs potentiels ; et (viii) renforcement de la gouvernance et amélioration du climat des affaires.

252. **Pour le programme viabilisation des ZES** dont l'objectif est de créer les conditions d'attractivité des zones économiques spéciales, des développeurs et des investisseurs, il s'agira de : (i) poursuivre les travaux d'arpentage ; (ii) poursuivre les enquêtes parcellaires ; (iii) indemniser les expropriés des ZES et (iv) construire les infrastructures de base des ZES.

253. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) développement des infrastructures dans les ZES, (ii) poursuite des travaux d'arpentage, (iii) poursuite des indemnisations des expropriés des ZES, (iv) construction des infrastructures de base des ZES, (v) construction et équipement des bâtiments des guichets uniques dans les ZES et (vi) construction et équipement du siège (R+7) abritant les organes de gestion des ZES, (vii) construction des centres de formations qualifiantes dans les ZES.

4.4. Pilier 4 : Développement du tourisme

Enjeux et défis

254. La richesse en biodiversité fait de notre pays un vaste jardin naturel relativement vierge, situé au cœur du Bassin du Congo, communément appelé « deuxième poumon de la planète ». C'est aussi une richesse touristique exceptionnelle, à travers notamment le climat, le relief, l'hydrographie, la faune et la flore. Ainsi, le tourisme est l'un des piliers du PND contribuant à diversifier l'économie nationale.

255. Le Congo regorge des ressources naturelles importantes et de plusieurs sites touristiques : les cataractes de Brazzaville, les chutes de la Loufoulakari, le fleuve Congo et ses affluents, l'île Faignand, l'île Mbamou, le palais royal de Mbé, la réserve naturelle de Lesio-Louna, le littoral et ses plages, les gorges de Diosso, le fleuve Bas-Kouilou, le parc national de Conkouati-douli, la réserve de biosphère de Dimonika, la réserve naturelle de Tchimpounga, les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et Nouabalé-ndoki, des grandes rivières (Alima, Sangha, ...) et leurs affluents, la forêt équatoriale dans la Cuvette et dans la Sangha, la zone de confluence des cours d'eau à Mossaka, etc.

256. Le tourisme reste encore peu développé dans notre pays. Au cours des cinq dernières années, la croissance du tourisme est restée faible et sa contribution au PIB n'a jamais atteint les 5%. La raison fondamentale est le fait que nombre de sites touristiques restent inaccessibles et non aménagés, malgré leur attrait indéniable. Cette situation montre que le Congo est jusqu'à présent contre-performant dans le développement du tourisme. A ce jour, aucune politique spécifique de promotion et de développement des activités touristiques n'a été mise en œuvre de façon effective.

257. Pour assurer le développement du tourisme au cours des cinq prochaines années, le Gouvernement doit relever trois principaux défis : (i) l'aménagement des sites touristiques et de loisirs, (ii) le renforcement des capacités des ressources humaines et (iii) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire.

Objectifs stratégique et spécifiques

258. L'objectif stratégique de ce pilier est d'améliorer et diversifier l'offre touristique. Au cours des cinq prochaines années, le Gouvernement devra créer un environnement favorable au développement du tourisme afin de porter à 10% sa contribution au PIB.

259. De façon spécifique, il s'agit de : (i) diversifier et donc élargir l'offre touristique, (ii) mettre en place toutes les infrastructures d'appui aux activités touristiques, (iii) construire les infrastructures de l'offre touristique et de loisirs, (iv) viabiliser les sites touristiques existants et (v) piloter le développement du tourisme.

260. Pour atteindre tous ses objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre les programmes suivants : (i) construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques, (ii) construction et équipement des infrastructures de l'offre touristique et de loisirs, (iii) viabilisation des sites touristiques et, (iv) pilotage du développement du tourisme.

261. Pour le **programme construction et aménagement des voies d'accès aux sites touristiques** qui vise à développer les infrastructures d'accès aux sites touristiques, il s'agira de : (i) aménager, construire et réhabiliter les voies d'accès, (ii) installer les infrastructures de télécommunications, d'électricité, d'eau devant desservir les sites touristiques.

262. La mise en œuvre de ce programme nécessitera la réalisation des projets suivants : (i) aménagement de la voie d'accès aux chutes de la Loufoulakari (Pool), (ii) aménagement de la voie d'accès au site du lac bleu dans le district Louvakou dans le département du Niari, (iii) aménagement de la voie d'accès à la Baie de Loango, (iv) aménagement de la voie d'accès au site des cascades du Djoué à Brazzaville, (v) aménagement de la voie d'accès à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le département du Niari, (vi) construction des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie pour les chutes de la Loufoulakari (Pool), (vii) construction des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie dans le district de Louvakou (Niari), (viii) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la Baie de Loango, (ix) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie au site des cascades du Djoué à Brazzaville, (x) installation des infrastructures de télécommunication, communication et d'énergie à la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le département du Niari, (xi) aménagement de la voie d'accès du littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi), (xii) aménagement de la voie d'accès du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire, (xiii) aménagement de la voie d'accès du Lac télé dans la Likouala, (xiv) aménagement de la voie d'accès du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari, (xv) aménagement de la voie d'accès au site du Lac bleu (Lésio-Louna), (xvi) aménagement de la voie d'accès à la réserve communautaire du Lac télé dans Likouala, (xvii) aménagement de la voie d'accès au parc national Conkouati-Douli, dans le département du Kouilou, (xviii) aménagement de la voie d'accès au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, (xix) aménagement de la voie d'accès au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha, (xx) aménagement de la voie d'accès au district de Divénié dans le département du Niari (chutes de Dimani), (xxi) aménagement de la voie d'accès de Inoni-Mbé, (xxii) aménagement de la voie d'accès de Diosso au siège de Bouali, (xxiii) aménagement de la voie d'accès à la réserve naturelle de Tchimpounga dans le département du Kouilou, (xxiv) aménagement de la voie d'accès aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari, (xxv) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi), (xxvi) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au lac Nanga (Loufouleba à Pointe-Noire), (xxvii) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au lac télé dans la Likouala, (xxviii) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au site du lac bleu (Lésio-Louna), (xxix) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie à la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala, (xxx) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au site des cascades du Djoué à Brazzaville.

installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au parc national Conkouati-Douli dans le département du Kouilou, (xxx) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, (xxxii) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha, (xxxiii) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie au district de Divénié, département du Niari (chutes Dimani), (xxxiiii) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie à la réserve naturelle de Tchimpounga dans le département du Kouilou, (xxxv) installation des infrastructures de télécommunication, de communication et d'énergie aux chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari, et (xxxvi) mise en place d'un système d'information du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs (SITHL).

263. Pour le **programme construction et équipement des infrastructures d'offres touristiques et de loisirs** qui vise à renforcer les structures de l'offre touristique et de loisirs, il s'agira de : (i) construire et réhabiliter les infrastructures touristiques et (ii) renforcer les infrastructures d'appui et les services de soutien au tourisme.

264. La réalisation de ce programme implique la mise en œuvre des projets suivants: (i) création d'un parc zoo-Botanique à la périphérie de Brazzaville dénommé Louna parc, (ii) création d'un parc zoologique et botanique à Mbouambé-Léfini, (iii) érection d'une stèle en mémoire du roi MAKOKO (ILOO 1er) à MBE, (iv) érection d'une stèle en mémoire du roi MOE-POATY à Bouali (Diosso), (v) création et gestion d'une aire protégée dans le massif forestier de Messok-Dja, (vi) création d'un parc d'expositions des produits made in Congo, (vii) réhabilitation du Grand Hôtel de Dolisie (GHD), (viii) réhabilitation des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), (ix) réhabilitation du parc zoologique et botanique de Brazzaville, (x) construction de deux (2) parcs d'attraction à Brazzaville et à Pointe-Noire, (xi) construction des deux parcs aquatiques : un (1) à Brazzaville et un (1) à Pointe-Noire, (xii) création des centres de loisirs dans les places publiques en République du Congo, (xiii) mise en fonctionnement des centres de santé autour des sites touristiques, (xiv) construction des grands centres commerciaux à Brazzaville et Pointe-Noire, (xv) construction de deux grandes salles de spectacles à Brazzaville et Pointe-Noire, (xvi) sécurisation des structures touristiques (sites touristiques, hôtels et restaurants) et (xvii) appui au développement des services de transport.

265. Pour le **programme viabilisation des sites touristiques**, il s'agira de : (i) aménager les structures touristiques et (ii) construire et aménager les structures dans les réserves.

266. Ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) inventaire des sites touristiques et du patrimoine culturel immatériel, (ii) aménagement des structures touristiques des chutes de la Loufoulakari dans le département du Pool, (iii) aménagement du site du lac bleu dans le district de Louvakou, dans le département du Niari, (iv) aménagement touristique du littoral (côte sauvage à Pointe-Noire, 100 pas du roi), (v) aménagement touristique du Lac Nanga (Loufouleba) à Pointe-Noire, (vi) aménagement des structures touristiques de la Baie de Loango, (vii) viabilisation du gîte de Sossi à Louvakou, dans le département du Niari, (viii) construction des structures touristiques dans le site des cataractes du Djoué à Brazzaville, (ix) construction des structures touristiques dans les îles Mbamou et Faignond, (x) construction des

structures touristiques de la réserve faunique du mont Mfouari, à Nyanga dans le Département du Niari, (xi) construction des structures touristiques du parc de Ntokou (Cuvette)-Pikounda (Sangha), (xii) construction des structures touristiques dans le site du lac bleu (Lesio-Louna), (xiii) construction des structures touristiques de la réserve communautaire du lac télé dans la Likouala, (xiv) aménagement des structures touristiques du parc national Conkouati-Douli dans le département du Kouilou, (xv) aménagement des structures touristiques du parc national d'Odzala-Kokoua dans les départements de la Sangha et de la Cuvette-Ouest, (xvi) aménagement des structures touristiques du parc national Nouabalé-Ndoki dans le département de la Sangha, (xv) aménagement du site touristique des chutes de Dimani dans le district de Divénié dans le département du Niari (chutes Dimani), (xvi) aménagement des structures touristiques de la réserve naturelle de Tchimpounga dans le département du Kouilou et (xvii) aménagement du site touristique des chutes de Moukouili à Divénié dans le département du Niari.

267. Le programme pilotage du développement du tourisme vise à améliorer la gouvernance du secteur du tourisme et des loisirs. Il s'agira de : (i) réformer le cadre juridique du secteur du tourisme et des loisirs ; (ii) accroître les ressources humaines dans les métiers du tourisme et des loisirs et (iii) promouvoir le tourisme.

268. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) élaboration et mise en œuvre des mécanismes d'atténuation et de mitigation du conflit homme-faune sauvage en République du Congo, (ii) élaboration de la loi sur le fonds de développement des loisirs, (iii) actualisation des textes portant création du conseil supérieur du tourisme (CST), (iv) élaboration de la loi portant réorganisation du fonds de développement touristique, (v) élaboration des textes d'application (statuts) de l'office de promotion de l'industrie touristique ; (vi) élaboration des textes d'application de la loi SOCITOUR, (vii) élaboration des textes d'application de la loi portant création du guichet unique du tourisme (GUT), (viii) élaboration des textes d'application règlementant le secteur du tourisme, (ix) élaboration de la loi règlementant le secteur des loisirs et les textes d'application, (x) construction et équipement de l'institut supérieur de l'environnement et du tourisme d'Impfondo dans la Likouala, (xi) création d'une école nationale du tourisme et de l'hôtellerie, (xii) création de l'institut de formation touristique à Pointe-Noire ; (xiii) élaboration d'une politique de formation aux métiers du tourisme, (v) développement des programmes de formation en y intégrant les nouvelles technologies de la communication, (xiv) appui à la formation continue du personnel des établissements des hébergements touristiques, (xv) appui à la formation des agents du ministère du tourisme et des loisirs, (xvi) formation et insertion socioprofessionnelles des femmes et jeunes filles aux métiers durables, (xvii) formation et réinsertion des jeunes aux métiers du tourisme, (xviii) formation, équipement des éco-gardes et des unités de surveillance et de lutte contre le braconnage (Aires protégées, USLAB et PROGEPP), (xix) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans le département de Brazzaville, (xx) implémentation de l'office de promotion de l'industrie touristique dans le département de Pointe-Noire, (xxi) implémentation du guichet unique du tourisme à Brazzaville, (xxii) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour les zones Europe (Paris), (xxiii) implémentation des bureaux d'informations touristiques (BIT) pour les zones Amérique (xxii) organisation des Eductours, (xxiii) mise en place des écrans dynamiques dans les grandes

villes et les places publiques à forte influence (Brazzaville et Pointe -Noire), (xxiv) création d'un magazine papier et numérique dit : la lettre touristique du Congo, (xxv) cartographie des zones touristiques du Congo ; (xxvi) instauration du visa touristique, (xxvii) foire internationale du tourisme de Brazzaville, (xxviii) réforme et élaboration des textes d'application sur le fonds de développement touristique, et (xxix) édition et production des supports de promotion touristique et de loisirs (magazine lettre touristique du Congo).

4.5. Pilier 5 : Développement de l'économie numérique

Enjeux et défis majeurs

269. La transformation numérique est un levier stratégique dans le processus de diversification économique. Le Chef de l'Etat a mis au cœur de son projet de société, « Ensemble, poursuivons la marche », la nécessité de digitaliser le tissu économique congolais dans toutes ses composantes et de réduire la fracture numérique dans le pays. La promotion de l'économie numérique permettra de : (i) faciliter le traitement et la circulation de l'information, (ii) créer des emplois et des richesses, (iii) impacter positivement les autres secteurs d'activités, (iv) développer l'e-business, (v) développer l'e-gouv, (vi) développer l'e-citoyen, (vii) améliorer la qualité du service public, (viii) accroître la transparence à tous les niveaux, (ix) accroître la performance des entreprises et (x) faciliter le suivi et le contrôle.

270. Les activités du numérique sont encadrées par les dispositions juridiques mesurées pour garantir la cybersécurité (loi n°26-2020 du 5 juin 2020) et la protection des données à caractère personnel (loi n° 29-2019 du 10 octobre 2019) mais aussi, pour lutter contre la cybercriminalité (loi n°27-2020 du 05 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité). A ce jour, sont en œuvre les projets suivants : (i) la finalisation des deux premières phases du projet de couverture nationale (PCN), (ii) le lancement de la troisième phase PCN, (iii) le lancement des travaux de connexion en fibre optique entre le Congo et la RCA, (iv) la finalisation des travaux d'interconnexion de fibre optique entre le Congo et le Cameroun.

271. Malgré ces projets, le taux d'abonnement à haut débit mobile (pour 100 habitants) n'est que de 6,0% (en 2020) et le niveau de pénétration de l'internet au sein de la population reste faible (9,7% en 2020), créant ainsi une fracture numérique entre, d'une part, les zones urbaines et rurale, et d'autre part, les citoyens nantis et ceux dépourvus de moyens. Et pourtant, proportion de personnes disposant d'un téléphone portable, l'un des vecteurs du numérique, s'élève à 104,7% (en 2020).

272. Le déploiement de l'infrastructure numérique se poursuit à travers les projets suivants : (i) la délégation de la gestion des services fibre optique du réseau de Energie Electrique du Congo (E²C), (ii) l'opérationnalisation du data center de l'ARPCCE, (iii) la construction du data center du ministère en charge des finances, (iv) la construction du data center Gouvernemental, (v) la dématérialisation du paiement des impôts, (vi) la mise en place de la plateforme dématérialisée des informations sur le Covid-19, (vii) l'opérationnalisation du hub digital et du timbre numérique, (viii) la démocratisation de l'e-banking et du mobile money, (ix) la mise en place du poste mobile, (x) l'interconnexion en fibre optique entre le Congo et la RDC et (xi) l'opérationnalisation de l'interconnexion de la fibre optique entre le Congo et le Gabon.

273. En dépit de tous ces efforts, la progression réelle vers la création d'une économie numérique dans les secteurs stratégiques au niveau national ne s'opère pas encore à un rythme soutenu. Le pays est confronté à plusieurs défis à relever pour les cinq prochaines années. Il s'agit de : (i) l'extension du réseau de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national, (ii) le maillage du territoire national en infrastructures de télécommunication, de téléphonie mobile, d'énergie, de communication, (iii) la dotation du pays en capacité de stockage (data center), (iv) l'amélioration de l'environnement numérique des startups, (v) la digitalisation des procédures de création des entreprises, (vi) le développement du e-business, du e-gouv et du e-citoyen, (vii) la mise en place d'un cadre favorable à la baisse des coûts d'accès aux communications électroniques et (viii) le renforcement des filières numériques dans les établissements scolaires et universitaires.

Objectifs stratégique et spécifiques

274. L'objectif stratégique de ce pilier est de digitaliser le tissu économique dans toutes ses composantes. De façon spécifique, il s'agira de : (i) poursuivre la mise en œuvre de l'environnement réglementaire et institutionnel, (ii) développer les infrastructures numériques, (iii) développer les plateformes et l'entrepreneuriat numérique, (iv) développer les compétences, la recherche et la production industrielle liées au numérique, (v) pilotage de la politique de développement de l'économie numérique, (vi) développer les services financiers et (vii) réduire la fracture numérique.

275. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement entend organiser ses actions autour des programmes suivants : (i) développement des infrastructures numériques, (ii) développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques, (iii) développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liées au numérique, (iv) réduction de la fracture numérique et (v) pilotage de la politique du développement de l'économie numérique.

276. Le **programme développement des infrastructures numériques** vise à mailler le territoire national en infrastructures numériques. Il s'agira de mettre en œuvre les projets suivants : (i) couverture nationale en fibre optique, (ii) maillage du pays en infrastructures de télécommunication, (iii) maillage du pays en infrastructures de téléphonie mobile, (iv) maillage du pays en infrastructures de stockage (« Data center ») et (v) la finalisation de la sécurisation des infrastructures de télécommunication, de communication, de téléphonie mobile et de « Data center » et (vi) maillage du pays en infrastructures d'énergie.

277. La réalisation du **programme développement des plateformes et de l'entrepreneuriat numériques** qui vise à développer les plateformes et l'entrepreneuriat du secteur de l'économie numérique, se fera grâce à la mise en œuvre des projets suivants : (i) renforcement des mécanismes de la confiance numérique ; (ii) développement du e-business ; (iii) développement du e-gouv ; (iv) développement du e-citoyen ; (v) élaboration d'une stratégie de sensibilisation des populations sur les plateformes numériques ; (vi) passage de l'analogique au numérique des centres de production/diffusion (Radio, TVC et Télédiffusion du Congo) ; (vii) sécurisation des plateformes numériques (Systèmes d'information) ; (viii) mise en place des instruments pour l'amélioration de l'environnement numérique des startups et (ix) digitalisation des formalités de création des entreprises et (x) production numérique des annuaires.

278. Pour le **programme Développement des compétences, de la recherche et de la production industrielle liées au numérique**. Il s'agira dans le cadre de ce programme de : (i) développer la recherche et l'innovation liées au numérique ; (ii) promouvoir la production industrielle dans le numérique ; (iii) élaborer les curricula numériques et intensifier la formation initiale et continue ; (iv) introduire les modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs ; (v) assurer les formations dans le numérique ; (vi) développer les incubateurs au plan national et (vii) renforcer les capacités en ressources humaines dans le numérique.

279. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) développement de la recherche et l'innovation liées au numérique ; (ii) promotion de la production industrielle dans le numérique ; (iii) élaboration des curricula numériques ; (iv) introduction des modules du numérique dans les curricula des écoles de formation des formateurs ; (v) formation dans le numérique ; (vi) développement des incubateurs au plan national et (vii) renforcement des capacités en ressources humaines dans le numérique.

280. Pour le **programme réduction de la fracture numérique** qui vise à réduire les inégalités d'accès des populations aux technologies de l'information et de la communication (TIC) entre les milieux urbains et ruraux et entre les citoyens.

281. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) dotation des administrations publiques en équipement de terminaux numériques ; (ii) développement des services financiers digitaux ; (iii) appui au fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et (iv) implantation des centres communautaires numériques.

282. Pour le **programme pilotage de la politique de développement de l'économie numérique** qui vise à améliorer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel du secteur de l'économie numérique.

283. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) création de l'observatoire national de l'économie numérique ; (ii) finalisation du cadre juridique favorable au développement de l'écosystème du numérique ; (iii) création des organes de sécurisation des systèmes d'information ; (iv) actualisation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ; (v) réformes sur la rationalisation de l'organisation de l'administration publique et (vi) renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel.

4.6. Pilier 6 : Promotion immobilière

Enjeux et défis

284. En tant que l'un des piliers de la stratégie de développement pour le quinquennat 2022-2026, la promotion immobilière répond à la nécessité de faire participer ce secteur au processus de diversification de l'économie congolaise. La croissance soutenue en termes de besoins en infrastructures immobilières dans plusieurs domaines, notamment agricoles, industriels, touristiques et de l'économie numérique, tout autant que la forte demande de logement liée à la

croissance démographique, justifient le caractère stratégique du secteur de l'immobilier au Congo.

285. L'analyse-diagnostic de l'immobilier montre qu'en dépit des potentialités que présente celui-ci et des opportunités qu'il offre, l'immobilier demeure confronté à de nombreuses contraintes. De nombreux défis sont à relever pour en faire un levier de croissance forte et durable.

286. L'immobilier présente la spécificité de bénéficier de nombreux avantages : (i) la disponibilité de certains matériaux de construction, (ii) l'existence d'un cadre législatif actualisé (code de l'urbanisme et de la construction), (iii) l'existence des schémas directeurs des villes de Brazzaville et Pointe-Noire, (iv) l'existence d'un dispositif juridique en matière de promotion immobilière publique-privée, (v) une forte demande de logements décents induite par une croissance démographique soutenue.

287. Les contraintes qui pèsent sur le développement de ce secteur relèvent à la fois des faiblesses institutionnelles et de l'absence de politique cohérente dans ce secteur. Les principales contraintes relevées concernent : (i) l'inexistence des schémas et plans directeurs d'urbanisme des villes du pays en dehors de Brazzaville et Pointe-Noire, (ii) l'absence d'un cadre de bordereau du prix de construction, (iii) la faible capacité de production de matériaux locaux de construction, hormis le ciment, (iv) la faible capacité des banques à octroyer des crédits immobiliers, (v) l'insuffisance de réserves foncières, particulièrement dans les principales villes nécessitant le recours à l'expropriation et l'indemnisation pour cause d'utilité publique et (vi) la prépondérance du secteur informel (plus de 8% des immeubles sont produits par des tâcherons).

288. Malgré l'existence d'une demande immobilière croissante et de la société publique de promotion immobilière (SOPRIM), l'offre de logements (économiques et sociaux) reste en deçà de la demande, avec un déficit en production immobilière, particulièrement en logement, estimé autour de 15 000 unités par année.

Objectifs stratégique et spécifiques

289. Ce pilier a pour objectif d'accroître l'offre immobilière. Face aux défis identifiés, la stratégie de développement de la promotion immobilière entend apporter des réponses adéquates en faveur du développement du secteur immobilier dans le but d'en faire une source de création de richesse, d'emplois et d'amélioration du bien-être des populations par l'amélioration du cadre d'habitat.

290. De manière spécifique, il s'agira de : (i) renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel de l'immobilier ; (ii) accroître l'offre de logements décents à moindre coûts et (iii) augmenter l'offre immobilière en faveur des activités économiques.

291. Pour ce faire, le Gouvernement mettra en œuvre les programmes suivants : (i) développement des infrastructures immobilières, (ii) promotion de l'habitat et du logement décent et (iii) gouvernance de la promotion immobilière.

292. Pour le **programme gouvernance de la promotion immobilière** qui vise à renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel du secteur de l'immobilier, il s'agira de : (i) améliorer le cadre institutionnel et juridique et (ii) renforcer le cadre organisationnel.

293. Dans le cadre de ce programme, les projets à mettre en œuvre sont les suivants : (i) élaboration de la politique sectorielle du ministère en charge de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat ; (ii) élaboration de la stratégie nationale du logement ; (iii) élaboration et/ou actualisation des schémas directeurs des villes et plans locaux d'urbanisme ; (iv) élaboration d'un cadre de bordereau de prix de la construction ; (v) structuration des métiers des BTP à travers des chambres de métiers ; (vi) vulgarisation du code de l'urbanisme et de la construction et (vii) appui à la formation initiale et continue dans les métiers de l'immobilier.

294. Pour le **programme promotion de l'habitat et du logement décent** qui vise à accroître l'offre immobilière, sous forme de logements accessibles au plus grand nombre, il s'agira de : (i) faciliter l'accès au foncier sécurisé, (ii) faciliter l'accès au financement immobilier, (iii) construire des logements décents et (iv) faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût. La mise en œuvre des projets suivants : (i) la construction et l'achèvement des logements de Dioso, (ii) la construction de bâtiments (logement) à Pointe-Noire (Camp IGET), (iii) la construction d'un immeuble SS+R+6 de la société de promotion immobilière (SOPRIM) au rond-point Lumumba à Pointe-Noire; (iv) la construction et l'achèvement des logements à Owando (Linengue 1 et 2), la construction des logements au camp-Clairon, (v) la construction de logement avec le groupe ADH et (vi) la construction de logement avec le financement de la BADEA, (vii) logements sociaux MAMBO et case Barnier; (viii) construction et équipement des deux unités de deuxième et troisième transformation industrielle du bois dans les ZES et les parcs industriels, (ix) achèvement des queues des municipalisations accélérées dans les départements, (x) restructuration des quartiers précaires (Projet DURquaP), (xi) construction des directions départementales du ministère en charge de la construction, (xii) réhabilitation et équipement des directions départementales du ministère en charge de la construction, (xiii) construction et équipement des écoles et académies, (xiv) création d'un Fonds National de l'habitat (xv) projet d'amélioration de l'offres et de l'accès au crédit immobilier, et (xvi) lancement de la société nationale des HLM.

295. Pour le **programme développement des infrastructures immobilières** qui vise à accroître et à moderniser les infrastructures immobilières, il s'agira de construire et réhabiliter les infrastructures administratives, publiques et économiques.

296. La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des projets suivants : (i) construction des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (ii) réhabilitation et équipements des directions départementales du ministère en charge de la construction ; (iii) construction du siège (R+4) abritant les organes de gestion des ZES et des zones franches commerciales ; (iv) Restructuration des quartiers précaires (projet DURquaP) ; (v) construction de la cité internationale des affaires à Brazzaville et ingénieur conseil (cité Gouvernementale) ; (vi) construction d'un centre commercial de Mpila (tours jumelles) et ingénieur conseil ; (vii) construction de bâtiments au rond-point Moukondo SS+R+4 ; (viii) Construction d'un bâtiment R+4 à la Patte d'Oie et (ix) construction et équipement de deux

unités de deuxième et troisième transformations industrielles du bois dans les ZES et les parcs industriels.

Chapitre 5 : Domaines d'accompagnement

297. La mise en œuvre efficace du PND nécessite des mesures fortes dont les principales portent sur les domaines suivants : (i) la paix, la sécurité et la stabilité politique, (ii) la gouvernance, (iii) l'accompagnement et le développement du secteur privé, et (iv) la conciliation entre les objectifs de croissance économique et la protection de l'environnement.

5.1. Paix, sécurité et stabilité politique

298. En tenant compte de l'interdépendance entre la paix, la sécurité, la stabilité politique et le développement, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer les actions déjà engagées dans la consolidation de la paix, la sécurité et la stabilité politique dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026.

299. Les actions envisagées en matière de paix, sécurité et stabilité politique portent sur :

- le renforcement de l'Etat de droit, de la stabilité et de la démocratie.
- le renforcement de la cohésion et de la paix sociales par la poursuite des efforts d'apurement des arriérés des salaires et des pensions, ainsi que par le maintien du dialogue avec les partenaires sociaux ;
- le renforcement du rôle de la force publique dans la défense de l'intégrité territoriale et la sécurisation des personnes et des biens ;
- l'éradication à l'atteinte de la libre circulation des personnes et des biens ;
- l'accentuation de la lutte contre la criminalité qu'elle qu'en soit la forme ;
- la pérennisation du dialogue politique permanent ;
- la mise en œuvre des recommandations consensuelles des différents dialogues politiques.

5.2. Bonne gouvernance

300. L'amélioration de la gouvernance, au cours des cinq prochaines années, consistera à mener les actions suivantes :

- réviser le cadre juridique de lutte contre les antivaleurs et amplifier la mise en œuvre des réformes juridique et judiciaire tout en veillant à leur bonne application ;
- informatiser toutes les administrations publiques ;
- poursuivre et finaliser, en particulier, le développement de l'informatisation des régies financières ;
- achever le processus de basculement du budget de l'Etat en mode programmes ;
- rationaliser le fonctionnement de l'Etat et améliorer sa productivité ;

- lutter avec détermination et efficacité contre la corruption, la concussion, la fraude, le détournement des deniers publics et tous les autres crimes et délits économique-financiers ainsi que contre l'impunité ;
- effectuer régulièrement des contrôles et audits, des actes de gestion des administrations et organismes publics ;
- instituer l'obligation de rendre compte des actes de gestion des affaires publiques ;
- finaliser l'élaboration d'un fichier informatisé unique de la direction de la solde et la direction générale de la fonction publique ;
- moderniser la gestion du foncier et du domaine de l'Etat ;
- renforcer le processus de décentralisation ;
- transférer des compétences et des ressources aux collectivités locales conformément aux lois sur la décentralisation ;
- élaborer les plans locaux de développement et les modalités de transposition du PND 2022-2026 dans les départements ;
- établir et maintenir un dialogue politique et social, ainsi que la transparence et la confiance entre les dirigeants politiques et les populations.

5.3. Accompagnement et développement du secteur privé

301. La réussite du PND dépend en partie de l'implication du secteur privé dans les activités se rapportant directement ou indirectement aux six (6) piliers stratégiques. Il est essentiel de mettre en place des mesures permettant aussi bien d'attirer les investisseurs privés nationaux et internationaux que d'encourager les entreprises existantes.

302. Au nombre de ces mesures, il y a : (i) l'amélioration de l'environnement des affaires et (ii) l'accompagnement des entreprises.

5.3.1. Amélioration de l'environnement des affaires

303. Les actions y afférentes sont :

- **Garantir la sécurité juridique à toutes les entreprises** en rendant lisible, attractif et stable le cadre juridique des affaires et en veillant à l'impartialité, à l'intelligibilité, à la célérité et au respect des décisions de la justice.
- **Adapter la fiscalité et la parafiscalité aux exigences d'un développement accéléré, basé sur la création des emplois et des richesses en quantité plus importante.** Il faut en finir avec des niveaux d'imposition qui dissuadent les investissements et freinent l'épanouissement des initiatives privées existantes. Les actions à mettre en œuvre sont : (i) la fixation d'un plafond d'imposition pour chaque catégorie d'entreprises, (ii) la modification de l'assiette fiscale (suppression des impôts assis sur l'outil de production et sur l'investissement), (iii) la non-imposition des bénéfices réinvestis dans les secteurs prioritaires du PND, (iv) la réduction du nombre de taxes relevant de la parafiscalité, (v) la baisse du taux de prélèvement sur les salaires pour les nouveaux emplois créés

dans les secteurs prioritaires du PND, (vi) la résolution des contraintes liées aux crédits de TVA.

- **Réactualiser des conditions d'octroi des avantages fiscaux et douaniers.** Les avantages fiscaux et douaniers seront calibrés pour orienter l'investissement privé vers les piliers stratégiques retenus dans le PND. Les actions relatives à cette réactualisation concernent principalement la révision du règlement portant charte des investissements, notamment : (i) l'actualisation des modalités et conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux et douaniers, (ii) le choix des secteurs bénéficiant des avantages octroyés, (iii) la nature des produits à exonérer des droits de douanes, (iv) la modulation du taux d'abattement fiscal ;
- **Alléger et simplifier les procédures de contrôle fiscal, social et administratif.** La multiplicité des contrôles dont certains ne se justifient pas, affecte négativement le climat des affaires. Il est donc urgent de mettre un terme à l'accroissement continu des contrôles et apporter une réponse globale satisfaisante pour l'ensemble des parties prenantes. Pour ce faire, la réalisation d'un état des lieux des contrôles effectués est une étape indispensable pour aboutir à une rationalisation de ces procédures. Cette démarche devrait conduire à : (i) la suppression des frais illégaux créés par certaines administrations publiques, (ii) la réduction du nombre des contrôles en éliminant ceux qui sont abusifs et superfétatoires, (iii) le renforcement du dispositif de dialogue dans les procédures de contrôle.
- **Assurer un meilleur règlement de l'insolvabilité et une bonne exécution des contrats.** Pour atteindre ces objectifs, diverses actions seront mises en œuvre : (i) renforcer les capacités des magistrats et des autres praticiens du droit pour une application plus efficace des actes uniformes de l'OHADA, (ii) réduire des délais des procédures judiciaires, (iii) valoriser le rôle du Centre de médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO) et (iv) activer tous les outils qui favorisent la protection de l'investisseur ;
- **Éliminer les goulets d'étranglement dans les transactions.** Les actions à déployer à cet effet sont : (i) mettre en place un Comité National de facilitation des échanges ; (ii) améliorer les déterminants du commerce transfrontalier, (iii) réduire les coûts de passage, (vi) éliminer les contrôles injustifiés, (v) optimiser la chaîne logistique.
- **Assurer la disponibilité des informations financières.** Les actions à associer à cet objectif sont : (i) l'optimisation du dispositif d'informations pour les investisseurs, (ii) la consolidation de la base de données relative aux projets, (iii) la centralisation des bilans des entreprises congolaises, (vi) la création d'un bureau de crédit, (v) le renforcement des ressources du centre national d'informations économiques et de conseils en gestion (CNIECG).

5.3.2. Accompagnement des entreprises

304. Il s'articule autour de trois grandes mesures : (i) la densification, (ii) le soutien financier et (iii) le dialogue.

- **La densification du secteur privé.** Elle exige pour principales actions : (i) le renforcement de l'appui à la création des entreprises, (ii) la simplification des procédures de création, (iii) le développement de l'entrepreneuriat juvénile et féminin, (iv) la valorisation des différents métiers liés au développement des piliers du PND, (v) la mutation progressive des entités du secteur informel en entreprises formelles, (vi) l'élimination des distorsions de marché (monopole, barrières à l'entrée, ...)
- **Le dialogue permanent avec les organisations du secteur privé.** Seront mises en œuvre, les actions suivantes : (i) la redynamisation des plateformes de concertation (sectorielle et générale) entre le secteur privé et les pouvoirs publics, (ii) la mise en place des commissions techniques public/privé sur certains aspects de la vie des entreprises (dette intérieure, parafiscalité, crédits de TVA, contrôles des entreprises, embauches, contrôle de travail, contenu local, ...) et, (iii) la multiplication des échanges avec le secteur privé avant et pendant l'élaboration de la loi de finances.
- **Le soutien financier au secteur privé.** Il est urgent de créer un écosystème financier adéquat, susceptible d'accompagner le processus de diversification économique porté par le secteur privé. Cela implique les actions suivantes : (i) la mobilisation des aides financières à la création d'entreprise, surtout dans les secteurs relevant des piliers stratégiques du PND, (ii) la création d'une structure destinée à faire du portage actionnarial, (iii) le recours à des modes de financement innovants, (iv) le positionnement adéquat du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) en tenant compte des orientations du PND, (v) l'accélération du paiement de la dette intérieure commerciale, et (vi) l'opérationnalisation de l'offre des produits d'épargne adaptés au secteur informel et la mobilisation de l'épargne pour des crédits longs et, (vii) la promotion de l'accès aux marchés financiers.

5.4. Croissance économique et protection de l'environnement

305. La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations figurent parmi les préoccupations des pouvoirs publics. C'est l'une des priorités majeures des politiques publiques adoptées et mises en œuvre par le Gouvernement.

306. Face aux nombreuses menaces que font peser sur la planète les changements climatiques, notamment l'augmentation alarmante des émissions de gaz à effet de serre, le Gouvernement s'est engagé, au cours de ces dernières années, dans une politique ambitieuse de protection de l'environnement. Il la poursuivra pendant la mise en œuvre du PND en se servant des instruments tels que le « Fonds bleu pour le bassin du Congo¹⁹ » pour à la fois préserver l'environnement, particulièrement les forêts, et garantir le développement économique, permettant aux populations d'améliorer leur niveau de vie dans un environnement bien protégé.

307. Les actions à mener dans ce cadre portent sur : (i) la poursuite des efforts engagés depuis 2006 pour poser les bases d'une économie verte dans le cadre de la stratégie nationale REDD+, (ii) la réalisation des engagements pris par le Congo dans le domaine de l'environnement au plan international, (iii) la promotion d'une agriculture et d'un élevage compatible avec la

¹⁹Le 9 mars 2017 à Oyo (département de la Cuvette), douze pays de la sous-région Afrique centrale et de la région des Grands-Lacs ont signé l'accord portant création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

protection de l'environnement, (iv) l'utilisation des engrais naturels, source de croissance et d'emplois.

Chapitre 6 : Dividende social et renforcement des infrastructures de base

308. Les impacts sociaux attendus du PND seront perçus à travers les effets directs et indirects que sa mise en œuvre exercera sur la vie sociale notamment sur le capital humain et le développement des infrastructures de base. Mettre en exergue le dividende social du PND c'est présenté les éléments montrant la manière dont les différents piliers stratégiques du PND aideront à atteindre la plupart des ODD. Cela reflète l'engagement du Gouvernement congolais à intégrer les ODD dans les politiques nationales.

6.1. Capital humain

309. Le dividende social du PND en matière du développement et de la préservation du capital humain se traduira par les progrès dans les domaines de formation, la santé et la protection sociale.

6.1.1. Education

310. Dans le rapport national sur le développement humain du Congo (RNDH 2020) consacré à la valorisation du capital humain, il a été souligné que le développement du capital humain est confronté à de nombreuses contraintes, notamment celle liée à la faiblesse du niveau de ressources.

311. La mise en œuvre du PND, de par sa vocation, offre l'opportunité au Gouvernement d'investir substantiellement pour élever la qualité du capital humain. Cet impératif d'investissement massif tient au fait que le Congo doit disposer d'une main d'œuvre de qualité en lien avec les besoins d'exécution de ses politiques de développement. L'Etat y pourvoira par la création de nouvelles richesses susceptibles d'être investies dans la formation des ressources humaines.

312. Ainsi, en matière d'éducation, dans la perspective de l'atteinte des ODD et des objectifs du PND 2022-2026, il est requis plusieurs actions dans les différents segments de l'enseignement, conformément à la stratégie sectorielle de l'éducation 2021-2030.

6.1.1.1. Education de base

313. Pour renforcer le capital humain à la base, le Gouvernement entend : (i) accroître l'investissement dans l'éducation de base par la construction des infrastructures scolaires modernes et leurs dotations en équipements tout aussi modernes, (ii) faire acquérir à la majorité de la population les connaissances de base, (iii) réduire les inégalités dans l'accès aux services d'éducation par des mesures appropriées.

6.1.1.2. Enseignement technique, professionnel et formation qualifiante

314. Afin d'adapter le capital humain aux besoins de l'économie en général et des objectifs du PND, le Gouvernement entreprendra en matière d'enseignement technique, professionnel et de formation qualifiante les actions ci-après : (i) l'investissement dans la formation d'un capital

humain spécifique et de plus en plus qualifié pour répondre à l'urgence de compétitivité qu'implique l'industrialisation dans un contexte d'économie mondialisée et de libre échange continentale africaine (ZLECAF), (ii) le renforcement des filières de formation de compétences dans les métiers liés à la diversification et, (iii) l'alignement des curricula aux besoins de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme, de l'économie numérique et de l'immobilier qui focalisent les besoins en compétences dans le cadre du PND 2022-2026.

6.1.1.3. Enseignement supérieur et recherche scientifique

315. Dans la perspective de réussir la transformation structurelle en vue de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente, il est indispensable, dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, de : (i) accroître l'offre d'enseignement supérieur et améliorer sa qualité, (ii) améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, (iii) arrimer la recherche aux besoins du développement, et (iv) consacrer une part non négligeable des ressources budgétaires aux activités de recherche et développement.

6.1.2. Santé

316. Plusieurs facteurs contribuent aux mauvaises performances du secteur de la santé, parmi lesquels figurent ceux liés à l'accès et à la qualité des soins. Les obstacles liés à la qualité des soins tiennent notamment à : (i) la faible disponibilité des équipements médicaux et des médicaments, (ii) l'insuffisance de travailleurs de la santé qualifiés et motivés. Les obstacles liés à l'accès aux soins sont relatifs à : (i) le coût élevé des soins de santé par rapport aux revenus des ménages, (ii) l'insuffisance des ressources publiques consacrées au système de santé pour le rendre accessible à tous, au moindre coût et, (iii) la risque élevé des dépenses catastrophiques de santé.

317. La mise en œuvre du PND, qui vise une croissance économique forte et durable, génératrice des revenus pour l'Etat et la population permettra à l'Etat d'allouer plus de ressources au secteur de la santé, et aux ménages de disposer du pouvoir d'achat nécessaire à l'accès aux soins de santé de qualité.

318. À court terme, l'allocation budgétaire au profit de la santé devrait atteindre les niveaux recommandés par la déclaration d'Abuja et à long terme ceux de l'OMS. Les retombées budgétaires de la mise en œuvre du PND 2022-2026 faciliteront le respect de l'engagement politique du Gouvernement en faveur du programme de la couverture de santé universelle, et améliorera en fin de compte l'accès aux soins de santé pour les ménages pauvres. Cela offre l'opportunité de réduire les dépenses catastrophiques de santé et in fine la charge supportée par les personnes pauvres en matière de santé. Tout cela contribuera à réduire la pauvreté et à assurer l'équité dans le domaine de la santé.

319. Dans le cadre du PND, on veillera à garantir le capital-santé de la population à travers la mise en œuvre de la politique nationale de la santé (PNS) avec les actions suivantes :

- ***l'amélioration de la qualité des services de santé.*** Elle portera principalement sur : (i) la dotation des centres de santé en équipements, médicaments et en ressources humaines appropriés afin d'améliorer la résilience du système de santé aux épidémies et aux urgences sanitaires, (ii) la décentralisation des centres d'analyses médicaux pour

permettre un dépistage massif et une prise en charge rapide des malades et (iii) l'optimisation de la gouvernance du système de santé.

- ***L'éradication de la malnutrition et la lutte contre la mortalité infantile.*** Les carences alimentaires dans la petite enfance affectent le développement cognitif, la motricité, la capacité d'apprentissage et le comportement. Pour y remédier, il est impératif d'accroître l'investissement dans la lutte contre la malnutrition afin d'améliorer la qualité du capital humain, notamment pour les enfants vivant dans la pauvreté. Afin de lutter efficacement contre la mortalité infantile, le Gouvernement mettra l'accent sur : (i) l'amélioration et la structuration des capacités locales de prévention (accès aux moustiquaires à imprégnation durable, construction des latrines, hygiène de base, etc.) et de prise en charge des pathologies à l'origine du plus grand nombre de décès infantiles et (ii) la conduite périodique des enquêtes sur la mortalité et sur la prévalence des maladies infantiles pour une meilleure prise de décisions.
- Depuis plusieurs années, la République du Congo multiplie les **projets en faveur de la santé de la mère et de l'enfant**. Grâce aux financements issus de la mise œuvre du PND, ces projets vont se poursuivre sur l'ensemble du territoire. Ces projets vont de la modernisation, la construction et l'équipement des structures sanitaires au recrutement et à la formation du personnel de Santé.

320. L'ensemble des retombées du PND dans le domaine de la santé pourrait contribuer à accélérer l'atteinte de l'ODD2 et l'ODD3.

6.1.3. Protection sociale

321. Le défi en matière de protection sociale demeure la fourniture d'un socle de prestations sociales pour réduire la vulnérabilité des ménages et des individus, les aider à mieux gérer les risques sociaux et leur garantir la dignité.

322. La mise en œuvre du PND, qui offre des opportunités de création d'emplois formels, devrait créer un environnement propice à l'élargissement de la couverture nationale dans le domaine de la protection sociale. Les emplois salariés formels et la possibilité d'accélérer la transition des actifs du secteur informel vers le secteur formel, grâce à l'expansion de l'activité économique dans les différents piliers stratégiques du PND, sont de nature à faire entrer de nombreuses personnes dans la protection sociale garantie par le travail.

323. Les retombées du PND en termes de création de richesse à travers la diversification économique censée assurer une croissance forte, inclusive et durable, se traduiront par l'augmentation des marges de manœuvre dans le financement des nouveaux régimes de protection sociale, des caisses de retraite et d'assurance maladie, renforçant ainsi l'inclusion sociale et économique des pauvres, des personnes vulnérables et des travailleurs du secteur informel.

324. Pour élargir la couverture de la population en matière de protection sociale, les ressources générées par la mise en œuvre du PND aideront le Gouvernement à : (i) opérationnaliser l'assurance maladie universelle (AMU) et d'autres nouveaux régimes de sécurité sociale, (ii) renforcer l'action sociale, dans le cadre du volet non contributif de la protection sociale, à travers l'accroissement des capacités financières et opérationnelles des structures de gestion de

la demande sociale (circonscriptions d'action sociale, structures des personnes vivant avec un handicap, structures des enfants vulnérables, etc.).

6.2. Renforcement des infrastructures de base

325. La quantité et la qualité des infrastructures et services de base font partie des déterminants du développement en général et de celui du secteur privé en particulier. Elles constituent un levier important de la compétitivité du pays et des entreprises qui y sont implantées.

326. En matière d'infrastructures de base, le Congo souffre encore d'un déficit malgré les efforts entrepris par le Gouvernement. Le PND qui ambitionne la transformation structurelle de l'économie devrait aider le pays à se doter des infrastructures de base de qualité pour entretenir durablement la croissance économique et la diversification économique. L'eau, l'électricité, l'assainissement, les routes et les infrastructures des télécommunications feront l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre du PND et feront par ce biais partie du dividende social attendu du PND. Au fur et à mesure de l'exécution du PND, les richesses créées seront en partie investis dans ses services et infrastructures de base.

6.2.1. Eau, électricité et assainissement

327. Les contraintes qui pèsent sur le pays en matière de fourniture et d'accès à l'eau et à l'électricité, et qui affectent aussi bien le bien-être des populations que l'activité économique devront être levés avec la mise en œuvre du PND. En mettant l'accent sur un financement plus efficace sur l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, un meilleur accès aux professionnels de santé et davantage de conseils sur les moyens de réduire la pollution ambiante, des progrès significatifs sont attendus.

328. Concernant l'eau et d'électricité, la construction et la remise en état des infrastructures de leur production et de distribution ont été retenus dans le PND. Elles visent à renforcer l'offre d'électricité et d'eau potable. On peut mentionner notamment les projets suivants : (i) adduction d'eau potable de la zone industrielle de Maloukou, (ii) construction en BOT de la centrale hydroélectrique de Sounda et des lignes électriques associées, (iii) réhabilitation et extension en BOT de la centrale électrique de Djeno, (iv) extension de la centrale électrique du Congo (CEC), (v) électrification des districts du département de la Sangha à partir du barrage de Liouesso, (vi) réhabilitation et extension en BOT de la centrale hydroélectrique du Djoué à Brazzaville, (vii) construction en BOT de l'usine d'eau de Ngwambouissi à Pointe-Noire. Des solutions hors réseau national sont prévues pour garantir un large accès à l'électricité. Il s'agit par exemple de l'appui à la société COPASOL (Société de fabrication des panneaux solaires basée à Oyo) pour faciliter l'électrification des localités, hors réseau national, à base de l'énergie solaire.

329. Le PND 2022-2026 offre la possibilité d'atteindre les objectifs liés à l'accès pour tous à l'eau potable et à l'électricité, objet des ODD 6 et 7. En termes d'effets induits, la disponibilité de l'eau et de l'électricité améliorée par la mise en œuvre du PND permettra de créer de nouveaux emplois, notamment du fait de la prolifération des activités dans le secteur informel.

6.2.2. Routes

330. Les orientations stratégiques du PND ouvrent de réelles perspectives de développement des infrastructures routières.

331. En matière de développement des infrastructures routières, le PND a retenu plusieurs projets à exécuter tels : (i) élargissement et renforcement de la RN2, (ii) construction de la route Yié-Maloukou, (iii) construction de la route Ignié-Maloukou, (iv) construction de la route Ollombo-Abala, (v) bitumage de 25 km de la route Boundji-Ewo, (vi) construction du pont-route-rail Brazzaville-Kinshasa, (xviii) construction du corridor 13 (Ouessou-frontière RCA) et (xix) poursuite des travaux de la route nationale n°3 Dolisie-Ndendé-frontière du Gabon. Tous ces projets concourent entre autres : (i) à l'amélioration de la mobilité des personnes et des marchandises y compris les produits agricoles ; (ii) à la facilitation de l'accès aux centres de santé et d'éducation ; (iii) au renforcement des échanges économiques avec les pays de la sous-région.

332. En somme, le PND 2022-2026 est un cadre stratégique dont la mise en œuvre devrait procurer au peuple congolais un dividende social indéniable devant contribuer à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion.

PARTIE III : IMPLICATION MACROECONOMIQUE

Chapitre 7 : Perspectives macroéconomiques

333. Les prévisions économiques sur la période 2022-2026 ont été réalisées au moyen des modèles PREMA-CONGO et CBMT- Central. Le premier modèle a permis de projeter les agrégats macroéconomiques (PIB, prix, compte courant et masse monétaire) et le second a permis la projection des recettes et dépenses budgétaires, sur la base des hypothèses générales et sectorielles.

334. Deux scénarii ont été retenus : le scénario de référence et le scénario optimiste (PND). Pour chaque scénario, il est présenté les hypothèses retenues, le profil de croissance et l'évolution des ressources de 2022 à 2026.

7.1. Hypothèses sous-tendant les prévisions

Les hypothèses générales des deux scénarii sont identiques. Elles portent notamment sur la production pétrolière, le cours du baril et le taux de change :

- la production pétrolière évoluerait ainsi qu'il suit : 110,1 millions de barils en 2022 ; 111,7 millions de barils en 2023 ; 124,6 millions de barils en 2024 ; 121,6 millions de barils en 2025 et 113,0 millions de barils en 2026 ;
- le cours de baril du pétrole (prix congolais) varierait comme suit : 65,0 dollars le baril en 2022 ; 63,0 dollars le baril en 2023 ; 60,0 dollars le baril en 2024 ; 58,0 dollars le baril en 2025 et 56,0 dollars le baril en 2026 ;
- le taux de change (dollar/CFA) retenu serait de 1 dollar pour 530 FCFA sur toute la période.

Les autres principales hypothèses générales sont :

- l'atténuation de la crise sanitaire avec la poursuite des campagnes de vaccination contre la Covid-19 ;
- la mise en œuvre du programme à moyen terme, soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI ;
- la poursuite de la mise en œuvre du programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) ;
- l'augmentation des dépenses en capital en 2025 et 2026, à l'issue de la mise en œuvre du programme FEC soutenu par le FMI ;
- la mise œuvre d'une stratégie d'attrait des investissements privés nationaux et étrangers.

335. Les hypothèses sectorielles prennent appui sur la réalisation de l'objectif global du PND qui consiste à créer une économie forte, diversifiée et résiliente. La mise en œuvre du PND devrait permettre d'impulser la dynamique attendue dans le secteur hors pétrole. Cette dynamique résulterait des performances des branches d'activités des piliers stratégiques du PND. Les évolutions sectorielles retenues sont indiquées dans l'annexe B.

7.2. Croissance et taux d'investissement

7.2.1. Croissance globale

336. Sur la période 2022-2026, le Congo enregistrerait un taux de croissance moyen de 4,6%. La croissance du PIB réel passerait de 2,5% en 2022 à 4,0% en 2026, avec un pic de 8,4% en 2024. Cette croissance du scénario PND serait supérieure à celle du scénario de référence.

Tableau 7 : Croissance (en %) dans les scénarii

	2022	2023	2024	2025	2026	2015-2019	2022-2026
Scénario PND							
PIB global	2,5	3,2	8,4	4,8	4,0	-4,5	4,6
PIB pétrole	0,8	1,5	11,5	-2,4	-7,1	1,6	0,9
PIB hors pétrole	3,5	4,5	6,4	9,7	10,7	-7,4	7,0
Scénario référence							
PIB global	2,5	2,8	7,0	1,7	0,5	-4,5	2,9
PIB pétrole	0,8	1,5	11,5	-2,4	-7,1	1,6	0,9
PIB hors pétrole	3,5	3,7	4,3	4,4	5,2	-7,4	4,2

Source : CCMB

337. Le PIB réel global croîtrait pour atteindre un pic en 2024, en relation avec l'évolution de la production pétrolière. Le PIB réel hors pétrole évoluerait à un rythme soutenu et continu, de plus grande ampleur par rapport à celui du scénario de référence. La croissance irait ainsi de 3,5% en 2022 à 10,7% en 2026, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,0%.

7.2.2. Evolution du taux d'investissement

338. Le taux global d'investissement, il passerait de 19,9% du PIB en 2022 à 37,6% en 2026. L'investissement privé serait le principal moteur de la croissance sur cette période.

Tableau 8 : Taux d'investissement (en %) dans les scénarii

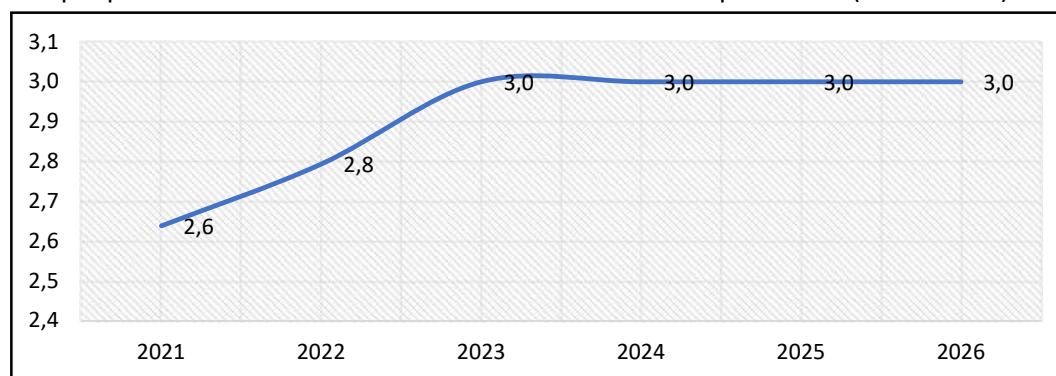
	2022	2023	2024	2025	2026
Scénario PND					
Public	3,5	3,9	4,1	4,4	4,7
Privé	16,4	18,8	21,7	26,5	32,9
Total	19,9	22,7	25,8	30,9	37,6
Taux d'inv. hors pétrole	14,4	16,9	21,4	26,6	33,0
Scénario référence					
Public	4,2	4,7	4,5	4,9	5,3
Privé	9,3	11,2	12,1	13,7	15,8
Total	13,5	15,8	16,6	18,6	21,1
Taux d'inv. hors pétrole	5,7	7,3	8,4	9,9	11,7

Source : CCMB

7.3. Evolution de l'inflation

339. S'agissant de l'inflation, les projections de l'Institut national de la statistique (INS) affichent une évolution des prix qui serait en dessous de la recommandation de la sous-région de la CEMAC (3%) en 2022 avant se stabiliser à 3,0% partir de 2023, niveau conforme à la norme communautaire. L'analyse du graphique ci-dessous indique que la courbe de l'inflation se stabiliserait à 3% les quatre dernières années de la période sous revue.

Graphique 16 : Evolution des indicateurs de la balance des paiements (en % du PIB)



Source : FMI

7.4. Ressources

340. Les recettes propres progresseraient, en passant de 1 835,7 milliards de FCFA en 2022 à 2 169,8 milliards de FCFA en 2026, en lien avec l'évolution des recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières croitraient jusqu'en 2026, passant de 759,7 milliards de FCFA en 2022 à 1 239,8 milliards de FCFA en 2026, en raison de la bonne tenue des recettes fiscales et non fiscales. Les recettes pétrolières augmenteraient jusqu'en 2024, puis baisseraient pour se situer à 930,0 milliards de FCFA en 2026, en corrélation avec la production pétrolière.

Tableau 9 : Ressources propres dans le scénario PND

	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES PROPRES	1835,7	1855,6	2005,8	2138,8	2169,8
RECETTES PETROLIERES	1076	1029	1094	1022	930
RECETTES NON PETROLIERES	759,7	826,6	911,8	1116,8	1239,8
RECETTES FISCALES	720,4	784,8	867,2	1068,5	1188,9
RECETTES NON FISCALES	39,3	41,8	44,7	48,3	50,9

Source : CCMB

7.5. Evolution du compte courant

341. Sur la période 2022-2026, le solde de la balance des transactions courantes se dégraderait. Il serait excédentaire de 2022 à 2024, puis deviendrait déficitaire jusqu'en 2026. Pendant les années où le solde est positif, cet excédent tendrait à s'amenuiser, passant de 659,1 milliards de FCFA en 2022 à 19,1 milliards de FCFA en 2024, en lien notamment avec la dégradation du solde de la balance commerciale. Durant les années où le solde du compte courant est négatif, le déficit s'aggraverait, revenant de -189,4 milliards de FCFA en 2025 à -349,9 milliards de

FCFA en 2026, en rapport avec les soldes négatifs des balances des services et des revenus ainsi que la diminution du solde positif de la balance commerciale.

Tableau 10 : Balance des transactions courantes dans le scénario PND

Intitulé	2022	2023	2024	2025	2026
Solde du compte courant	659,1	261,5	19,3	-189,4	-349,9
Balance commerciale	3212,4	2860,6	2417,3	2113,3	2032,8
Balance des services	-985,9	-1053,2	-1303,8	-1268,6	-1218,7
Balance des revenus	-1576,0	-1560,2	-1106,6	-1057,5	-1191,9
Balance des transferts courants	8,6	14,2	12,4	23,5	27,9

Source : BEAC/CCMB

7.6. Evolution de la situation monétaire

342. La masse monétaire croîtrait, sur la période 2022-2026, allant de 3 344,4 milliards de FCFA en 2022 à 6 418,2 milliards de FCFA en 2026. De façon détaillée, la masse monétaire et ses contreparties évolueraient comme suit :

- les avoirs extérieurs nets varieraient de -2,9% en 2022 ; 18,9% en 2023 ; 30,9% en 2024 ; 14,2% en 2025 et 20,9% en 2026 ;
- les créances nettes sur l'Etat devraient varier de 20,6% en 2022 ; 33,7% en 2023 ; 11,4% en 2024 ; 11,8% en 2025 et 9,9% en 2026 ;
- les crédits à l'économie évolueraient de 9,6% en 2022 ; 10,0% en 2023 ; 1,2% en 2024 ; 20,0% en 2025 et 10,6% en 2026 ;
- la masse monétaire progresserait de 15,3% en 2022 ; 26,9% en 2023 ; 6,0% en 2024 ; 25,1% en 2025 et 14,0% en 2026.

Tableau 11 : Situation monétaire dans le scénario PND

Libellés	2022	2023	2024	2025	2026
Avoirs Extérieurs Nets	587,6	698,4	914,4	1044,1	1262,5
Crédit Intérieur Net	2756,9	3546,6	3586,9	4586,3	5155,7
Créances Nettes sur l'Etat	1468,0	1962,0	2186,0	2444,0	2685,0
Crédits à l'Economie	1137,4	1251,6	1266,0	1519,6	1680,6
Masse Monétaire (M2)	3344,4	4245,0	4501,3	5630,4	6418,2

Source : BEAC/CCMB

7.7. Impact de la croissance sur l'emploi et la pauvreté

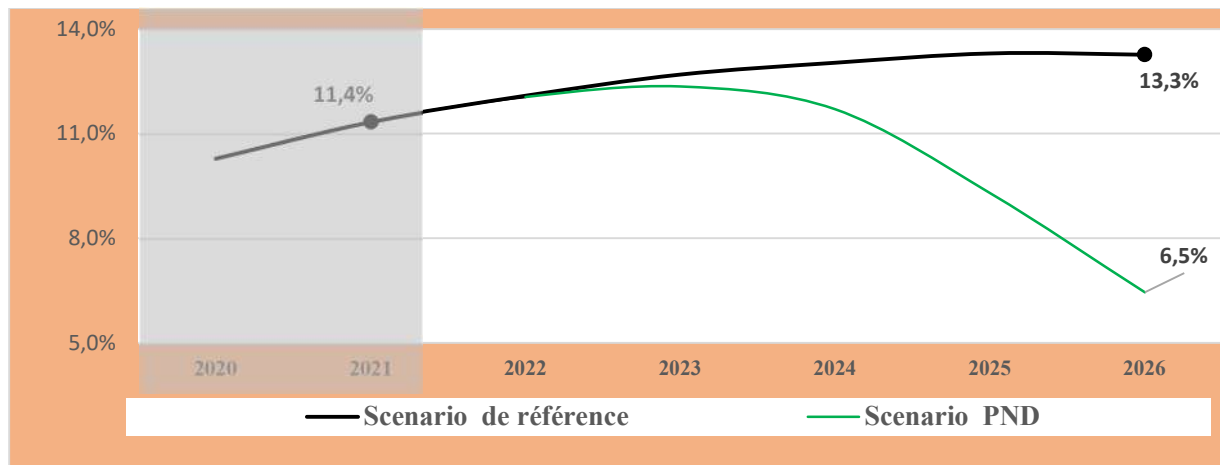
343. Les performances, qui en résulteraient, auront un impact significatif sur la réduction du taux de pauvreté et de chômage.

7.7.1. Réduction du chômage

344. Dans le contexte des pays africains, il est recommandé d'avoir un taux de croissance économique supérieur à 5,0% pour espérer obtenir la réduction du chômage. Selon le scénario PND, durant les deux premières années de mise en œuvre du PND, l'économie congolaise

afficherait des croissances hors pétrole inférieures à 5,0% et ferait accroître le chômage de 1 point de pourcentage. En revanche, sur les trois dernières années de mise en œuvre, le chômage devrait décroître de 5,9 points de pourcentage pour s'établir à 6,5% en 2026. La mise en œuvre du PND devrait se traduire par la réduction du taux de chômage de 4,9 points de pourcentage passant de 11,4% en 2022 à 6,5% en 2026.

Graphique 17 : Evolution du taux de pauvreté sur la période 2020-2026 selon les scénarios

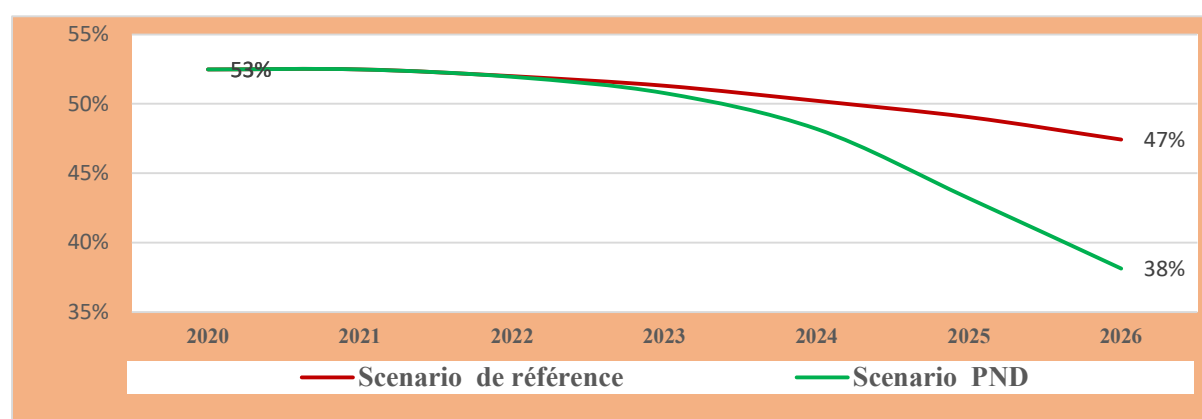


Source : CCMB

7.7.2. Réduction de la pauvreté

345. Sur la base du scénario PND, l'économie congolaise devrait afficher un taux de croissance annuel moyen de 7% courant la période de la mise en œuvre de plan. Selon les projections démographiques, la population congolaise croît au rythme annuel de 2,8%. Cela devrait se traduire par une augmentation du PIB par habitant de 4,2% en moyenne annuel sur la période de mise en œuvre du PND. Cette augmentation correspond à une hausse généralisée des revenus et donc à la réduction de la pauvreté.

Graphique 18 : Evolution du taux de pauvreté sur la période 2020-2026 selon les scénarios



Source : CCMB

346. Sur cette base, au terme de la période de mise en œuvre du PND, le taux de pauvreté, dans le scénario PND se situerait à 38,1% en baisse de 14 points de pourcentage par rapport à son niveau de 2022, estimé à 51,9% (Banque mondiale).

Chapitre 8 : Analyse des risques

348. La mise en œuvre du PND n'est pas à l'abri de risques inhérents aux environnements national, sous régional et international. Ces risques peuvent compromettre l'atteinte des résultats escomptés du PND. Cinq groupes de facteurs de risques sont identifiés : (i) des risques liés à la conjoncture internationale, (ii) des risques économiques et financiers, (iii) des risques sanitaires, (iv) des risques environnementaux et climatiques et (v) des risques liés à la faible adhésion des acteurs.

8.1. Risques liés à la conjoncture internationale

349. Le contexte international actuel est caractérisé par un regain de tensions multiformes et notamment une guerre commerciale larvée entre les grandes puissances économiques, ainsi que la persistance de la pandémie de Covid-19. Une guerre commerciale ouverte pourrait conduire à une augmentation généralisée des tarifs des exportations et ralentir la croissance mondiale, avec pour conséquences le fléchissement de la demande, notamment des produits de base. Par ailleurs, le choc sanitaire est susceptible d'engendrer des perturbations économiques (fermeture des lieux de travail, perturbation des filières d'approvisionnement, diminution de la main-d'œuvre) pouvant sérieusement affecter l'activité économique nationale et la mise en œuvre du PND.

8.2. Risques économiques et financiers

350. Le schéma de financement du PND prévoit des contributions venant de l'Etat, du secteur privé, des PTF et des autres partenaires au développement. La mobilisation des ressources est dans une certaine mesure liée à la conclusion de l'accord et à la bonne tenue du programme appuyé le FMI. Un non-accord ou encore une suspension de l'appui au programme en raison des difficultés de mise en œuvre de certaines réformes, couplée avec une non restructuration de la dette publique extérieure, peuvent affecter la mobilisation des ressources en faveur du PND. Le Congo étant placé parmi les pays à risque de surendettement, ses marges de manœuvre pour le financement du PND par des emprunts non concessionnels pourraient être réduites.

351. La résurgence de la pandémie Covid-19 dans les pays partenaires commerciaux du Congo, avec comme corollaire, le ralentissement de l'activité économique, peut entraîner une baisse de la demande des produits exportés et donc des recettes du pays. Une reprise à grande échelle de la pandémie dans les pays partenaires au développement du Congo est susceptible de les conduire à recentrer leurs priorités sur les préoccupations nationales. Cela aurait un effet sur les programmes d'aide au développement dont les pays comme le Congo ont besoin.

352. La chute des cours de certaines matières premières constitue également un risque pour le financement du PND, surtout dans un contexte où le Congo restera encore fortement tributaire du pétrole.

353. Au plan interne, une accumulation de la dette intérieure peut réduire la capacité du secteur privé national à dégager des marges pour financer les activités inscrites dans les piliers stratégiques du PND.

8.3. Risques environnementaux et climatiques

354. Le dérèglement climatique, dont les effets pourraient se traduire par la hausse ou la baisse de la pluviométrie, constitue une menace pour le PND notamment dans son volet développement de l'agriculture. Une pluviométrie trop abondante avec des inondations et des érosions peut avoir des effets néfastes sur l'habitat, la santé, les transports terrestres et les cultures. Une pluviométrie trop faible (longues périodes de canicule et de sécheresse) est susceptible d'affecter les performances de l'agriculture au sens large, mais aussi l'énergie électrique par l'étirement des cours d'eau. D'autres risques environnementaux peuvent provenir de l'exploitation pétrolière, forestière ou minière qui porte des germes de la pollution.

8.4. Risques sanitaires

355. Une résurgence de la pandémie Covid-19 pourrait conduire à une forte baisse de l'activité économique (en raison du nombre de décès et des malades pouvant réduire le niveau et la qualité de la main-d'œuvre disponible, des difficultés d'approvisionnement qui pourraient en résulter), ce qui serait préjudiciable pour l'atteinte des objectifs du PND. Et la mobilisation des ressources pour faire face à la pandémie pourrait générer un effet d'éviction des dépenses d'investissement liées au PND.

8.5. Risques liés à la faible adhésion des acteurs

356. En tant que cadre d'orientation du développement national à moyen terme, le PND devra emporter l'adhésion de tous les acteurs. Les chances de réussite de sa mise en œuvre tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs d'agir de manière concertée à tous les niveaux. C'est pour favoriser, entre autres, cette concertation qu'il est préconisé un cadre approprié de mise en œuvre du PND.

8.6. Risques et mesures d'atténuation

357. Le tableau ci-dessous résume les risques et propose leurs mesures d'atténuation.

Tableau 12 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
<i>Risques liés à la conjoncture internationale</i> <ul style="list-style-type: none">• regain de tensions multiformes dans les relations internationales ;• risque de guerre commerciale ouverte ;• chute des cours de certaines matières premières comme le pétrole.	<ul style="list-style-type: none">• renforcement des liens économiques interafricains ;• diversification des partenaires économiques et financiers ;• diversification des exportations du pays.
<i>Risques économiques et financiers :</i> <ul style="list-style-type: none">• sous-financement du PND 2022-2026 (faible mobilisation des ressources internes, faible capacité d'endettement concessionnel).	<ul style="list-style-type: none">• accroître les recettes fiscales ;• faire des économies substantielles sur les dépenses courantes ;• diversifier les exportations du pays.

<p><i>Risques environnementaux et climatiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • inondations ; • réduction de la production d'électricité des barrages hydroélectriques ; • instabilité des saisons. 	<ul style="list-style-type: none"> • élaboration et mise en œuvre des programmes d'adaptation aux changements climatiques ; • promotion de nouveaux modes de production et de consommation durables.
<p><i>Risques sanitaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • résurgence de la pandémie Covid-19 	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer le programme de riposte contre la Covid-19 ; • promouvoir et développer le télétravail.
<p><i>Risques liés à la faible adhésion des acteurs du développement national.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • faible adhésion des acteurs du développement national. 	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre de façon effective le dispositif institutionnel du cadre de mise en œuvre du PND 2022-2026 prévu.

**PARTIE IV : OUTILS
D'OPERATIONNALISATION DU PND 2022-2026**

Chapitre 9 : Cadre de mise en œuvre

9.1. Vue d'ensemble

358. La réussite de la mise en œuvre d'un plan de développement dépend de la prise en compte de toutes les facettes du cycle de mise en œuvre. Ce cycle s'articule autour de la planification stratégique, de la budgétisation et la gestion de la politique budgétaire, de la hiérarchisation des priorités annuelles, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PND. Il est renforcé par une coordination efficace et un mécanisme efficace de production de statistiques pour l'appréciation des indicateurs de résultats (voir figure ci-dessous). La mise en œuvre du PND sera efficace si toutes les composantes du cycle sont articulées de façon cohérente et effective.

Figure 2 : Cadre conceptuel de mise en œuvre du PND 2022-2026



359. La planification des différentes actions, la mobilisation des ressources, la budgétisation et l'exécution du budget, le suivi, l'évaluation et la dissémination des résultats sont des éléments essentiels de la mise en œuvre du PND. Le renforcement de la production et de l'utilisation des statistiques ainsi que de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre du PND sont essentiels à sa réussite.

360. L'histoire et l'expérience enseignent que la lourdeur dans la mise en œuvre des plans de développement nationaux reste un défi majeur. Cette lourdeur est due à des problèmes spécifiques, notamment : (i) la faiblesse de la coordination de la mise en œuvre, (ii) la faiblesse de la planification et de la budgétisation des objectifs fixés, (iii) la faiblesse des systèmes de suivi-évaluation, (iv) les financements limités, et (v) la faiblesse du système statistique national (SSN).

9.2. Composantes de la mise en œuvre

361. Le PND 2022-2026 est constitué de trois (3) composantes dont l'intégration aboutit à une mise en œuvre efficace. Ces composantes sont les suivantes :

- (i) **Plan d'action.** Il résume l'état actuel de chaque pilier stratégique. Il décrit les défis et préconise des interventions à travers des programmes/projets. Le plan d'action détaille également les sources de financement, le calendrier, les activités, les résultats attendus et les entités responsables ;
- (ii) **Stratégie de financement.** Elle décrit l'ensemble des actions coordonnées en vue de la mobilisation des ressources financières à affecter à l'exécution des programmes et projets du PND. Elle précise notamment les sources et les modalités des divers financements ;
- (iii) **Stratégie de suivi et d'évaluation.** Elle met l'accent sur le suivi et l'évaluation du PND 2022-2026. La stratégie de suivi et d'évaluation permet de faire le lien entre les intrants, la mise en œuvre et les résultats, grâce aux rapports d'avancement et aux rapports des parties prenantes.

9.3. Structure de mise en œuvre du PND 2022-2026

362. Un certain nombre des institutions ont été identifiées pour superviser la mise en œuvre du PND 2022-2026. Il s'agit des Institutions de la République, du Gouvernement, du Parlement, des antennes départementales et des parties prenantes (secteur privé, PTF et société civile), dont les fonctions dans la mise en œuvre sont entre autres :

- **Institutions de la République.** Il s'agit notamment du grand rôle dans la prise de décision que prendra les institutions de la Présidence de la République, Primature, Cour des comptes, IGE, etc. ;
- **Gouvernement.** La coordination de la mise en œuvre du PND se fera au niveau Gouvernemental. Le Gouvernement :
 - mettra en œuvre les procédures opérationnelles ;
 - préparera le plan de travail pour l'exécution des vingt-sept (27) programmes du PND ;
 - s'attèlera à garantir le flux des besoins en ressources financières ;
 - rendra effectif le dispositif du suivi-évaluation du PND.
- **Parlement.** L'Assemblée nationale et le Sénat seront chargés de s'assurer que la responsabilité, la transparence et l'optimisation des ressources sont respectées. Ils le

feront à la faveur du contrôle parlementaire et du vote des lois de finances ou des accords avec les partenaires au développement soumis au Parlement ;

- **Secteur privé et société civile.** Le secteur privé et la société civile seront associés à la coordination du PND par le biais des diverses plateformes ou des cadres de concertation. Le secteur privé et la société civile devraient, en particulier, participer au processus de développement des plans stratégiques des départements. Le Gouvernement recevra un retour d'information sur la mise en œuvre du PND par, entre autres, le secteur privé, les organisations de la société civile et des partenaires au développement. En tant que partie prenante des mécanismes de mise en œuvre des programmes, le secteur privé et la société civile prendront part à la validation des rapports d'évaluation. Le Gouvernement renforcera, par des mécanismes appropriés, le processus de consultation et de participation du secteur privé à la mise en œuvre du PND ;
- **Départements.** La mise en œuvre du PND 2022-2026 au niveau départemental sera contextualisée dans chaque département du pays. Cela se fera pour les programmes et les projets relevant de leur compétence, comme spécifié dans le cadre stratégique de suivi-évaluation du PND. Les ministères en charge des programmes du PND seront en relation avec les structures départementales afin de donner des orientations politiques et d'assurer une supervision efficace des projets mis en œuvre dans les différents départements.

363. La coordination au niveau national s'efforcera progressivement de renforcer les synergies entre les institutions pour une mise en œuvre efficiente et efficace des programmes à tous les niveaux. Cette coordination au niveau national permettra de galvaniser la participation des institutions étatiques et non étatiques à la mise en œuvre des interventions de développement national afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux convenus.

9.4. Stratégie de mise en œuvre

364. La mise en œuvre du PND impliquera la formulation de politiques, de directives et de stratégies en lien avec la répartition des responsabilités.

365. La réussite de la mise en œuvre dépendra de l'exécution efficace des fonctions et des responsabilités par les différents organes et institutions concernés.

366. Les projets et programmes qui seront élaborés et mis en œuvre seront conformes aux priorités sectorielles telles qu'identifiées dans les PPAP, en lien avec les six (6) piliers stratégiques, qui articuleront les interventions spécifiques à mettre en œuvre annuellement par les institutions identifiées. Les institutions devront entreprendre conjointement la programmation et le séquençage des projets et des activités par le biais de plans opérationnels annuels conjoints qui serviront de base aux mécanismes de budgétisation et de financement. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes seront également entrepris conjointement.

367. Les institutions qui s'occuperont conjointement d'un résultat de développement particulier élaboreront un plan de mise en œuvre intégré. Elles élaboreront également des synergies inter et intra-institutionnelles qui aboutiront à des efforts complémentaires pour la mise en œuvre de

diverses stratégies dans l'atteinte des résultats de développement. Les relations entre différentes institutions seront clairement définies et développées de manière à promouvoir le renforcement des résultats par tous les acteurs.

368. Toute cette stratégie de mise en œuvre obéira aux prescriptions ci-après.

- (i) **Alignement des plans des ministères, cellules opérationnelles et des structures gouvernementales sur le PND.** Les ministères, les départements, les structures gouvernementales et les autorités locales doivent aligner leurs plans sectoriels sur le PND ;
- (ii) **Passage des budgets de moyen aux budgets de programmes.** Pour assurer un bon suivi du financement des projets, il sera nécessaire d'exécuter le budget de l'Etat sous la forme de gestion des programmes. Ce changement vise une plus grande efficacité dans l'utilisation des finances publiques, à travers la recherche de la performance, la rationalisation, l'optimisation de la dépense publique, la sécurisation de l'investissement et une plus grande responsabilisation des acteurs ;
- (iii) **Renforcement des systèmes d'accès aux données.** Pour faciliter l'exercice de suivi et d'évaluation, le Gouvernement, en collaboration avec le secteur privé, renforcera les systèmes et stratégies de collecte, de traitement, d'archivage et de diffusion des données. Les données comprendront des indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PND ;
- (iv) **Implication de la communauté nationale dans la mise en œuvre du PND.** Dans la mise en œuvre de ce plan, le Gouvernement encouragera les citoyens à contribuer à la réussite du PND en s'impliquant dans les actions de la société civile en rapport au plan. Le Gouvernement continuera à sensibiliser la population aux opportunités découlant du PND par le biais des médias, des journaux et des conférences.

Chapitre 10 : Schéma de financement et mise en œuvre du budget en mode programme

369. Le schéma de financement est élaboré de manière à assurer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficience des ressources mobilisées. Il prend en compte les contraintes liées au contexte dans lequel devrait être mis en œuvre le PND.

10.1. Schéma de financement

10.1.1. Coût du PND

370. Le coût global du PND est projeté à huit mille neuf cent soixante-deux milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions (8 962 594 000 000) de francs CFA, soit un coût annuel moyen de mille sept cent quatre-vingt-douze milliards cinq cent dix-neuf millions huit cent mille (1 792 518,8) francs CFA. La part consacrée aux dépenses d'investissements est de huit mille neuf cent trente-cinq milliards cent dix-huit millions (8 935 118 000 000) de francs CFA. Les coûts liés à l'opérationnalisation du PND (la communication, la mobilisation des ressources, la production des statistiques et le suivi-évaluation) s'établiraient à vingt-sept milliards quatre-cent-soixante-seize millions (27 476 000 000) de francs CFA, soit 0,31% du coût global du PND.

10.1.2. Financement du PND

371. Le financement du PND 2022-2026 se décompose en deux parties :

- le financement dont les ressources sont déjà sécurisées : financement acquis (A) ;
- le financement dont les ressources sont à rechercher : gap de financement (B).

Tableau 13 : Plan de financement du PND (en milliards de FCFA)

ANNEES	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL A TERME	%	%
COÛT DU PND 2022-2026	891,90	2067,70	2148,59	2068,50	1785,89	8 962,59	100,00	100
FINANCEMENT ACQUIS	387	443	475	564	602	2471	27,57	100
1-RESSOURCES PROPRES DE L'ETAT	193	215	233	300	350	1291	14,40	52,25
MLA	161	175	183	275	325	1 119,00	12,49	45,29
PARTIE FLOTTANTE A PLUS DE 65\$/BARIL	32	40	50	25	25	172	1,92	6,96
2-FINANCEMENT EXTERIEUR	194	228	242	264	252	1180	13,17	47,75
A-DONS ET LEGS	37	42	44	55	60	238	2,66	9,63
B-EMPRUNTS	132	156	163	169	147	767	8,56	31,04
C-PARTENARIAT (PPP)	25	30	35	40	45	175	1,95	7,08
							0,00	
GAP DE FINANCEMENT/ FINANCEMENT A RECHERCHER	504,90	1624,70	1673,59	1504,50	1183,89	6491,59	72,43	100

ANNEES	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL A TERME	%	%
1-FINANCEMENT EXTERIEUR TRADITIONNEL	320	499	567	756	850	2 992,00	33,38	45,91
<i>A-PRETS NON CONCESSIONNELS</i>	-	-	-	100	150	250	2,79	3,84
<i>B-PRETS CONCESSIONNELS</i>	70	199	207	224	250	950	10,60	14,58
<i>C-FINANCEMENTS EXTERIEURS PRIVES (IDE)</i>	250	300	360	432	450	1 792,00	19,99	27,5
2-FINANCEMENTS EXTERIEURS INNOVANTS	103	347	402,9	358	303,7	1 514,60	16,90	23,24
<i>A-MARCHES FINANCIERS THEMATIQUES</i>	28	140	137,9	128	95,7	529,6	5,91	8,13
<i>B-PARTENARIAT (PPP)</i>	75	207	265	230	208	985	10,99	15,11
3-FINANCEMENTS DOMESTIQUES	81,9	778,7	703,69	390,5	30,19	1984,98	22,15	30,85
<i>FINANCEMENTS PRIVES NATIONAUX</i>	81,9	778,7	703,69	390,5	30,19	1984,98	22,15	30,85

10.1.2.1. Financement acquis

372. Le montant du financement acquis du PND 2022-2026 est de 2 471,0 milliards de francs CFA, représentant 27,57 % du coût global du PND 2022-2026. Ce montant sera couvert par :

- des ressources propres de l'Etat à hauteur de 1 291,0 milliards de francs CFA, soit 52,25 % du financement acquis, représentant 14,40 % du coût global du PND 2022-2026 ;
- des ressources extérieures à hauteur de 1 180,00 milliards de francs CFA, soit 47,75 % du financement acquis, représentant 13,17 % du coût global du PND 2022-2026.

10.1.2.2. Gap de financement

373. Concernant le gap de financement du PND 2022-2026, il est de 6 491,59 milliards de francs CFA, soit 72,43 % de son coût global. Ce gap de financement sera financé par :

- des ressources venant du financement extérieur traditionnel, à hauteur de 2 992,0 milliards de francs CFA, soit 45,91 % du gap, représentant 33,38 % du coût global du PND ;
- des ressources venant du financement extérieur innovant, à hauteur de 1 514,6 milliards de francs CFA, soit 23,24 % du gap, représentant 16,90 % du coût global du PND ;
- des ressources venant des financements domestiques, à hauteur de 1984,98 milliards de francs CFA, soit 30,85 % du gap, représentant 22,15 % du coût global du PND.

10.1.3. Contraintes de financement de l'économie congolaise

374. La marge de manœuvre dont le Gouvernement dispose pour recourir aux financements est limitée par : (i) les contraintes liées à la conclusion d'un accord avec le FMI, (ii) les contraintes découlant de la stratégie de la dette et des ressources propres, et (iii) la faible attractivité du pays pour des investissements directs étrangers (IDE).

10.1.3.1. Contraintes liées à la conclusion d'un accord avec le FMI

375. L'exécution du programme appuyé par le FMI se fera pendant les trois premières années de mise en œuvre du PND. De ce fait, la politique de financement du PND à mettre en place devrait être conforme aux contraintes qu'impose l'accord à conclure avec le FMI.

376. Pour soutenir la viabilité de la dette, il importe que les financements soient sains et prudents, adaptés à la situation économique du pays. La politique des financements devra nécessairement tenir compte de la contrainte de concessionnalité fixée à 35 % d'élément don, recommandée à tous les pays à faible revenu ayant ou négociant un programme de redressement macroéconomique appuyé par le FMI.

10.1.3.2. Contraintes découlant de la stratégie de la dette

377. La stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT 2022-2024), préconise une politique d'encadrement prudente marquée notamment par les contraintes ci-après :

- le recours exclusif sur le plan extérieur aux prêts concessionnels (niveau de taux bas et des maturités longues) ;
- le maintien de l'équilibre entre les prêts libellés en devises étrangères et en monnaie locale (recours prioritaire aux devises ayant une parité fixe avec le FCFA) ;
- le rallongement progressif des maturités de titres publics sur le marché intérieur ;
- l'exigence d'une meilleure combinaison entre la dette intérieure et la dette extérieure.

10.1.3.3. Faible attractivité du pays vis-à-vis des investissements directs étrangers

378. La réussite du PND 2022-2026 en termes de résultats attendus dépend en grande partie de la contribution du secteur privé au financement des activités se rapportant directement ou indirectement aux programmes des six (6) piliers du PND. Pour ce faire, A cet effet, le gouvernement fera face aux deux contraintes majeurs ci-après : (i) l'amélioration du climat des affaires et (ii) la mise en place des mesures incitatives qui améliorent la compétitivité des entreprises.

10.1.4. Stratégie de financement

379. Au regard de ces différentes contraintes, le financement du PND 2022-2026 nécessitera la mise à contribution d'autres instruments de financement qui s'ajouteront à ceux utilisés jusqu'à présent. Ainsi, le Gouvernement va mobiliser les ressources en tenant compte des potentialités financières au plan national et international. Elles sont :

- les ressources propres de l'Etat ;
- les titres du marché monétaire et financier régional (voire international) ;
- les prêts externes concessionnels ;
- les prêts externes non concessionnels post programme ;
- les dons et legs ;

- les partenariats public-privé (PPP) ;
- l'investissement privé national ;
- les investissements directs étrangers ;
- les financements innovants.

10.1.4.1. Ressources internes

380. Leur mobilisation va se fonder sur l'identification des niches potentielles et leur optimisation pour assurer un financement durable de l'économie. Il s'agit en l'occurrence du budget de l'Etat avec les ressources propres. Il constitue la première ressource de financement du PND 2022-2026. Les ressources propres ont pour origines, les recettes pétrolières, les recettes fiscales, le recours aux titres publics et la cession en bourse d'une fraction du capital des sociétés publiques.

a) Les recettes pétrolières

381. Les recettes pétrolières représentant environ la moitié des recettes propres du budget de l'Etat en 2020. Le Congo restera encore pour les prochaines années fortement tributaires du pétrole malgré la volatilité de son prix. Ce qui indique aussi que les ressources pétrolières constitueront la plus grande part des MLA. Ainsi, une meilleure affectation et utilisation des recettes pétrolières permettront à contribuer à financer les projets qui contribueront à la diversification de l'économie et à constituer une épargne nationale.

b) Les recettes fiscales et douanières

382. Celles-ci supposent un effort de rationalisation des dépenses publiques, une forte mobilisation des recettes fiscales et douanières et une formalisation du secteur informel. La taxation directe du secteur informel s'est avérée difficile. Le faible taux de formalisation de ce secteur signifie la perte à long terme d'une source potentiellement importante de recettes fiscales.

c) Le recours aux titres publics

383. L'émission des titres publics est utilisée depuis quelques années comme source de financement complémentaire aux revenus de l'Etat. Aussi pour le financement du PND 2022-2026, l'Etat peut émettre des titres tant sur le marché monétaire que sur le marché financier.

384. Le système bancaire va être à nouveau mis à contribution, à l'instar du « Club de Brazzaville », du recours aux OTA et aux BTA, aux emprunts obligataires et aux concours du système bancaire local. Ces instruments offrent l'avantage de réduire le risque de change, car libellés en monnaie nationale, ils favorisent le développement du marché intérieur.

❖ Marché monétaire

385. Sur le marché monétaire, les financements intérieurs pourraient se faire principalement par le recours aux obligations du trésor assimilables (OTA) et aux bons du trésor assimilables (BTA).

❖ Marché financier régional

386. Appel public à l'épargne. Cette modalité de financement répond à l'impératif du développement et de l'approfondissement du marché domestique, pour disposer de ressources moins volatiles en termes de volumes, de conditions financières et de refinancement des échéances des années à venir.

387. Sur le marché financier, les financements se feraient à travers l'émission des emprunts obligataires. Ces instruments offrent l'avantage de réduire le risque de change, car libellés en monnaie nationale.

d) La cession en bourse d'une fraction du capital des sociétés publiques

388. Conformément aux engagements communautaires pris par l'Etat relatifs au renforcement du marché financier (bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale), la cession d'une fraction du capital des sociétés publiques constitue une opportunité de mobiliser des ressources financières. En effet, grâce à une bonne valorisation de ces sociétés, la cession peut générer des revenus importants pour l'Etat qui les affecterait au financement du PND.

10.1.4.2. Ressources externes par financements traditionnels

389. La conclusion d'un accord avec le FMI est nécessaire pour mobiliser les ressources extérieures, et au-delà, développer la coopération Sud-Sud dans le cadre des prêts concessionnels. Les sources de financement traditionnelles sont constituées de financements bilatéraux et multilatéraux.

390. Une baisse des concours consentis par les principaux bailleurs traditionnels a été constatée ces dernières années. Cette baisse est aggravée par la survenance de la crise sanitaire liée à la COVID-19, qui a eu pour corollaire, le ralentissement de l'économie mondiale. Une meilleure mobilisation de ces ressources traditionnelles reste tributaire de la conclusion d'un accord avec le FMI.

- **Financements bilatéraux**

391. Les concours financiers des nouveaux partenaires économiques, tels que la Chine, l'Inde, la Turquie ou les Fonds arabes, qui avaient pourtant permis de compenser la baisse des concours des bailleurs traditionnels et de renforcer les ressources ainsi que le volume de l'aide publique au développement, ont connu également un ralentissement.

392. **Augmentation et diversification des flux d'aide issus de la coopération Sud-Sud.** Les flux issus la coopération sud-sud au niveau mondial croissent de plus de 10% par an, et cette tendance continuerait au moins pour les 15 prochaines années sauf en cas de crises économiques dans les pays clés comme la Chine, la Corée du Sud, la Turquie et l'Inde. Le Congo pourrait donc prévoir un accroissement des financements issus de la coopération sud-sud au moins jusqu'en 2030. Mais il faudrait s'assurer que cette coopération est majoritairement concessionnelle (contrairement aux grands prêts récemment engagés qui ont été pour la plupart non-concessionnels) en négociant mieux les conditions de prêts, le Cameroun s'est lancé de plus en plus dans la coopération sud-sud, notamment avec la Chine. Mais le montant des décaissements reçus de cette coopération Sud-Sud, ainsi que la concessionnalité de leurs prêts, restent moins favorables que ce qui est observé dans beaucoup d'autres pays africains. En outre, il existe d'autres possibilités de coopération Sud-Sud que le Congo n'a pas suffisamment ou a

très peu exploité, notamment l’Afrique du Sud, le Brésil, l’Inde, l’Indonésie, ou Singapour. Ces pays disposent pourtant des guichets de financements concessionnels et des expériences très positives qui peuvent être partagées avec le Congo et l’aider à atteindre ses objectifs de développement.

10.1.4.3. Financements multilatéraux.

393. **La Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD).** Grâce à la révision du cadre de partenariat de la Banque mondiale avec la République du Congo, qui couvre la période 2019-2024, le Gouvernement devra saisir l’opportunité offerte à partir du 1er juillet 2022, par le renouvellement des ressources du guichet de l’Association internationale pour le développement (AID), d’autant plus que ces ressources peuvent donner l’accès, dans le cadre d’un projet à vocation régional, aux ressources supplémentaires du guichet AID Régional, sur la base d’un rapport de 1 à 3.

394. Les ressources du guichet de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) restant accessibles à la République du Congo, il y a fort à parier que le financement de la Banque mondiale sur la période 2022-2026 sera supérieur à celui de la période 2018-2021.

395. D’ores et déjà, le Gouvernement prépare un projet de 100 millions USD financé sur les ressources du guichet BIRD, le Projet d’accélération de la transformation numérique.

396. **La Banque africaine de développement** grâce à la préparation du document de stratégie pays de la Banque africaine de développement pour la période 2023-2026 seront encore sollicitées pour une offre de projets ou programmes de développement en cohérence avec les objectifs du PND.

397. En ce qui concerne la Banque africaine de développement, les perspectives de financement sont bonnes pour la période 2022-2026.

- **Investissement direct étranger (IDE).** Première destination des IDE en Afrique centrale, la République du Congo a reçu en 2020, 4015,5 millions de dollars d’investissements directs étrangers (CNUCED, 2021). Cependant, plus de 90 % des flux d’IDE sont concentrés dans le secteur pétrolier. Il est donc impérieux d’entreprendre des réformes substantielles du cadre de politique d’investissement et du climat des affaires afin d’attirer et de bénéficier davantage de l’investissement étranger direct, et de promouvoir le développement les secteurs stratégiques (agriculture, industrie ...). Ceci est d’autant crucial que le développement des zones économiques spéciales qui requiert une entrée significative des flux d’IDE dans le secteur hors pétrole, est un des piliers stratégiques de du PND 2022-2026.

10.1.4.4. Financements innovants et Partenariat Public-Privé (PPP)

398. L’exploitation des sources de financements innovants devrait également contribuer à financer le PND.

- **Mobilisation des ressources des fonds mondiaux pour l’environnement.** Le monde est confronté à la crise due aux changements climatiques. La communauté internationale est unanime dans le renforcement des efforts pour protéger la planète. Le Congo à travers

le bassin du Congo offre une opportunité pour mobiliser les ressources des fonds mondiaux pour le climat en lien avec son programme développement durable. Les principaux fonds exploitables à brève échéance sont les suivants : le Fonds vert climat, le Fonds d'investissement climatique (FIC), le Fonds spécial pour le changement climatique (SCCF), le Green Climate Fund, l'African climate change fund (ACCF), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Central African forest investment (CAFI), ou l'Adaptation Fund.

- Commercialisation des crédits-carbone. La commercialisation des crédits-carbone, en lien avec le processus de la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (Redd+) est une source potentielle de revenus pour soutenir le développement durable au Congo. Les tourbières récemment découvertes, qui séquestrent plus de 30 milliards de tonnes de carbone sont un atout supplémentaire.
- **Partenariat Public-Privé (PPP).** Le PPP est au centre de discussions sur le financement des plans nationaux de développement en Afrique, notamment des grands projets d'infrastructure. Le montant total mobilisé pour les infrastructures en Afrique subsaharienne a été de 4 milliards USD par an en moyenne depuis 2012. Dans le cas du Congo, la création d'un département ministériel sur le PPP constitue un pilier privilégié pour le financement des projets d'envergure.

10.1.4.5. Financements domestiques :

399. L'accompagnement et exploitation des sources de financements innovants devrait également contribuer à financer le PND.

10.1.5. Les réformes préalables

400. Il est nécessaire que le Gouvernement réalise en 2022, des réformes significatives en vue de l'amélioration du climat des affaires et la mise en place d'un cadre de gouvernance des partenariats public-privé et des financements innovants.

401. Il s'agit notamment de :

- accélérer la mise en œuvre concrète du comité national de concertation entre le secteur privé et les administrations publiques ;
- accélérer la structuration des plateformes des organisations représentatives du secteur privé, pour assurer un dialogue qui soit cohérent et efficace ;
- simplifier et alléger la fiscalité et la parafiscalité, et l'assortir d'un système fiscal des entreprises plus orienté vers la croissance du secteur privé, notamment en généralisant l'utilisation des plateformes numériques de paiement des services publics, pour lutter contre le harcèlement des opérateurs économiques, d'une part, et favoriser la migration progressive du secteur informel vers le secteur formel, d'autre part ;
- améliorer l'environnement juridique et judiciaire des entreprises, en apportant au Centre de médiation et d'arbitrage du Congo un appui à la vulgarisation du droit OHADA et à la formation de l'ensemble des intervenants (juges, greffiers, auxiliaires de justice et juristes du secteur privé, y compris les tribunaux de commerce) ;

- renforcer les capacités des structures officielles d'accompagnement et de soutien que sont l'Agence pour la promotion des investissements, l'Agence congolaise pour la création des entreprises, l'Agence de développement des petites et moyennes entreprises, le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement, l'Agence congolaise pour l'emploi et le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage, afin faciliter le recours aux financements bancaires via le mécanisme de partage de risques avec les banques et micro finances, développer un meilleur accès au crédit, favoriser l'accès au marché, adapter la formation professionnelle aux besoins des TPE, PME, de l'artisanat et du secteur informel, et ainsi contribuer à l'amélioration du climat des affaires ;
- faciliter l'implantation d'entreprises à vocation exportatrices et attirer les IDE par l'aménagement des zones économiques spéciales et la révision de la charte des investissements ;
- faire adopter, à la suite du décret n°2021-339 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé par en charge des partenariats publics privés, une stratégie nationale de développement des PPP qui tirent profit des enseignements du Symposium sur les PPP, organisé par le Centre de prospective pour le développement en collaboration avec le Club PPP Med Afrique, du 17 au 19 décembre 2020, à Brazzaville, ainsi que de l'expériences des pays africains leader en matière de PPP ;
- organiser le financement participatif (« crowd funding ») ou la collecte des apports financiers d'un grand nombre de particuliers, à travers un organisme public ou privé sous surveillance de l'État, au profit de tel ou tel projet ou encore de telle ou telle entreprise en vue d'élargir le financement des différentes entreprises et autres entités économiques./-

10.2. Budgetisation en mode programme

402. Le budget programme au sens de l'organisation des activités des pouvoirs publics, regroupe l'ordonnancement des crédits destinés à la mise en œuvre des actions ou un ensemble cohérent d'actions prévues. Il s'accompagne d'objectifs et d'indicateurs de résultats, et nécessite pour cela un pilotage qui fait apparaître de nouvelles fonctions managériales.

403. Le basculement vers le budget programme ou budget par objectif dans le cadre du PND 2022-2026 correspond à une réforme budgétaire et comptable, levier de la réforme de l'Etat. En effet selon ce principe, la gestion du budget ne tournerait plus autour des moyens, mais autour des résultats obtenus dans le cadre de programmes pluriannuels.

10.2.1. Principes

404. L'approche budgétaire pluriannuelle a pour objectifs de :

- contribuer à la discipline budgétaire globale, en permettant de s'assurer que l'impact budgétaire futur des politiques publiques est compatible avec les possibilités financières de l'État et en adéquation avec le cadre macroéconomique à moyen-terme ;
- permettre la programmation dans le temps des réallocations de ressources en fonction d'éventuelles nouvelles priorités.

- procurer aux gestionnaires une meilleure prévisibilité pour gérer leurs programmes.

405. Ces approches ne remettent pas en cause le principe de l'annualité du budget. Les programmes pluriannuels de dépenses, tels que les CDMT sont indicatifs au-delà de l'année du budget.

10.2.2. Outils et mécanismes

406. Dans le cas d'espèce, le PND 2022-2026 constitue le document cadre de politique nationale duquel doit découler toutes les stratégies sectorielles. En matière de budgétisation et de programmation financière, les différents outils découlant de sa décomposition (PPAP, PAP, CBMT, CDMT, TOFE) doivent être les déterminants essentiels des tranches budgétaires annuelles dans le cadre des mécanismes des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Figure 3 : Processus de budgétisation



407. Par ces mécanismes, la préparation et l'examen du projet de loi des finances qui portaient avant tout sur l'évolution quantitative des crédits, sans la rapporter systématiquement aux résultats attendus et obtenus, seront désormais concentrés sur les discussions se rapportant aux objectifs et au rapport coût/ efficacité des politiques publiques.

408. Avec ces nouvelles règles, le Parlement mettra à la disposition des ministres leaders des piliers stratégiques des enveloppes des crédits globalisés, en contrepartie de la définition d'objectifs assortis d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus.

10.2.3. Objectifs du budget programme dans la mise en œuvre du PND 2022-2026

409. Pour la mise en œuvre du PND 2022-2026, le budget programme se fixe trois objectifs fondamentaux :

- favoriser la stratégie par une plus grande clarté des choix stratégiques des finances publiques et le renforcement du débat d'orientation budgétaire ;
- améliorer la transparence par le rôle plus actif des parlementaires par l'extension du droit d'amendement et par l'accès plus facile à l'information pour la commission économie et finances des deux chambres ;
- accroître l'efficacité en accordant plus de liberté pour les gestionnaires à travers plus d'engagement sur les résultats et plus de transparence sur l'utilisation des moyens.

Chapitre 11 : Suivi et évaluation et stratégie de communication

11.1. Suivi et évaluation

410. L'objectif primordial de la mise en place d'un système permanent et efficace d'informations pour le suivi et l'évaluation du PND et des PLD est de : (i) assurer l'engagement du Gouvernement à rendre compte des résultats du développement ; (ii) définir les mécanismes de la mesure de la performance, de l'efficacité et de l'efficience des politiques, programmes et projets prioritaires du PND ; (iii) fournir des canaux pour un retour d'informations ou une allocation efficace des ressources sur la mise en œuvre des politiques économiques et sociales ; et (iv) renforcer les bases d'un processus transparent par lequel les citoyens congolais et les autres acteurs du développement peuvent entreprendre une évaluation partagée des résultats.

11.1.1. Suivi et évaluation des programmes et actions

411. La stratégie de suivi et d'évaluation du PND permettra de déterminer le mécanisme de suivi des performances du PND, notamment en définissant clairement les étapes de contrôle, d'inspection, de revue et d'évaluation, ainsi que des outils pour la collecte, la gestion et l'analyse des données. Des outils pour la collecte et la gestion de données de qualité et l'utilisation de rapports pour l'évaluation font partie de la stratégie. Cette approche, qui reflète l'institutionnalisation des activités de suivi et d'évaluation, fournit les éléments sur la coordination et l'opérationnalisation des systèmes de suivi, d'évaluation et de rapport.

412. **Le suivi des programmes du PND** est fait à travers cinq blocs d'activités : (i) le suivi des programmes d'actions ministérielles (suivi des rapports annuels de performance) ; (ii) le suivi du programme d'investissements publics (PIP) ; (iii) le suivi du programme macroéconomique et financier du Gouvernement ; (iv) le suivi du programme des réformes de la gouvernance ; ainsi que (v) le suivi du programme d'investissements publics en cofinancement. Ce travail est essentiellement du ressort du ministère en charge du Plan en collaboration avec les ministères sectoriels.

413. **L'évaluation des performances** de la mise en œuvre du PND 2022-2026 est l'autre activité majeure du dispositif de suivi et évaluation du PND après le suivi des programmes et actions. Capitalisant les acquis et compte tenu de l'exigence de la gestion axée sur les résultats (GAR), la nouvelle démarche de la stratégie de l'évaluation repose sur trois fondements conceptuels qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation plus performant :

- i) **l'évaluation formative** consiste à analyser de façon critique l'ensemble des données collectées pour le suivi dynamique. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes du PND 2022-2026, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie et des actions ;

- ii) **l'évaluation à mi-parcours**, a pour objectif de constater les principales avancées et de proposer, le cas échéant, les modifications visant à affiner et modifier les piliers/programmes de la stratégie en fonction des contraintes survenues et des blocages constatés sous la responsabilité de la Coordination technique du mécanisme de suivi et d'évaluation. Les résultats de cette évaluation feront l'objet d'un examen en Conseil des Ministres ;
- iii) **l'évaluation sommative ou finale**, réalisée à la fin de la mise en œuvre du PND 2022-2026, dresse un bilan général. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale du PND 2022-2026. Elle s'effectue sous la responsabilité de la Coordination technique du mécanisme de suivi et d'évaluation.

11.1.2. Dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PND 2022-2026

414. Le dispositif de suivi et d'évaluation de ce nouveau cadre programmatique de l'action Gouvernementale s'appuie sur les insuffisances constatées dans l'ancien mécanisme de suivi-évaluation, les défis et les leçons tirées de l'évaluation finale du PND 2018-2022. Ces éléments ont révélé, entre autres, la non-opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation et l'insuffisance de données statistiques fiables pour soutenir la mise en œuvre et la planification des politiques de développement, la faiblesse de la coordination de la mise en œuvre et du Système Statistique National (SSN), ainsi que le manque de communication entre les différents acteurs du dispositif.

415. Sur cette base, le nouveau **dispositif** décrit le design institutionnel, les rôles et les responsabilités des institutions du secteur public, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes publics en liant les producteurs et les utilisateurs d'informations dans un système cohérent. Il définit également le cadre d'une gestion efficace des résultats de développement à tous les niveaux, afin d'améliorer le mécanisme de notification et de retour d'informations dans tous les aspects du développement.

416. Le dispositif de 2022-2026 comprendra, d'une part, les organes de pilotage stratégique et de validation et, d'autre part, les organes chargés de l'animation entre les divers acteurs de développement.

417. **Le comité de pilotage (COPIL)**. C'est l'organe décisionnel et la plus haute instance du dispositif d'évaluation de la mise en œuvre du PND 2022-2026.

- **Missions** : (i) fixer les priorités de développement retenues dans le PND chaque année, (ii) décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies, (iii) approuver le rapport annuel de performance de suivi de la mise en œuvre du PND et le transmettre au Parlement et (iv) fournir les arbitrages nécessaires en dernière instance.
- **Composition** : Le COPIL est présidé par le Premier ministre chef du Gouvernement. Il est secondé par le ministre chargé du plan. Le COPIL comprend les membres du Gouvernement responsable des piliers du PND et ceux dont l'implication est effective pour la mise en œuvre du PND ainsi que le ministère en charge du contrôle de l'Etat.

Toutefois, pour des questions spécifiques, le COPIL peut faire appel à toute personne ressource pour avis.

- **Fonctionnement** : Le COPIL dispose d'un secrétariat placé sous la responsabilité du directeur de cabinet du ministre en charge du plan assisté du directeur général du plan et du développement, du directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) et du directeur général de l'institut national de la statistique (INS). Il se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire. Toutefois, le COPIL peut se réunir en session extraordinaire.

418. La coordination technique (CT). C'est la deuxième instance du dispositif. Elle opérationnalise les décisions et les orientations stratégiques du COPIL. Elle a pour missions d'assurer le fonctionnement du mécanisme d'évaluation, l'effectivité de la réalisation des activités du suivi administratif et technique et la disponibilité des différents produits attendus en vue d'animer le dispositif de suivi-évaluation.

- **Missions** : (i) s'assurer de la mise en œuvre du mécanisme de l'évaluation du PND et de l'opérationnalisation du cadre institutionnel prévu à cet effet ; (ii) veiller à l'animation du processus participatif autour de la mise en œuvre et de l'évaluation du PND ; (iii) opérationnaliser les orientations stratégiques et politiques données par le COPIL ; (iv) exécuter les décisions du COPIL et assurer leur suivi ; (v) examiner et valider, à son niveau, les propositions et projets de documents techniques soumis par le CTP ; (vi) assurer le suivi de la disponibilité des produits de l'évaluation.
- **Composition** : Le ministre chargé du plan en assure la présidence, le ministre chargé des finances la vice-présidence. Le directeur de cabinet du ministre en charge du plan assume la fonction de rapporteur des travaux. Les membres sont les représentants des ministères et des institutions directement impliqués dans la mise en œuvre du PND. Sur désignation de leur tutelle respective, ils sont nommés par le ministre chargé du plan.
- **Fonctionnement** : La CT dispose d'un secrétariat placé sous la responsabilité du directeur du contrôle et évaluation des investissements de la direction générale du plan et du développement (DGPD) assisté du directeur du suivi et évaluation des projets du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) et du directeur des synthèses et analyses économiques de la direction générale de l'institut national de la statistique (INS). La CT se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président. Les projets de documents et rapports élaborés par la CT sont adressés, le cas échéant, à la Task-Force pour avis. Les documents et rapports définitifs sont adressés au COPIL pour décision.

419. Le comité technique permanent (CTP). C'est la troisième instance du dispositif. Le CTP est la cheville ouvrière du dispositif de suivi et de l'évaluation. Il assure l'expertise technique du dispositif de suivi des programmes et actions et de l'évaluation des performances de la mise en œuvre du plan national de développement 2022-2026.

- **Missions** : (i) assumer les activités techniques de suivi des programmes et actions et d'évaluation des performances des programmes et actions du PND 2022-2026 ; (ii)

opérationnaliser les orientations de la coordination technique (CT) ; (iii) examiner les dossiers à transmettre à la CT ; (iv) assurer l'organisation technique et matérielle des revues annuelles, des évaluations à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances dans l'exécution du PND 2022-2026 ; (v) élaborer, en collaboration avec les différents acteurs de développement, les projets de rapports relatifs aux activités techniques de suivi-évaluation ; (vi) élaborer et réviser la matrice des indicateurs des résultats de suivi et de l'évaluation du PND ; (vii) renseigner le site web du PND 2022-2026 sur les activités, les produits ou toutes informations utiles relatives aux missions de la CT ; (viii) élaborer les projets de budget de la CT.

- **Composition :** Le CTP est placé sous la présidence du directeur de cabinet du ministre en charge du plan avec pour vice-président, le directeur général du plan et du développement (DGPD).

Il réunit les membres ci-après :

- le directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) ;
- le directeur général de l'institut national de la statistique (INS) ;
- le directeur général de l'économie (DGE) ;
- le directeur général du centre d'application de la statistique et de la planification (CASP) ;
- le directeur général du partenariat au développement ;
- le directeur général de la caisse congolaise d'amortissement (CCA) ;
- le directeur général du budget ;
- un expert en communication.

Le CTP peut faire appel à toute personne ressource, sans voix délibérative.

- **Fonctionnement :** Le CTP dispose d'un secrétariat composé du directeur du contrôle et évaluation des investissements (DGPD), du directeur du suivi et évaluation des projets (CNEEPIP) et du directeur des synthèses et analyses économiques (DSAE) de l'INS. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Le CTP s'appuie dans ses missions sur les cellules opérationnelles et les sections départementales.

420. **Des cellules opérationnelles.** Six cellules opérationnelles ont été identifiées, à savoir :

- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général du plan et du développement chargée des travaux de planification liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général du centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public chargée des travaux d'études liés au suivi et à l'évaluation du PND ;

- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de l'Institut national de la statistique chargée des travaux statistiques liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de l'économie chargée des travaux macroéconomiques et budgétaire liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par le directeur général de la CCA chargée des travaux de financement liés au suivi et à l'évaluation du PND ;
- la cellule opérationnelle dirigée par un expert en communication, chargée des travaux de la communication liés au suivi et à l'évaluation du PND.

421. Les attributions de chaque cellule opérationnelle sont définies par un arrêté du ministre en charge du plan, président de la CT.

422. La composition et l'organisation de chaque cellule opérationnelle définie par un arrêté du ministre en charge du plan, président de la CT comprend notamment, des cadres issus de la DGPD, du CNEEPIP, de l'INS, de la DGPAD, de la DGE, de la DGGT, de la CCA, de la DGB et des directions des études et de la planification des ministères sectoriels.

En cas de nécessité, le ministre en charge du plan, président de la CT, par un arrêté, crée d'autres cellules opérationnelles.

423. Des sections départementales. Le rôle des sections départementales est de coordonner la réalisation de l'évaluation des performances des programmes et actions du PND 2022-2026 au niveau départemental.

424. Placées sous la coordination des directeurs départementaux du plan, les sections départementales sont composées des directeurs départementaux de la statistique et de ceux concernés par la mise en œuvre des six piliers du PND.

425. Les sections départementales se réunissent autant que de besoin sur décision du président du comité technique permanent. Le secrétariat des sections départementales est assuré par le directeur départemental de la statistique.

426. Le suivi et l'évaluation des Plans Locaux de Développement (PDL), obéit au schéma retenu pour le suivi et l'évaluation du PND. Il s'appuie sur un dispositif comprenant ces mêmes organes supra cités :

- un comité de pilotage ;
- une coordination technique ;
- un comité technique permanent.

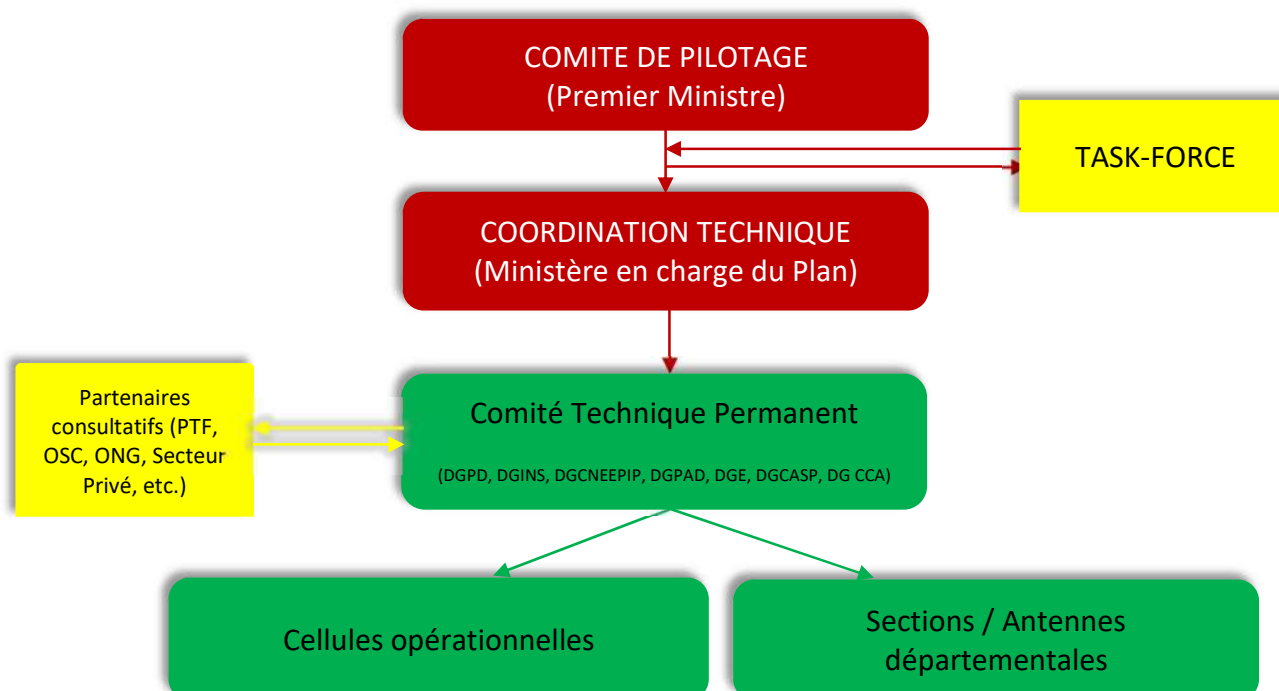
427. Toutefois, dans l'exécution de ces missions relatives au suivi et évaluation des PLD, le comité technique permanent (CTP) s'appuie certes sur les cellules opérationnelles mais sur les antennes départementales en lieu et place des sections départementales.

428. Des cellules opérationnelles. Les missions, la composition et le fonctionnement sont inchangés et visés supra.

429. **Des antennes départementales.** Elles sont les points focaux du dispositif de suivi et d'évaluation du comité technique permanent dans les départements. Elles coordonnent la réalisation de l'évaluation des performances de la mise en œuvre des plans locaux de développement.

- **Missions** : elles sont chargées, notamment, de : (i) transmettre au comité technique permanent les informations sur la mise en œuvre du PLD ; (ii) mener tous les travaux d'analyse et d'interprétation des statistiques ; (iii) suivre tous les plans et programmes ; (iv) participer aux travaux des revues et évaluations annuelles, à mi-parcours, finales et d'impact ex-post des performances dans l'exécution du PLD.
- **Composition** : un représentant du Préfet du département en qualité de président, le directeur départemental en charge du plan et du développement en qualité de vice-président, le directeur départemental de l'INS, un représentant du conseil départemental en charge de la planification, un représentant par commune ; un représentant des ONG ; un représentant du secteur privé ; des représentants départementaux des partenaires au développement et un représentant des opérateurs économiques.
- **Fonctionnement** : Le secrétariat des antennes départementales est assuré par le directeur départemental du plan, en qualité de premier secrétaire assisté du directeur départemental de la statistique, en en qualité deuxième secrétaire. Les antennes départementales se réunissent au moins quatre fois par an.

Figure 4 : Schéma du dispositif institutionnel du PND 2022-2026



430. Le cadre de suivi et d'évaluation du PND 2022-2026 est fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR). Chaque niveau de résultats du plan est étayé par des

indicateurs clés de performance qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des résultats. Les dispositions de suivi sont telles que le niveau inférieur rend compte de manière cohérente des indicateurs au niveau supérieur, tandis que les structures de mise en œuvre remplissent leurs fonctions de manière interdépendante et intégrée en vue d'atteindre les résultats du plan. De ce fait, ces structures collectent et documentent les données de performance utiles pour mesurer les progrès et rendre compte. Ce cadre de suivi-évaluation s'applique à l'ensemble des parties prenantes et définit les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans la pratique des activités de suivi et d'évaluation.

11.2. Stratégie de communication

431. Composante essentielle du PND, la stratégie de communication vise à assurer la visibilité et la lisibilité du PND 2022-2026 et par conséquent, les programmes de diversification de l'économie par le secteur privé.

11.2.1. Objectif du plan de communication

432. L'objectif du plan de développement est d'apporter des solutions durables pouvant être maintenues sur le long terme, pour que la population parvienne à se prendre en charge sans nécessairement avoir besoin d'assistance sociale. Raison pour laquelle les plans nationaux de développement encouragent l'autonomisation des personnes.

433. De ce fait, il est essentiel de mettre en place un plan de communication efficace, approprié pour atteindre ce noble objectif. Il s'agit d'élaborer un outil d'influence sociale et politique qui favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information. La communication mise en place ici ne constitue pas un complément à la gestion de projets mais bien une activité transversale dont le but est de renforcer le dialogue avec les bénéficiaires, les partenaires et les autorités afin de favoriser l'appropriation des programmes au niveau local, de produire un impact durable, et de promouvoir les actions à mener par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PND.

434. L'élaboration du plan de communication passe essentiellement par :

- la définition et la confection des outils et supports de communication nécessaires à la mise en œuvre du plan de communication ;
- la conception d'une méthodologie de communication à travers les supports médiatiques ayant une large diffusion (TV, radio, presse écrite, réseaux sociaux, site internet ...) ;
- la proposition d'un chronogramme d'organisation des ateliers de vulgarisation des programmes liés au processus d'exécution et d'aboutissement du PND 2022-2026 ;
- la proposition d'une feuille de route ainsi que les coûts y afférents.

11.2.2. Contenu du plan de communication

435. Le PND 2022-2026, a pour élément clé la diversification de l'économie par le biais de l'agriculture, du tourisme, du développement industriel et de l'économie numérique ; suite logique au précédent PND 2018–2022 dont les piliers stratégiques prioritaires ont mis au centre le renforcement de la gouvernance, la réforme en profondeur du système éducatif et de la

formation, et la diversification de l'économie nationale, avec un accent particulier sur l'agriculture et le tourisme.

436. Le plan de communication sera mise en œuvre à travers deux grands piliers de communication : la communication institutionnelle et la communication pour le développement. La communication institutionnelle présente les activités, les objectifs et les résultats d'un plan national de développement.

437. La communication pour le développement, connue sous le sigle C4D correspondant à l'anglais Communication for Développement, est un outil d'influence sociale et politique. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication interpersonnelle, aux médias communautaires et aux technologies modernes de l'information.

438. La stratégie de communication se fera à travers des outils et des canaux très variés. Ayant défini en amont les différentes cibles, en connaissance de l'environnement socio-culturel dans lequel nous évoluons, pour atteindre notre objectif, différents types d'outils nécessaires à l'implémentation de la stratégie de communication relatif au PND sont retenus. Il s'agit notamment de : les relations presses, la communication interpersonnelle ou événementielle, la communication ATL (presse, radio, télévision, etc.) et la communication digitale (Facebook, YouTube, WhatsApp, pages web, SMS, etc.).

CONCLUSION

439. Le Plan National de Développement du Congo (PND 2022-2026) est conçu pour être un solide instrument d'orientation stratégique dont l'objectif est d'asseoir les programmes prioritaires de développement économique vers la construction d'une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible.

440. Le processus d'élaboration du PND 2022-2026 a été participatif et inclusif, par conséquent a tenu compte des aspirations des ministères sectoriels et de la population. Le PND 2022-2026 s'inscrit dans une dynamique de croissance économique soutenue, transversale à tous les secteurs de la vie économique et sociale du Congo.

441. Les orientations stratégiques de ce PND, telles qu'elles ont été conçues, font de ce cadre stratégique un référentiel de développement privilégiant l'économie pour poser les bases véritables de la transformation structurelle de l'économie congolaise.

442. Certes, l'économie est la priorité du PND 2022-2026, mais une économie dont les retombées seront au service du progrès social.

443. Avec un scénario optimiste, les prévisions du cadrage macroéconomique montrent que le taux de croissance économique hors-pétrole moyen sera de 7,0% au cours de la période et atteindra 10% en 2026.

444. La croissance du revenu réel va donc contribuer à améliorer les conditions de vie des citoyens congolais. Une création de nouvelles richesses tournée vers la progression du niveau de développement humain.

445. En résumé, une économie dont le principal dividende sera social mais aussi celui de l'accroissement des infrastructures de base.

446. La mise en œuvre du PND 2022-2026 est coordonnée par le Premier Ministre, chef du Gouvernement.

Tables des matières

Préface	ii
Avant-propos	iv
Préambule	vi
Sommaire	viii
Liste des tableaux	x
Liste des graphiques	xi
Sigles et abréviations	xii
Résumé analytique	xvi
Introduction Générale	1
PARTIE I : REVUE DES RECENTS REFERENTIELS DE DEVELOPPEMENT ET DIAGNOSTIC SOCIOECONOMIQUE DU CONGO	6
Chapitre 1 : Evaluation globale des PND 2012-2016 et 2018-2022	7
1.1. Evaluation globale du PND 2012-2016.....	7
1.1.1. Performances macroéconomiques du PND 2012-2016.....	7
1.1.2. Performances du PND 2012-2016 au plan social.....	8
1.1.3. Performances au niveau des axes stratégiques du PND 2012-2016.....	8
1.2. Évaluation globale du PND 2018-2022.....	10
1.2.1. Performances macroéconomiques du PND 2018-2022.....	10
1.2.2. Performances du PND 2018-2022 au plan social.....	11
1.2.3. Performances du PND 2018-2022 au niveau des axes stratégiques.....	12
1.3. Recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre du PND 2022-2026	15
1.3.1. Sur le processus d'élaboration.....	15
1.3.2. Sur la mise en œuvre	15
Chapitre 2 : Analyse-diagnostic de la situation socio-économique du Congo	18
2.1. Situations démographique et sociale	18
2.1.1. Tendances démographiques.....	18
2.1.2. Emploi	19
2.1.3. Pauvreté et inégalités.....	21
2.1.4. Accès aux services sociaux de base.....	23
2.2. Situation économique et financière	26
2.2.1. Tendances mondiales, régionales et sous régionales	26
2.2.2. Trajectoire de croissance de l'économie congolaise.....	26
2.2.3. Compétitivité de l'économie.....	31
2.2.4. Inflation	32
2.2.5. Financement de l'économie	32
2.2.6. Finances publiques et dette.....	34

2.2.7. Échanges extérieurs	36
2.3. Défis à relever pour poser les bases d'une économie forte, diversifiée et résiliente.....	36
PARTIE II : STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT.....	38
Chapitre 3 : Orientation stratégique et objectifs du PND 2022-2026.....	39
3.1. Orientation stratégique	39
3.2. Objectifs du PND	43
Chapitre 4 : Piliers stratégiques du PND 2022-2026.....	45
4.1. Pilier 1 : Développement de l'agriculture au sens large	45
Enjeux et défis	45
Objectifs stratégique et spécifiques	45
4.2. Pilier 2 : Développement de l'industrie	49
Enjeux et défis	49
Objectifs stratégique et spécifiques	49
4.3. Pilier 3 : Développement des zones économiques spéciales	52
Enjeux et défis	52
Objectifs stratégique et spécifiques	53
4.4. Pilier 4 : Développement du tourisme	54
Enjeux et défis	54
Objectifs stratégique et spécifiques	54
4.5. Pilier 5 : Développement de l'économie numérique	58
Enjeux et défis majeurs.....	58
Objectifs stratégique et spécifiques	59
4.6. Pilier 6 : Promotion immobilière	60
Enjeux et défis	60
Objectifs stratégique et spécifiques	61
Chapitre 5 : Domaines d'accompagnement.....	64
5.1. Bonne gouvernance	64
5.2. Paix, sécurité et stabilité politique.....	64
5.3. Accompagnement et développement du secteur privé	65
5.4. Environnement et développement durable	67
Chapitre 6 : Dividende social et renforcement des infrastructures de base.....	69
6.1. Capital humain.....	69
6.1.1. Education.....	69
6.1.2. Santé.....	70
6.1.3. Protection sociale.....	71
6.2. Renforcement des infrastructures de base	72
6.2.1. Eau et électricité	72
6.2.2. Routes.....	73

PARTIE III : IMPLICATION MACROECONOMIQUE.....	74
Chapitre 7 : Perspectives macroéconomiques	75
7.1. Hypothèse sous-tendant les prévisions	75
7.2. Croissance et taux d'investissement.....	76
7.3. Evolution de l'inflation.....	77
7.4. Ressources	77
7.5. Evolution du compte courant.....	77
7.6. Evolution de la situation monétaire	78
7.7. Impact de la croissance sur l'emploi et la pauvreté.....	78
7.7.1. Réduction de la pauvreté	79
7.7.2. Réduction du chômage	78
Chapitre 8 : Analyse des risques.....	80
8.1. Risques liés à la conjoncture internationale	80
8.2. Risques économiques et financiers.....	80
8.3. Risques environnementaux et climatiques	81
8.4. Risques sanitaires	81
8.5. Risques liés à la faible adhésion des acteurs	81
8.6. Risques et mesures d'atténuation	81
PARTIE IV : OUTILS D'OPERATIONNALISATION DU PND 2022-2026.....	83
Chapitre 9 : Cadre de mise en œuvre	84
9.1. Vue d'ensemble	84
9.2. Cadre de mise en œuvre du PND 2022-2026	85
9.3. Stratégies de mise en œuvre du PND 2022-2026.....	85
9.4. Structure de coordination de la mise en œuvre.....	86
Chapitre 10 : Schéma de financement et mise en œuvre du budget en mode programme	88
10.1. Schéma de financement.....	88
10.1.1. Coût du PND 2022-2026.....	88
10.1.2. Contraintes de financement de l'économie congolaise	89
10.1.3. Stratégie de financement	90
10.1.4. Les réformes préalables.....	94
10.2. Budgétisation en mode programme	95
10.2.1. Principes	95
10.2.2. Outils et mécanismes.....	96
10.2.3. Objectifs du budget programme dans la mise en œuvre du PND 2022-2026.....	96
Chapitre 11 : Suivi et évaluation et stratégie de communication	97
11.1. Suivi et évaluation.....	97
11.1.1. Suivi et évaluation des programmes et actions.....	97

11.1.2. Dispositif institutionnel de suivi-évaluation du PND 2022-2026.....	98
11.2. Stratégie de communication.....	103
11.2.1. Objectif du plan de communication.....	103
11.2.2. Contenu du plan de communication	103
Conclusion.....	105